



ARTENFÖRDERUNG
VÖGEL SCHWEIZ

PROGRAMME DE CONSERVATION
DES OISEAUX EN SUISSE

PROGRAMMA DI CONSERVAZIONE
DEGLI UCCELLI IN SVIZZERA

SWISS SPECIES RECOVERY
PROGRAMME FOR BIRDS



Éléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse – Actualisation 2011



Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse



vogelwarte.ch

Station ornithologique suisse de Sempach

Eléments pour les programmes
de conservation des oiseaux
en Suisse – Actualisation 2011

Impressum

Titre :

Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse – Actualisation 2011

Le présent document est une actualisation du rapport de 2004.

Elaboration :

Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Station ornithologique suisse, Orniplan AG avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Auteurs : Dr. Reto Spaar, Dr. Raffael Ayé, Dr. Niklaus Zbinden, Dr. Ueli Rehsteiner

Collaboration :

Dr. Adrian Aebischer, Rolf Anderegg, Prof. Dr. Raphaël Arlettaz, Samuel Bachmann, Simon Birrer, Dr. Martin Blattner, Dr. Kurt Bollmann, Arnaud Brahier, Gottlieb Dändliker, Anatole Gerber, Michael Gerber, Christa Glauser, Dr. Roland Graf, Jérôme Gremaud, Alex Grendelmeier, Prof. Dr. Marcel Güntert, Dr. Johann Hegelbach, Fritz Hirt, Dr. Otto Holzgang, Petra Horch Kestenholz, Dr. Eva Inderwildi, Dr. Alain Jacot, Hannes Jenny, PD Dr. Lukas Jenni, Dr. David Jenny, Dr. Markus Jenny, Dr. Michel Juillard, Dr. Verena Keller, Dr. Matthias Kestenholz, Michael Lanz, Roberto Lardelli, Dr. Christian Marti, Nicolas Martinez, Christian Meisser, Lukas Merkelbach, Pierre Mollet, Paul Mosimann-Kampe, Blaise Mulhauser, Dr. Claudia Müller, Werner Müller, PD Dr. Gilberto Pasinelli, Alain Perrenoud, Emmanuel Revaz, Prof. Dr. Alexandre Roulin, Chiara Scandolaro, Michael Schaad, PD Dr. Michael Schaub, Dr. Luc Schifferli, Hans Schmid, Iris Scholl, Hansruedi Schudel, Yvonne Schwarzenbach, Antoine Sierro, Dr. Martin Spiess, Dr. Bruno Stadler, Christian Stange, Stephan Strebel, François Turrian, Christoph Vogel, Dr. Martin Weggler, Dr. Urs Weibel, Dr. Michael Widmer, Judith Zellweger-Fischer. Nous remercions tous les collaborateurs pour leurs contributions.

Traductions :

Tania Wibaut (actualisation 2011), Ilsegrit Messerkecht & Dr. Paul Külling (textes originaux) ;

Relectures : Jérôme Duplain (actualisation 2011), François Turrian & Anatole Gerber (textes originaux)

Photos (page de couverture) :

Peter Keusch, Antoine Sierro, Ueli Lanz

Edition :

Centre de coordination du « programme de conservation des oiseaux en Suisse » :

Dr. Raffael Ayé, Association Suisse pour la

Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse
Dr. Reto Spaar, Station ornithologique suisse



PROGRAMME DE CONSERVATION DES OISEAUX EN SUISSE
ARTENFÖRDERUNG VÖGEL SCHWEIZ
PROGRAMMA DI CONSERVAZIONE DEGLI UCCELLI IN SVIZZERA
SWISS SPECIES RECOVERY PROGRAMME FOR BIRDS



Programme-cadre de l'Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et de la Station ornithologique suisse de Sempach, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP

Citation recommandée :

Spaar, R., R. Ayé, N. Zbinden & U. Rehsteiner (Eds.) (2012) : Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse. Actualisation 2011. Centre de coordination du « Programme de conservation des oiseaux en Suisse », Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Station ornithologique suisse, Zurich et Sempach. 92 pp.

Il existe aussi une version allemande de ce rapport :

Spaar, R., R. Ayé, N. Zbinden & U. Rehsteiner (Hrsg.) (2012): Elemente für Artenförderungsprogramme Vögel Schweiz. Update 2011. Koordinationsstelle des Rahmenprogramms 'Artenförderung Vögel Schweiz', Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz und Schweizerische Vogelwarte, Zürich und Sempach. 89 S.

Téléchargement :

www.conservation-oiseaux.ch/publications

Commande :

Station ornithologique suisse

6204 Sempach

Tél. 041 462 97 00, Fax 041 462 97 10

e-mail info@vogelwarte.ch

Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife

Suisse, Case postale, 8036 Zurich

Tél. 044 457 70 20, Fax 044 457 70 30

e-mail svs@birdlife.ch

Prix :

25.– Fr. (prix de revient)

Contenu

Impressum	2
Contenu	3
Résumé	4
Introduction	5
Espèces prioritaires pour une conservation ciblée	7
Références complémentaires	11
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	13
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	15
Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	16
Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	18
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	20
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	21
Bruant zizi <i>Emberiza cirrus</i>	22
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>	24
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	25
Choucas des tours <i>Corvus monedula</i>	28
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	29
Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	31
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	32
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	34
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	35
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	37
Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	38
Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasia</i>	39
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	41
Grand Tétraz <i>Tetrao urogallus</i>	43
Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>	45
Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>	46
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	48
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	49
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	51
Lagopède alpin <i>Lagopus muta</i>	53
Locustelle luscinioidé <i>Locustella luscinioides</i>	54
Martinet à ventre blanc <i>Apus melba</i>	56
Martinet noir <i>Apus apus</i>	57
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	58
Merle à plastron <i>Turdus torquatus</i>	60
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	61
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>	63
Perdrix bartavelle <i>Alectoris graeca</i>	64
Perdrix grise <i>Perdix perdix</i>	66
Petit-duc scops <i>Otus scops</i>	68
Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	69
Pic cendré <i>Picus canus</i>	71
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	72
Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	74
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	76
Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	77
Râle des genêts <i>Crex crex</i>	78
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	80
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	82
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	83
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	84
Tétraz lyre <i>Tetrao tetrix</i>	86
Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	88
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	89
Crédits photographiques	92

Résumé

La sauvegarde de la biodiversité et la conservation de populations viables à long terme sont d'importants objectifs de la politique de protection de la nature en Suisse. En signant la Convention sur la biodiversité en 1992, la Suisse s'est engagée à mettre un terme au déclin de la diversité des espèces et, dans ce but, à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale, ainsi que les plans d'action y afférant. Lors de la Conférence de Nagoya, en 2010, ont été adoptés les objectifs dits d'Aichi, qui exigent une amélioration significative de la biodiversité d'ici 2020. Le Conseil fédéral se prononcera prochainement sur la Stratégie Biodiversité Suisse.

Avec la protection de l'habitat (p. ex. compensation écologique) et la protection de sites (zones protégées), la protection des espèces est le troisième axe essentiel pour atteindre ces objectifs. L'importance de la protection des espèces se manifeste aussi au niveau fédéral, notamment à travers le rapport « Objectifs environnementaux pour l'agriculture », qui définit des espèces cibles pour lesquelles des programmes de conservation sur mesure s'avèrent nécessaires.

En 2010, la Liste rouge des oiseaux nicheurs de Suisse a fait l'objet d'une révision, de même que, sur cette base, la Liste des oiseaux prioritaires au niveau national. Cette dernière comporte 118 espèces d'oiseaux. Ils font partie intégrante de la liste des espèces prioritaires au niveau national, publiée en 2011 par l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

Sur les 118 espèces prioritaires au niveau national, 50 sont tributaires de mesures de conservation spécifiques afin d'assurer le maintien de leurs effectifs et constituent la liste des « espèces prioritaires pour une conservation ciblée ». Le Programme de conservation des oiseaux en Suisse doit permettre de coordonner et de renforcer les efforts visant à sauvegarder ces 50 espèces.

Après l'élaboration de ses bases en 2002, le Programme de conservation des oiseaux en Suisse a été lancé en 2003 par la Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le Centre de coordination national du programme se partage entre la Station ornithologique suisse à Sempach et l'ASPO/BirdLife Suisse à Zurich. Il coordonne les activités, lance de nouveaux projets et favorise la collaboration entre les différents acteurs. Un comité directeur, composé de représentants de la Confédération, des cantons (chasse et protection de la nature) et des deux organisations, pilote le programme.

Le présent rapport constitue une mise à jour du rapport de 2004 et fournit, pour les 50 espèces prioritaires, les informations techniques nécessaires aux programmes de conservation. Pour chaque espèce, une fiche signalétique résume les éléments déterminants : analyse de la situation actuelle des effectifs et de leur répartition, description des menaces. Les programmes de protection existant en Suisse et à l'étranger sont brièvement présentés, ainsi que les résultats importants issus de la recherche.

La Confédération et les cantons jouent un rôle clé dans la conservation et la promotion des espèces, que ce soit comme interlocuteurs, comme partenaires pour la mise en œuvre des mesures ou comme instances politiques responsables de l'application des prescriptions légales et constitutionnelles. Le présent rapport entend informer tous les acteurs importants des différentes possibilités et perspectives relatives à la conservation des 50 espèces prioritaires. Par ce biais, il vise à stimuler le lancement d'autres projets de conservation.

Introduction

Pourquoi un rapport « Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse » ?

Sous une forme condensée, le présent rapport renseigne les administrations cantonales et les autres instances intéressées sur le Programme de conservation des oiseaux en Suisse et sur la situation des 50 espèces dites « prioritaires pour une conservation ciblée ». Il fournit une brève analyse pour chacune des espèces, ainsi que des pistes pour des mesures de conservation.

La fiche signalétique de chaque espèce prioritaire contient des données résumées sur l'évolution de la répartition et des effectifs, les exigences quant à l'habitat, les menaces et facteurs limitants, les perspectives démographiques, le statut de protection, l'urgence d'un programme de conservation, ainsi que les activités en cours et les enseignements tirés de la protection et de la recherche. On trouvera des informations sur le programme et les projets en cours, ainsi qu'une liste des principales références bibliographiques actuelles concernant chaque espèce prioritaire sur le site Internet www.conservacion-oiseaux.ch.

Le Programme de conservation des oiseaux en Suisse : contexte, bases et responsabilités

La nature tire la sonnette d'alarme. 40 % des espèces d'oiseaux nichant en Suisse figurent sur la Liste rouge. Cette proportion est parfois encore plus élevée pour d'autres groupes d'animaux. Un signe inquiétant, qui montre que l'application de la Loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage est insuffisante : « La disparition d'espèces animales et végétales indigènes doit être prévenue par le maintien d'un espace vital suffisamment étendu (biotopes), ainsi que par d'autres mesures appropriées ». En 1992, la Suisse a signé la Convention sur la biodiversité, qui entend mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et qui contraint les pays à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales accompagnées de plans d'action. En 2010, lors de la Conférence de Nagoya, les objectifs dits d'Aichi ont été adoptés dans le but d'améliorer significativement la situation de la biodiversité d'ici 2020. Le Conseil fédéral se prononcera prochainement sur la Stratégie Biodiversité Suisse.

Alarmées par cette évolution négative, la Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ont analysé la situation des oiseaux nichant en Suisse et les possibilités de les favoriser. 50 espèces ont été désignées comme prioritaires pour une conservation ciblée, en fonction de leur statut sur

la Liste rouge, de l'importance internationale de la Suisse pour une espèce donnée et de l'efficacité des outils de protection de la nature déjà mis en œuvre. Pour la survie à long terme de ces espèces, des programmes spécifiques, taillés sur mesure, sont indispensables. En effet, leur sauvegarde n'a pu être réalisée et ne le sera pas à court terme avec les outils de protection de la nature existants, tels que zones de protection ou protection des habitats sur l'ensemble du territoire (p. ex. compensation écologique dans les zones agricoles ou sylviculture proche de la nature).

Objectifs du Programme de conservation des oiseaux en Suisse

L'objectif principal du programme est la conception et l'application de mesures de conservation permettant d'assurer le maintien à long terme des 50 espèces prioritaires en Suisse. Au niveau des connaissances scientifiques, les lacunes qui ont jusqu'à présent empêché la mise en œuvre de mesures efficaces pour la conservation de ces espèces doivent être comblées par des études ciblées. L'échange d'informations et la collaboration entre les différents acteurs (autorités, ONG, associations, particuliers, instituts de recherche) doivent être renforcés. Le programme est piloté par le Centre de coordination national, composé de représentants de l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse à Zurich et de la Station ornithologique suisse.

Sans les cantons, c'est impossible !

Les cantons jouent un rôle clé dans la conservation et la promotion des espèces. Interlocuteurs, instances politiques responsables de l'application des lois, partenaires de l'exécution des mesures, ils occupent une position centrale. Cette mission est prise très au sérieux dans de nombreux cantons.

Quelles espèces d'oiseaux soutenir, et où ?

La responsabilité des cantons ne dépend pas que de leur taille. En principe, on devrait trouver une espèce partout où l'habitat est susceptible de lui convenir. Nous désignons comme zone de répartition potentielle des espèces prioritaires les zones qui étaient occupées pendant la seconde moitié du 20^e siècle et qui n'ont subi aucun changement radical, c'est-à-dire par exemple qui n'ont pas été construites. Des cartes de répartition comparatives des années 1950, 1970 et 1990 (cf. Atlas historique des oiseaux nicheurs de Suisse) sont intégrées aux fiches spécifiques : elles établissent clairement la réduction dramatique de l'aire de répartition de la plupart des espèces prioritaires. Sans une mise en œuvre rapide de mesures de conservation spécifiques, la survie de ces espèces est compromise. Dans un premier temps, le maintien des populations existantes doit être assuré. Quelques

cantons ont un rôle particulier à jouer sur le plan national pour certaines espèces prioritaires. Les efforts de conservation devraient y être concentrés. Dans un deuxième temps, les espèces prioritaires devraient pouvoir recoloniser des zones désertées au cours des dernières années ou décennies. Les mesures de conservation peuvent donc aussi être importantes dans les cantons où une espèce prioritaire n'est plus observée actuellement.

La collaboration entre le Centre de coordination, les cantons et les autres acteurs

Le Programme de conservation des oiseaux en Suisse ne pourra se réaliser que dans un contexte de partenariat. L'application du programme nécessite une collaboration intense, ciblée et efficace de tous les acteurs concernés, sur les plans scientifique, humain et financier.

Un échange régulier d'informations est essentiel, sur les projets en cours et à venir, comme sur les perspectives à explorer en matière de mesures de conservation. Une information rapide et des arrangements entre les partenaires permettront de conjuguer de façon optimale les efforts de tous les participants, d'envisager à temps le concours d'autres partenaires et d'augmenter ainsi les chances de succès des projets de conservation. De cette manière, nous espérons pouvoir exploiter au mieux et ensemble les possibilités, dans le but d'améliorer la situation des espèces prioritaires à l'aide de plans de conservation spécifiques.

Février 2012, Zurich et Sempach
Reto Spaar, Raffael Ayé, Niklaus Zbinden, Ueli Rehsteiner

Espèces prioritaires pour une conservation ciblée

Détermination des espèces dites « prioritaires pour une conservation ciblée »

Jusqu'en 2002, la Suisse ne disposait d'aucun concept permettant de désigner les espèces pour lesquelles des mesures de conservation spécifiques étaient prioritaires. Au début des années 2000, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse se sont donc consacrées à un classement objectif, scientifique et compréhensible des espèces d'oiseaux indigènes, en se basant sur la Liste rouge de l'époque (Keller et Bollmann 2001, Keller *et al.* 2002). La Liste rouge des oiseaux nicheurs a fait l'objet d'une révision en 2010, laquelle a servi de base à l'élaboration de la Liste des espèces prioritaires au niveau national (appelées autrefois espèces à responsabilité particulière) (cf. Keller *et al.* 2010a, b). Les 50 espèces prioritaires pour une conservation ciblée, qui sont traitées dans ce rapport, constituent une partie des espèces prioritaires au niveau national. Le système des espèces prioritaires au niveau national a été mis sur pied pour différents groupes d'organismes et publié sous le titre de Liste des espèces prioritaires au niveau national (OFEV, 2011).

Comment utiliser les informations de base pour les programmes de conservation des espèces ?

Explications techniques

Les informations contenues dans les fiches signalétiques pour les programmes de conservation émanent de spécialistes ayant une connaissance particulière de la biologie des espèces concernées et de recherches bibliographiques diverses (Wildlife Worldwide, BiblioLine, Zoological Records, bases de données bibliographiques personnelles de collaboratrices et collaborateurs de la Station ornithologique suisse et de M. Weggler, Orniplan AG, avec indications concernant des rapports inédits).

Conformément à la structure des fiches signalétiques, le texte grisé ci-dessous explique le contenu des 50 fiches spécifiques pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse.

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Les dernières connaissances sur la répartition et la démographie sont brièvement résumées et, si possible, la situation actuelle est comparée à celle des années antérieures. Les données proviennent essentiellement

de l'Atlas historique des oiseaux nicheurs et des deux Atlas des oiseaux nicheurs (Schifferli *et al.* 1980, Schmid *et al.* 1998, Knaus *et al.* 2011), ainsi que de publications spécialisées. Les informations concernant les effectifs sont issues pour la plupart de l'Atlas 1993-96 (Schmid *et al.* 1998) et doivent être interprétées comme une indication approximative des chiffres réels. Si des chiffres plus actuels existent, ils ont été utilisés.

Habitat

Les principales exigences auxquelles un habitat doit satisfaire pour qu'une espèce puisse y nicher sont sommairement rappelées. En plus des données sur la structure de l'habitat (p. ex. végétation, éléments structurels tels que bancs de graviers, etc.), les besoins en surface sont décrits lorsqu'ils sont connus et importants pour la présence de l'espèce.

Menaces

Sont mentionnés ici les facteurs abiotiques, biotiques et anthropogènes (p. ex. destruction de l'habitat, dérangements) ayant causé une baisse des effectifs dans le passé ou susceptibles de le faire.

Facteurs limitants

Sont listés ici les principaux facteurs qui limitent le développement des effectifs de l'espèce.

Perspectives

Nous essayons d'estimer les perspectives d'évolution des effectifs pour les prochaines années. Nous nous appuyons pour cela sur l'évolution passée, la connaissance actuelle des facteurs limitants, l'ampleur des carences en matière d'habitat et l'évaluation des possibilités d'y remédier.

Statut de protection

Liste rouge CH : données extraites de Keller *et al.* (2010b). RE = éteint en Suisse, CR = au bord de l'extinction, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = potentiellement menacé, LC = non menacé.

Classe de priorité CH : répartition dans les sept classes de responsabilité de la Suisse (Keller *et al.* 2010a), bien que, parmi les « espèces prioritaires pour une conservation ciblée » ne figurent que des espèces issues des trois classes suivantes :

Nicheurs : N1 = espèces menacées ou potentiellement menacées pour lesquelles la Suisse assume une grande responsabilité internationale, N2 = espèces menacées ou potentiellement menacées pour lesquelles la Suisse assume une faible responsabilité internationale, B3 = espèces non menacées pour lesquelles la Suisse assume une grande responsabilité internationale.

Conventions : statut de l'espèce dans une des annexes de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, « relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe » et/ou de la Convention de Bonn du 23 juin 1979, « relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ». Les extraits explicatifs concernant l'annexe en question sont donnés dans le texte. La mention éventuelle des oiseaux des zones humides et des oiseaux d'eau dans l'annexe de l'AEWA (Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie) est également citée.

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Sont mentionnés ici, les mesures et programmes en cours relatifs à la protection de l'espèce en question. Il faut tenir compte du fait que le Centre de coordination n'est pas informé de tous les projets et que la liste peut donc s'avérer incomplète.

Programmes de recherche

Sont mentionnés ici les programmes de recherche en cours liés au monitoring et à la protection de l'espèce. Les données se limitent en principe à la Suisse, mais les projets étrangers importants sont cités. Il n'est pas seulement fait référence à la recherche universitaire, mais aussi aux autres projets (administrations, bureaux d'écologie, bénévoles), dans la mesure où ils fournissent des données pertinentes.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Sont mentionnées ici les mesures appliquées jusqu'ici dans le cadre d'efforts de conservation menés au niveau national et international. Ces informations proviennent de publications et de l'expérience personnelle des protecteurs de la nature.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

Sont décrits ici succinctement les projets qui devraient être menés pour la conservation d'une espèce. La description de plusieurs projets ne signifie pas que seule l'application conjointe de ces mesures puisse conduire à une amélioration de la situation d'une espèce.

Tab. 1. Répartition des espèces prioritaires dans les différents types d'habitats (*en italique* = nouvelles espèces prioritaires par rapport à la version antérieure du présent rapport).

Habitats alpins	Zones humides	Zones agricoles	Zones sèches, incultes, rochers	Agglomérations	Forêt	Habitats multiples
Gypaète barbu	Bécassine des marais	<i>Alouette des champs</i>	Bruant ortolan	<i>Hirondelle de fenêtre</i>	Bécasse des bois	Coucou gris
<i>Lagopède alpin</i>	Chevalier guigrette	Alouette lulu		Martinet noir	Engoulevent d'Europe	<i>Grand-duc d'Europe</i>
Perdrix bartavelle	Courlis cendré	Bruant proyer			Gélinotte des bois	Hirondelle de rivage
	Locustelle luscinoïde	Bruant zizi			Grand Tétraz	Martinet à ventre blanc
	Martin-pêcheur d'Europe	Chevêche d'Athéna			Pic cendré	
	Mouette rieuse	Choucas des tours			Pic mar	
	Petit Gravelot	Cigogne blanche			Pouillot fitis	
	Rousserolle turdoïde	Effraie des clochers			Pouillot siffleur	
	Sterne pierregarin	Faucon crécerelle			Tétraz lyre	
		Fauvette grisette				
		<i>Grive litorne</i>				
		Huppe fasciée				
		<i>Merle à plastron</i>				
		Milan royal				
		Perdrix grise				
		Petit-duc scops				
		Pie-grièche à tête rousse				
		Râle des genêts				
		Rougequeue à front blanc				
		Tarier des prés				
		Torcol fourmilier				
		Vanneau huppé				

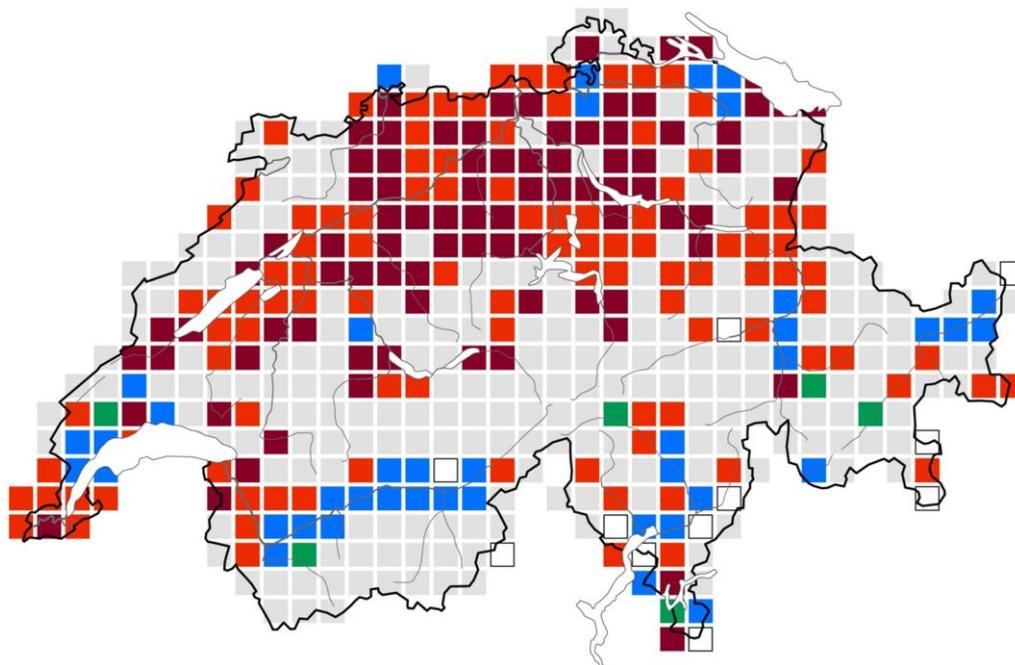
Répartition des espèces prioritaires par habitat, pondération des mesures de mise en œuvre et de recherche

La réalisation des programmes de conservation des espèces devrait mobiliser le plus de synergies possible. C'est lorsque les exigences d'habitat de plusieurs espèces convergent qu'il y a le plus à y gagner. La répartition des 50 espèces prioritaires en fonction de leur habitat montre que zones agricoles, zones humides et forêts abritent de nombreuses espèces nécessitant des mesures spécifiques de conservation (tab.1). Le tableau 2 indique les espèces qui peuvent profiter des mesures de conservation destinées à une autre espèce prioritaire.

La réciprocité n'est pas obligatoire : le Tarier des prés profitera par exemple dans tous les cas des mesures de conservation du Courlis cendré, la réciproque n'étant pas certaine.

Pour plusieurs espèces, les facteurs clés à l'origine de leur situation critique et/ou les mesures concrètes pour une conservation efficace ne sont pas encore connus. La recherche et/ou le monitoring des populations doivent permettre de combler ces lacunes. Cependant, pour beaucoup d'espèces, les connaissances actuelles sont suffisantes pour le lancement d'un programme de conservation spécifique. Des études parallèles doivent être menées afin de fournir des informations pour améliorer l'efficacité des mesures et pour assurer leur suivi.

Légende des cartes de répartition des années 1950, 1970 et 1990 à l'exemple de la Huppe fasciée:



- '50
- '50 + '70 oder | ou '70
- '50 + '70 + '90 oder | ou '50 + '90
- '70 + '90 oder | ou '90
- ungenügende Daten | données insuffisantes

Tab. 2 : Synergies dans les programmes de conservation : les mesures de conservation d'une espèce prioritaire (espèce cible) peuvent profiter à d'autres espèces prioritaires (les espèces entre parenthèses n'en profitent que de manière limitée).

Espèce cible	Espèces bénéficiaires
Alouette des champs	Tarier des prés (Fauvette grisette, Bruant proyer, Perdrix grise)
Alouette lulu	Huppe fasciée, Bruant ortolan, Bruant zizi (Engoulevent d'Europe)
Bécasse des bois	Grand Tétrás, Gélinothe des bois
Bécassine des marais	Courlis cendré, Râle des genêts, Vanneau huppé (Bruant proyer)
Bruant ortolan	Bruant zizi
Bruant proyer	Bécassine des marais, Fauvette grisette, Courlis cendré, Vanneau huppé, Perdrix grise, Râle des genêts, Cigogne blanche (Tarier des prés)
Bruant zizi	Alouette lulu, Bruant ortolan (Huppe fasciée, Rougequeue à front blanc)
Chevalier guignette	Petit Gravelot (Martin-pêcheur d'Europe, Sterne pierregarin)
Chevêche d'Athéna	Rougequeue à front blanc, Pie-grièche à tête rousse, Torcol fourmilier, Huppe fasciée (Bruant zizi)
Choucas des tours	(Pic mar, Pic cendré)
Cigogne blanche	Bruant proyer, Vanneau huppé (Tarier des prés, Grand-duc d'Europe)
Coucou gris	(Pouillot fitis)
Courlis cendré	Bécassine des marais, Vanneau huppé, Râle des genêts, Tarier des prés, Bruant proyer
Effraie des clochers	Faucon crécerelle, Milan royal
Engoulevent d'Europe	(Alouette lulu)
Faucon crécerelle	Effraie des clochers, Milan royal
Fauvette grisette	Bruant proyer
Gélinothe des bois	Grand Tétrás, Bécasse des bois
Grand-duc d'Europe	Milan royal (Faucon crécerelle, Effraie des clochers, Cigogne blanche)
Grand Tétrás	Gélinothe des bois, Bécasse des bois (Tétrás lyre)
Grive litorne	-
Gypaète barbu	(Lagopède alpin)
Hirondelle de fenêtre	(Martinet noir, Martinet à ventre blanc)
Hirondelle de rivage	Martin-pêcheur d'Europe (Petit Gravelot, Chevalier guignette)
Huppe fasciée	Rougequeue à front blanc, Pie-grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Torcol fourmilier, Petit-duc scops (Alouette lulu)
Lagopède alpin	(Gypaète barbu, Merle à plastron)
Locustelle lusciniôide	Rousserolle turdoïde
Martinet à ventre blanc	Martinet noir
Martinet noir	(Martinet à ventre blanc, Hirondelle de fenêtre)
Martin-pêcheur d'Europe	(Petit Gravelot, Hirondelle de rivage, Chevalier guignette)
Merle à plastron	Tétrás lyre (Lagopède alpin)
Milan royal	Effraie des clochers, Faucon crécerelle
Mouette rieuse	Sterne pierregarin
Perdrix bartavelle	-
Perdrix grise	Fauvette grisette, Alouette des champs, Bruant proyer, Faucon crécerelle (Chevêche d'Athéna)
Petit Gravelot	Chevalier guignette (Martin-pêcheur d'Europe, Hirondelle de rivage, Sterne pierregarin)
Petit-duc scops	Torcol fourmilier, Huppe fasciée (Engoulevent d'Europe)
Pic cendré	Pic mar, Choucas des tours (Pouillot fitis, Torcol fourmilier)
Pic mar	Pouillot siffleur, Pic cendré, Choucas des tours (Bécasse des bois)
Pie-grièche à tête rousse	Rougequeue à front blanc, Chevêche d'Athéna, Torcol fourmilier, Huppe fasciée
Pouillot fitis	(Pic cendré, Coucou gris)
Pouillot siffleur	(Choucas des tours)
Râle des genêts	Tarier des prés (Bécassine des marais, Courlis cendré, Bruant proyer)
Rougequeue à front blanc	Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée, Torcol fourmilier, Pie-grièche à tête rousse (Bruant zizi)
Rousserolle turdoïde	Locustelle lusciniôide
Sterne pierregarin	Petit Gravelot, Mouette rieuse (Chevalier guignette)
Tarier des prés	Râle des genêts, Alouette des champs (Bruant proyer, Courlis cendré)
Tétrás lyre	Merle à plastron (Grand Tétrás)
Torcol fourmilier	Rougequeue à front blanc, Pic cendré, Pie-grièche à tête rousse, Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée (Petit-duc scops)
Vanneau huppé	Bécassine des marais, Courlis cendré, Cigogne blanche (Bruant proyer, Râle des genêts)

Références complémentaires

En plus des références principales citées ici, des références bibliographiques sur chaque espèce sont disponibles sur le site Internet www.conservacion-oiseaux.ch.

- Ayé R., V. Keller, W. Müller, R. Spaar & N. Zbinden (2011): Révision 2010 de la liste rouge et des espèces prioritaires pour la Suisse. *Nos Oiseaux* 58 : 67–84.
- Bauer, H.-G. & P. Berthold (1996): *Die Brutvögel Mitteleuropas. Bestand und Gefährdung*. AULA Verlag Wiesbaden.
- BirdLife International (2000): *Threatened birds of the world*. Barcelona & Cambridge, UK. Lynx Edicions and BirdLife International.
- Bollmann, K., V. Keller, W. Müller & N. Zbinden (2002): Prioritäre Vogelarten für Artenförderungsprogramme in der Schweiz. *Ornithol. Beob.* 99: 301–320.
- Glutz von Blotzheim, U. N. (1962): *Die Brutvögel der Schweiz*. Verlag Aargauer Tagblatt, Aarau.
- Glutz von Blotzheim, U. N., Hrsg. (1966–1997): *Handbuch der Vögel Mitteleuropas*. Aula, Wiesbaden.
- Hagemeijer, W. J. M. & M. J. Blair (1997): *The EBCC Atlas of European Breeding Birds. Their distribution and abundance*. T. & A. D. Poyser, London.
- Heine, G., H. Jacoby, H. Leuzinger & H. Stark (1999): Die Vögel des Bodenseegebietes. *Ornithol. Jh. Bad.-Württ.* 14/15.
- Hölzinger, J. (1997): *Die Vögel Baden-Württembergs. Bd. 3.2, Passeriformes – Sperlingsvögel (2. Teil): Muscicapidae (Fliegenschnäpper) – Thraupidae (Ammertangaren)*. Ulmer, Stuttgart.
- Hölzinger, J. (1999): *Die Vögel Baden-Württembergs. Bd. 3.1, Passeriformes – Sperlingsvögel (1. Teil): Alaudidae (Lerchen) – Sylviidae (Zweigsänger)*. Ulmer, Stuttgart.
- Hölzinger, J. & M. Boschert (2001): *Die Vögel Baden-Württembergs. Bd. 2.2, Non-Passeriformes – Nicht-Sperlingsvögel (2. Teil): Tetraonidae (Rauhfußhühner) – Alcidae (Alken)*. Ulmer, Stuttgart.
- Hölzinger, J. & U. Mahler (2001): *Die Vögel Baden-Württembergs. Bd. 2.3, Non-Passeriformes – Nicht-Sperlingsvögel (3. Teil): Pteroclididae (Flughühner) – Picidae (Spechte)*. Ulmer, Stuttgart.
- Keller, V., R. Ayé, W. Müller, R. Spaar & N. Zbinden (2010a): Die prioritären Vogelarten der Schweiz: Revision 2010. *Ornithol. Beob.* 107: 265–285.
- Keller, V., R. Ayé, W. Müller, R. Spaar & N. Zbinden (2011): La revisione 2010 della Lista rossa degli uccelli nidificanti e delle specie prioritarie per la conservazione in Svizzera. *Ficedula* 47: 2–16.
- Keller, V., A. Gerber, H. Schmid, B. Volet & N. Zbinden (2010b): Liste rouge oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse, état 2010. L'environnement pratique no 1019. Office fédéral de l'environnement, Berne et Station ornithologique suisse, Sempach. – Rote Liste Brutvögel. Gefährdete Arten der Schweiz, Stand 2010. Umweltvollzug Nr. 1019. Bundesamt für Umwelt BAFU, Bern und Schweizerische Vogelwarte Sempach.
- Keller, V. & K. Bollmann (2001): Für welche Vogelarten trägt die Schweiz eine besondere Verantwortung? *Ornithol. Beob.* 98: 323–340.
- Keller, V. & N. Zbinden. (2001): L'avifaune de Suisse au tournant du siècle. *Avifauna Report Sempach 1*. Station ornithologique suisse, Sempach. – Die Schweizer Vogelwelt an der Jahrhundertwende. *Avifauna Report Sempach 1*. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- Kestenholz, M., O. Biber, P. Enggist & T. Salathé (2010): *Plan d'action Cigogne blanche Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique no 1029*. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Cigogne Suisse, Berne, Sempach, Zurich, Kleindietwil. – Aktionsplan Weissstorch Schweiz. Artenförderung Vögel Schweiz. Umwelt-Vollzug Nr. 1029. Bundesamt für Umwelt, Schweizerische Vogelwarte, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Storch Schweiz, Bern, Sempach, Zürich, Kleindietwil.
- Knaus, P., R. Graf, J. Guélat, V. Keller, H. Schmid & N. Zbinden (2011): *Atlas historique des oiseaux nicheurs. La répartition des oiseaux nicheurs de Suisse depuis 1950*. Station ornithologique suisse, Sempach. – Historischer Brutvogelatlas. Die Verbreitung der Schweizer Brutvögel seit 1950. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- Mollet P., B. Stadler & K. Bollmann (2008): *Plan d'action Grand Tétras Suisse. L'environnement pratique no 0804*. Office fédéral de l'environnement OFEV, Station ornithologique suisse de Sempach, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich. – Aktionsplan Auerhuhn Schweiz. Umwelt-Vollzug Nr. 0804. Bundesamt für Umwelt, Schweizerische Vogelwarte, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Bern, Sempach und Zürich.
- Mühlethaler E. & M. Schaad (2010): *Plan d'action Huppe fasciée Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique no 1030*. Office fédéral de l'environnement OFEV, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach et Zurich. – Aktionsplan Wiedehopf Schweiz. Artenförderung Vögel Schweiz. Umwelt-Vollzug Nr. 1030. Bundesamt für Umwelt, Schweizerische Vogelwarte, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Bern, Sempach und Zürich.
- OFEV (2008): *Programme de conservation des oiseaux. Plans d'action pour la Suisse. L'environnement pratique no 0803*. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection

- des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich. – Artenförderung Vögel. Aktionspläne für die Schweiz. Umwelt-Vollzug Nr. 0803. Bundesamt für Umwelt, Schweizerische Vogelwarte, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Bern, Sempach und Zürich.
- OFEV (2011): Liste des espèces prioritaires au niveau national. Espèces prioritaires pour la conservation au niveau national, état 2010. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1103. – Liste der Nationalen Prioritären Arten. Arten mit nationaler Priorität für die Erhaltung und Förderung, Stand 2010. Bundesamt für Umwelt, Bern. Umwelt-Vollzug Nr. 1103.
- Pasinelli G., M. Weggler & B. Mulhauser (2008): Plan d'action Pic mar Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique no 0805. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach & Zurich. – Aktionsplan Mittelspecht Schweiz. Artenförderung Vögel Schweiz. Umwelt-Vollzug Nr. 0805. Bundesamt für Umwelt, Schweizerische Vogelwarte, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Bern, Sempach & Zürich.
- Rehsteiner, U., R. Spaar & N. Zbinden (Hrsg.) (2004): Eléments pour des programmes de conservation des oiseaux en Suisse. Centre de coordination du programme de conservation des oiseaux en Suisse. Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Station ornithologique suisse, Zurich et Sempach. – Elemente für Artenförderungsprogramme Vögel Schweiz. Koordinationsstelle des Rahmenprogramms „Artenförderung Vögel Schweiz“. Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz und Schweizerische Vogelwarte, Zürich und Sempach.
- Schifferli, A., P. Géroudet & R. Winkler (1980): Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach. – Verbreitungsatlas der Brutvögel der Schweiz. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- Schmid H., L. Bonnard, A. Hausammann & A. Sierro (2010): Plan d'action Chevalier guignette Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. L'environnement pratique no 1028. Office fédéral de l'environnement, Station ornithologique suisse, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Berne, Sempach et Zurich. – Aktionsplan Flusssuferläufer Schweiz. Artenförderung Vögel Schweiz. Umwelt-Vollzug Nr. 1028. Bundesamt für Umwelt, Schweizerische Vogelwarte, Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Bern, Sempach und Zürich.
- Schmid, H., M. Burkhardt, V. Keller, P. Knaus, B. Volet & N. Zbinden (2001): Die Entwicklung der Vogelwelt in der Schweiz. Avifauna Report Sempach 1, Annex. Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- Schmid, H., R. Luder, B. Naef-Daenzer, R. Graf & N. Zbinden (1998): Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein en 1993–1996. Station ornithologique suisse, Sempach. – Schweizer Brutvogelatlas. Verbreitung der Brutvögel in der Schweiz und im Fürstentum Liechtenstein 1993–1996 Schweizerische Vogelwarte, Sempach.
- Spaar, R. & R. Ayé (2011): Stratégie du Programme de conservation des oiseaux en Suisse 2011–2015. Station ornithologique suisse et Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Sempach et Zurich. – Strategie Artenförderung Vögel Schweiz 2011–2015. Schweizerische Vogelwarte und Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz, Sempach und Zürich.
- Tucker, G. M. & M. I. Evans (1997): Habitats for Birds in Europe. BirdLife International.
- Tucker, G. M. & M. F. Heath (1994): Birds in Europe: their conservation status. BirdLife International, Cambridge.

Alouette des champs

Alauda arvensis

Feldlerche Allodola Skylark

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, l'aire de répartition principale de l'Alouette des champs se situe sur le Plateau occidental et septentrional, entre 400 et 700 m d'altitude. Dans une moindre densité, l'espèce est présente jusque dans les Alpes et colonise pâturages et sommets arrondis jusqu'à 2500 m d'altitude. En 1993–96, les effectifs étaient estimés à 40–50 000 couples nicheurs. Ils sont moins élevés aujourd'hui.

Habitat

L'Alouette des champs privilégie les zones ouvertes dénuées d'arbres et de buissons. Elle évite les hautes structures verticales, arbres ou bâtiments, et se tient au minimum à 60 m de distance de celles-ci. Sa végétation de prédilection se compose de petites mosaïques alternant des peuplements végétaux clairsemés et denses. Un couvert végétal trop dense empêche l'oiseau de se poser et de se déplacer au sol.

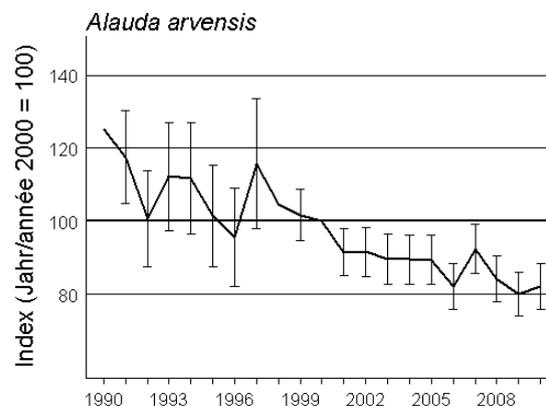
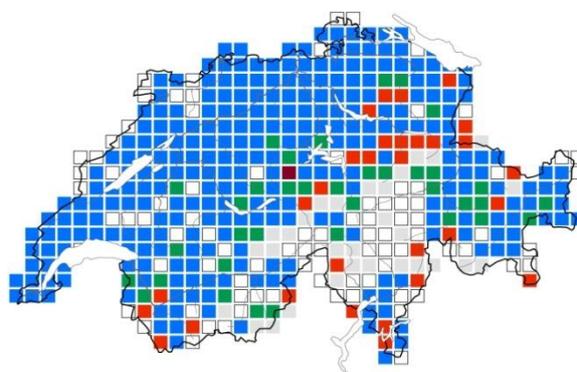
Pour construire son nid, l'espèce apprécie les cultures herbacées et clairsemées, telles que prairies de fauche et prairies à litière ou champs de céréales de printemps et d'hiver (hauteur de végétation 15–40 cm, couverture jusqu'à 50 %). Les céréales denses et à croissance rapide sont évitées. Secondes coupées et coupées de remplacement sont élevées dans les champs de betteraves, de tournesols, de maïs et de pommes de terre.

La densité des Alouettes des champs est d'autant plus élevée que la diversité des cultures est importante et que les parcelles sont petites. Dans les zones de culture intensive, l'espèce défend des territoires d'environ 3 ha. Dans les habitats proches de l'état naturel, exploités de façon extensive, les territoires sont deux fois moins grands. Seules les petites parcelles de quelques zones de culture céréalière sèches, p. ex. dans le Klettgau (SH) et la Champagne genevoise affichent encore des densités élevées pouvant atteindre 5 territoires pour 10 ha de surface ouverte. Dans les zones d'agriculture mixte du Plateau, la densité des couples nicheurs s'élève aujourd'hui au maximum à 2–3 territoires/10 ha.

Menaces

Depuis les années 1970, les effectifs de l'Alouette des champs se sont effondrés suite à l'intensification de l'agriculture et au mitage du paysage. Dans les zones de culture herbagère intensive, le rythme de fauche de quatre semaines et l'ensilage empêchent les couvées d'aboutir. L'Alouette des champs a donc largement disparu des zones de culture herbagère du Plateau et des Alpes septentrionales. Dans

les zones de culture en champs affichant traditionnellement des densités élevées de couples nicheurs, le taux de reproduction a baissé en raison de la faible diversité des cultures et de la grande taille des parcelles.



Facteurs limitants

Les sites propices (cultures fourragères, cultures en champs) sont aujourd'hui dominés par de grandes unités d'exploitation intensive. L'augmentation de la taille des parcelles, la diminution de l'assolement, la densité sans cesse accrue des peuplements végétaux, la suppression des céréales de printemps et l'accélération du rythme de fauche dans les herbages expliquent la réduction persistante des effectifs. Dans les herbages, l'Alouette des champs ne se reproduit avec succès que si la période entre deux fauches s'élève à 7 semaines au minimum. Par ailleurs, l'usage d'herbicides et de pesticides limite les ressources alimentaires.

Perspectives

Si les mesures de conservation ne sont pas nettement renforcées, il faut s'attendre à ce que l'abandon des surfaces peuplées aujourd'hui se poursuive et, par conséquent, à ce que les effectifs déclinent.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

L'Alouette des champs a été définie comme espèce emblématique de nombreux projets de mise en réseau OQE. Comme il y a en général peu de suivi, on connaît mal l'efficacité de ces projets.

La méthode de conservation mise au point en Angleterre, par le biais de petites surfaces (patches et bandes) aménagées dans les champs de céréales, est appliquée en Suisse depuis quelques années par l'association IP-Suisse (« Agriculture respectueuse de la faune sauvage »). Des résultats positifs ont été démontrés dans le cadre d'un travail de diplôme. Mais ces mesures ne suffisent pas. Leur efficacité étant nettement moins élevée dans les zones agricoles du Plateau, microstructurées, mitées et dominées par les herbages, que dans les vastes cultures de blé d'hiver à l'étranger, la promotion de l'espèce doit s'accompagner de mesures supplémentaires.

Programmes de recherche

- Les effectifs de l'Alouette des champs sont suivis dans le cadre du « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » de la Station ornithologique suisse.
- En 2011, un recensement standardisé des effectifs de l'Alouette des champs s'est déroulé sur 200 surfaces d'échantillonnage en Argovie.
- Un travail de diplôme a porté sur l'efficacité des surfaces aménagées (fenêtres à Alouettes) et a montré que les champs de céréales avec les patches ou des bandes étaient occupés par les Alouettes des champs territoriales jusqu'en juillet, et que les mâles défendaient les patches et bandes contre des concurrents (Station ornithologique suisse et Université de Zurich).
- Un autre travail de diplôme a étudié l'influence des cultures agricoles et des microstructures d'habitat sur les Alouettes des champs nichant dans la région de Widen SH (Station ornithologique suisse et EPFZ).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Pour promouvoir efficacement l'Alouette des champs, les zones de culture doivent comporter au minimum 3 % de surface de compensation écologique typique des cultures en champs (ourlets, jachères florales, jachères tournantes). Dans les herbages, un minimum de 10 % de surface exploitée de manière extensive est nécessaire (fauche en plaine à partir du 15 juin). Les surfaces écologiques devraient être réparties de manière à peu près homogène dans l'espace. Il importe de concentrer les mesures de conservation dans les zones où les densités de l'Alouette des champs sont encore correctes, ainsi que dans les zones offrant un bon potentiel.

Petites surfaces herbeuses semées ou spontanées dans les champs de céréales, de colza, de tournesol ou de maïs (patches ou bandes) constituent des mesures de conservation spécifiques. Les patches doivent mesurer 3 x 9 m pour une densité de 3 patches par ha ; les bandes 2 x 40 m ou 3 x 25 m pour une densité de 1 bande par ha. Un semis plus aéré dans les champs (semis espacé) est également favorable à l'espèce : 5 % de la surface est en semis espacé sur une largeur minimale de 6 m ; la surface alterne 2 rangées non ensemencées avec 3 rangées ensemencées normalement. Un guide des mesures destinées à favoriser la diversité des espèces dans les cultures est disponible auprès de la Station ornithologique suisse. La culture biologique favorise l'Alouette des champs. Mais il est important de ne pas désherber mécaniquement les cultures d'hiver et d'été à partir de mi-mars. La culture extensive de céréales anciennes (engrain et amidonnier) représente une autre mesure de promotion.

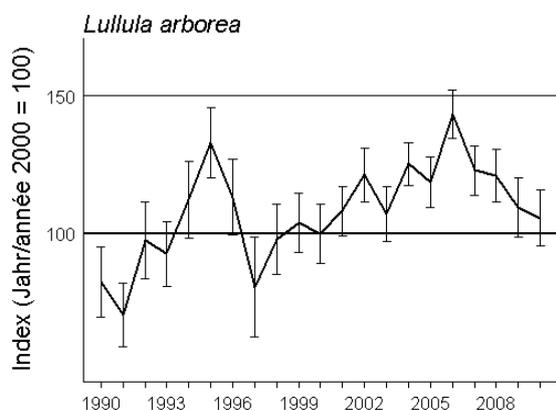
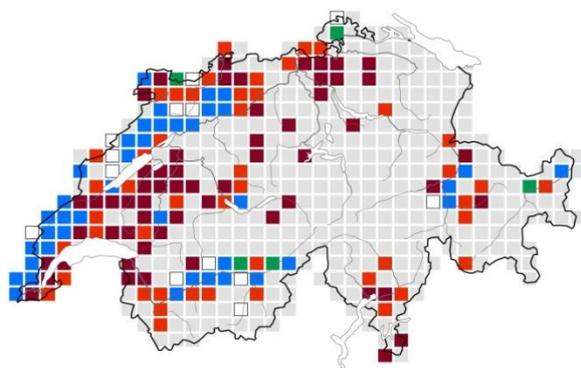
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Promotion de l'Alouette des champs par le biais de mesures agricoles (OPD, OQE), notamment projets de mise en réseau OQE.
- Aménagement de surfaces de compensation écologique sur des terres assolées (au moins 3% des cultures).
- Nouvel aménagement ciblé de prairies extensives (au moins 10 % des herbages).
- Poursuite du programme IP-Suisse « Agriculture respectueuse de la faune sauvage » (patches, bandes, semis espacé).
- Suivi de la population nicheuse dans les zones affichant des effectifs importants.
- Concentration des mesures dans les zones possédant encore actuellement des effectifs corrects (en particulier, les grandes plaines où domine la culture en champs, telles que Seeland bernois et fribourgeois, Ajoie JU, Champagne genevoise, Klettgau, Rafzerfeld ZH, etc.) et dans celles où le renforcement des effectifs ou la recolonisation ont toutes les chances de réussir.

Alouette lulu

Lullula arborea

Heidelerche Tottavilla Woodlark



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, les effectifs de l'Alouette lulu sont en recul depuis les années 1950. Dans les années 1970, presque tous les sites de nidification du Plateau étaient déjà désertés.

Aujourd'hui, l'Alouette lulu vit encore, et surtout, dans le Jura occidental et central, et dans les sites ensoleillés du Valais central et du Haut-Valais. On rencontre des populations isolées de quelques couples nicheurs dans les Grisons, les Préalpes occidentales, le Jura oriental, ainsi que sur

le Randen SH. La population nicheuse était estimée entre 250 et 500 couples en 1993–96, et n'a guère évolué depuis.

Habitat

En Suisse, l'habitat de l'Alouette lulu se limite aux régions où le climat est favorable, en particulier lorsque le sol est bien perméable. L'espèce nécessite des zones de sol nu avec une végétation basse ou éparse pour la recherche de nourriture, ainsi que des perchoirs en nombre suffisant pour le chant. En Suisse, l'Alouette lulu se rencontre dans les prairies et pâturages maigres parsemés de buissons (notamment dans le Jura), elle se rencontrait autrefois dans les zones d'exploitation agricole traditionnelle fortement structurées, avec des vignes et des champs cultivés (notamment en Valais). On la trouve aussi dans les vignobles modernes (culture sur fil) partiellement enherbés et à faible déclivité, ainsi que sur certaines places d'armes (Bure JU, Bière VD).

Menaces

Perte constante des habitats depuis le milieu du 20^e siècle en raison d'un apport trop important de substances nutritives, de l'urbanisation des sites, du défrichement des buissons et des arbres isolés dans les régions favorables à l'agriculture, de l'extension des vignobles intensifs et de l'abandon des surfaces à faible productivité, qui tombent alors en friche. Dans le Valais central et le Haut-Valais, l'espèce souffre également des systèmes d'irrigation par aspersion.

Facteurs limitants

La présence d'habitats propices, dont le sol est pourvu d'une végétation clairsemée ou basse pour la recherche de nourriture, associés à des arbrisseaux et des arbres épars en guise de perchoirs, favorise la répartition de l'Alouette lulu en Suisse.

Perspectives

En Valais, de nombreuses populations sont menacées par les nouvelles constructions ou par l'embroussaillage des friches consécutif à l'abandon de l'agriculture traditionnelle. Avec l'extension de l'enherbement des parcelles, on assiste depuis les années 1990 à la colonisation de nouveaux vignobles, p. ex. dans le Valais romand. Effectif valaisan est estimé à environ 150 couples.

Dans le Jura, de nombreuses populations sont menacées dans les zones de pâturage, probablement en raison d'un apport trop important de substances nutritives (bétail en trop grande concentration, fertilisation des herbages, usage d'aliments concentrés, apport de substances minérales par l'atmosphère). Sur le Randen SH, une revalorisation des habitats par le biais de jachères florales ensemençées de manière éparse a permis de maintenir, voire d'accroître légèrement, une population isolée de 10 à 14 couples.

En l'absence de mesures de protection ciblées, l'espèce devrait poursuivre son recul. Pour sauvegarder les effectifs, il importe d'intensifier les projets de conservation et de les étendre à tous les sites de nidification, ainsi qu'aux sites potentiels situés alentour.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Sur le Randen SH, la communauté de travail « Arbeitsgemeinschaft Kulturlandschaft Randen (KURA) » dirige un programme de conservation depuis 1997. Elle tente de revaloriser les habitats de l'Alouette lulu à l'aide de jachères florales.
- Parc régional Chasseral BE/NE avec le Programme de conservation des oiseaux : mise en place et maintien de structures telles qu'arbres isolés et murgiers depuis 2008.

Programmes de recherche

- Les effectifs de l'Alouette lulu sont suivis dans le cadre des programmes de monitoring de la Station ornithologique suisse.
- Un travail de diplôme mené à l'Université de Berne a étudié l'utilisation de l'espace par l'Alouette lulu dans les vignobles valaisans.
- En Valais, l'influence de l'enherbement des vignes sur les effectifs d'Alouette lulu seront étudiés (Station ornithologique suisse, Antenne valaisanne).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- De façon générale, les surfaces de compensation écologique (jachères florales, prairies extensives, vignes à haute biodiversité, plantation d'arbres isolés) permettent d'améliorer les biotopes.
- Dans la zone d'estivage (Jura), les contrats PPS conviennent probablement, de même que les contrats régissant certains inventaires cantonaux (terrains secs BE, programme pluriannuel Nature et Paysage SO, etc.).

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Encouragement de la pâture extensive.
- Étude de l'utilisation des structures présentes

dans les biotopes afin de les conserver et de les promouvoir de façon ciblée.

- Étude de l'importance, notamment pour le succès de nidification, des jachères florales aménagées dans le but d'améliorer la qualité des habitats.
- Projets d'interconnexion et de revalorisation sur les sites de nidification actuels et anciens (établir explicitement l'Alouette lulu comme espèce cible et définir ensuite les mesures de protection).
- Enherbement partiel des vignobles : végétation éparsée sur 50 % de la surface des parcelles ; une rangée de vigne sur deux est laissée ouverte.
- Suivi effectué par la Station ornithologique suisse dans les vignobles valaisans.

Bécasse des bois

Scolopax rusticola

Waldschnepfe Beccaccia Woodcock

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, la Bécasse des bois niche surtout dans le Jura et les Préalpes septentrionales. Elle vit également de façon localisée dans les plaines et les Alpes centrales. Seules quelques nidifications sont constatées de temps en temps sur le versant sud des Alpes. Entre les années 1970 et 1990, elle a déserté un grand nombre de ses sites de nidification du Plateau, mais des baisses d'effectifs ont déjà été enregistrées dans le passé. Sur le Plateau, on estime que l'espèce a abandonné les deux tiers des zones forestières qu'elle colonisait entre 1974 et 2000.

Entre 1991 et 2000, le nombre des sites colonisés par la Bécasse des bois a fortement fluctué dans certaines régions du Jura et des Préalpes de Suisse occidentale, sans permettre toutefois de dégager une tendance. Sur le Plateau vaudois, une population s'est entièrement effondrée en quelques années et, dans le canton de Neuchâtel, la Bécasse des bois a disparu des altitudes inférieures à 1000 m depuis les années 1990.

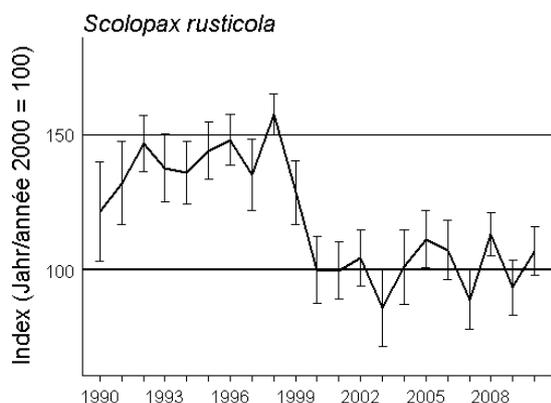
Habitat

La Bécasse des bois ne niche que dans les forêts riches en sols humides, abritant de nombreux vers de terre et offrant des clairières ou des emplacements clairs. Dans les Préalpes, on la rencontre plutôt sur les versants ombragés. Elle privilégie les forêts qui présentent un couvert très mince, mais des strates buissonnante et herbacée très denses.

Menaces

Il n'existe aucune donnée fiable concernant les causes de régression sur le Plateau et dans une partie

du Jura. On suppose que le recul des effectifs est dû avant tout à la dégradation qualitative des habitats (uniformisation et augmentation du volume de bois dans les forêts). On ignore en grande partie le rôle joué par les dérangements et la prédation.



Une étude menée dans les zones d'hivernage du sud-ouest de la France a montré que les régions où la chasse est intensive enregistrent un surcroît de mortalité et que les effectifs ne s'y maintiennent que grâce à l'immigration issue des régions où la chasse est pratiquée avec modération.

Les résultats d'un suivi télémétrique de huit individus mené dans les Préalpes vaudoises, ainsi que des données issues des reprises de bagues dans le Jura français et suisse, indiquent que les Bécasses des bois indigènes quittent la Suisse entre mi- et fin octobre, du moins pour une partie, afin de migrer vers le sud-ouest. La proportion d'oiseaux partant si

tard ne peut pas être déterminée en raison du faible échantillon étudié. La population indigène de l'arc jurassien, où l'espèce est chassée, est très petite et sur le déclin selon les données actuelles de l'Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Neuchâtel.

La transformation de pâturages peu intensifs et de pâturages boisés en prairies engraisées, voire en cultures céréalières, est une menace supplémentaire pour la Bécasse.

Facteurs limitants

Forêts clairsemées et richement structurées dotées de sols humides.

Perspectives

Parmi les facteurs principaux du déclin des effectifs figurent la dégradation des habitats due à la densification des peuplements forestiers, ainsi que, éventuellement, les dérangements durant la période de nidification (surtout sur le Plateau à proximité des grandes agglomérations). Lorsque c'est le cas, le repeuplement du Plateau passe par la création de zones de tranquillité effectives au sein de forêts revalorisées. Si la situation de l'espèce – y compris par rapport à la chasse – ne s'améliore pas, il faut s'attendre à une poursuite de la baisse des effectifs.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- En Argovie, un projet de remise en eau de forêts autrefois drainées est en cours dans des zones potentiellement humides. Dans un cas au moins (commune de Rothrist), la majorité des mesures a déjà été mise en œuvre. A cela s'ajoute l'aménagement d'une réserve de 20 ha de forêt naturelle.
- Comme dans la plupart des cantons, la répartition de la Bécasse des bois est largement méconnue en Argovie. BirdLife Argovie, la Station ornithologique suisse et le service cantonal de la chasse mènent donc un projet de prospection aussi exhaustif que possible, qui s'achèvera au plus tard en 2012 et fournira une vue d'ensemble de la répartition de la Bécasse dans le canton.

Programmes de recherche

- Entre 1989 et 2007, les effectifs ont été suivis dans différentes régions de Suisse romande, et des données susceptibles de révéler un schéma espace/temps ont été recueillies. Les résultats ont été publiés.
- Dans le canton de Neuchâtel, un suivi des effectifs de mâles à l'aide de la bioacoustique a été mis au point. Depuis 2001, 40 points d'écoute sont suivis annuellement. Une baisse des effectifs est visible depuis 2007, malgré une revitalisation des habitats débutée en 2003 par l'association SORBUS.
- Dans le cadre d'un travail de diplôme à l'EPFZ, le rapport entre l'évolution des structures forestières et le recul de la Bécasse des bois a été analysé sur le site du Jorat, près de Lausanne, à l'aide de photos aériennes. Les résultats montrent que la diversité des structures s'est modifiée au détriment de la Bécasse des bois, que les forêts se sont assombries et uniformisées en raison de l'extension des peuplements se trouvant au même stade de développement.
- Toujours en Suisse romande, une étude télémétrique menée sur les Bécasses mâles a montré que les oiseaux sélectionnaient leurs habitats selon des critères clairement identifiables.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Ces dernières années, les mesures de conservation de l'espèce se concentrent sur les projets de remise en eau. Leur efficacité ne se mesurera que dans plusieurs années. La Bécasse des bois profite sans doute des mesures en faveur du Grand Tétrás, notamment de l'éclaircissement des forêts.
- Sur la base de données et de comptages, il reste à déterminer comment éviter une influence négative de la chasse sur les effectifs de cette espèce vulnérable. Il faut éviter que des oiseaux nicheurs indigènes ne soient tirés en Suisse.

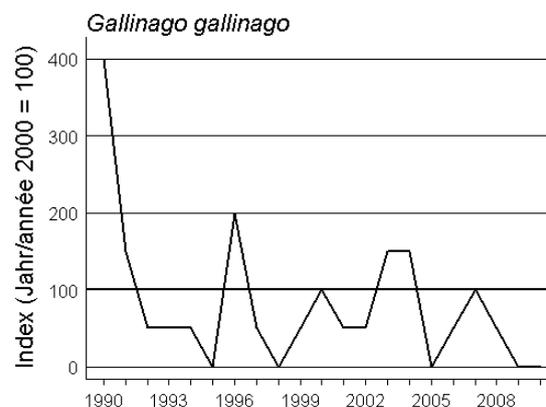
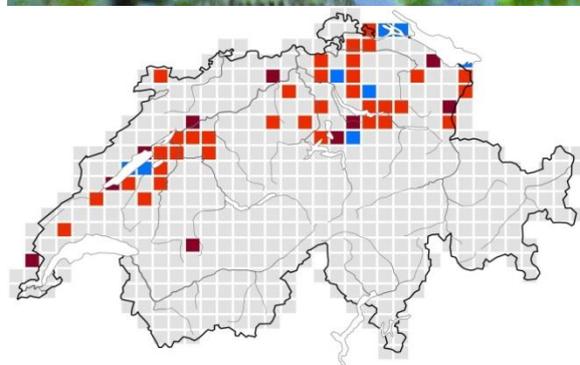
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Une recherche détaillée devrait étudier l'influence de la chasse sur la population nicheuse indigène, en relation avec le comportement de migration.
- Dès que les collaborateurs et les ressources seront disponibles, il faudrait réaliser une vue d'ensemble des populations du Plateau, par exemple dans les cantons de Thurgovie, Zurich, Lucerne, Soleure et Berne.
- La priorité devrait être donnée à l'identification d'un certain nombre de zones de reproduction parmi les plus riches en individus de Suisse, afin de mettre en place un monitoring qui permette de suivre l'évolution des populations.

Bécassine des marais

Gallinago gallinago

Bekassine Beccaccino Common Snipe



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La principale phase de diminution de la Bécassine des marais a eu lieu dès la première moitié du 20^e siècle, à la suite des améliorations foncières. Vers le milieu des années 1970, les effectifs étaient estimés à 25–30 couples nicheurs maximum. L'espèce était pratiquement éteinte vers le milieu des années 1990. Il n'est pas certain actuellement que l'espèce niche encore chaque année en Suisse. Les effectifs sont estimés à 0–3 couples nicheurs. Toutefois, les migrateurs tardifs et les individus non nicheurs posent des problèmes de recensement. Actuellement, des observations en période de reproduction –

non annuelles – sont notées au Neeracherried, sur le Pfäffikersee, le lac de Constance et sur la rive sud du lac de Neuchâtel. D'importantes pertes d'effectifs et des disparitions locales/régionales, ont été enregistrées dans toute l'Europe centrale, y compris les pays voisins de la Suisse (Liechtenstein, delta du Rhin A).

Habitat

La Bécassine des marais vit de préférence dans des zones humides de grande étendue, avec tout au plus quelques arbres ou arbustes isolés. Dans ces zones, elle recherche une végétation de laïches légèrement inondée et/ou parsemée de gouilles, de fossés et de mares. Sur le site de nidification, le sol doit offrir une couverture suffisante pour les oiseaux et les couvées qui s'y dissimulent, mais la végétation ne doit devenir ni trop haute ni trop dense. Pour la recherche de sa nourriture, la Bécassine des marais a besoin d'une végétation lâche et clairsemée. Le sol ne doit pas être trop compact afin que l'oiseau puisse le sonder sans difficulté.

Menaces

Assèchement, aménagement, morcellement des zones humides. Embroussaillage des prairies humides et invasion par la forêt. Dérangements (chiens, chats, promeneurs). Éventuellement : épaissement de la végétation des marais en raison d'une fertilisation par l'atmosphère. Pertes massives dans le sud-ouest de l'Europe en raison de la chasse.

Facteurs limitants

Habitats appropriés à la nidification, à savoir zones humides et ouvertes, avec seulement quelques arbres ou arbustes isolés et une végétation clairsemée. Les surfaces doivent s'étendre sur au moins 10 ha pour permettre une colonisation durable.

Perspectives

Seules quelques rares zones humides sont encore appropriées à la nidification de la Bécassine des marais, au niveau de leurs dimensions et de leur structure (Pfäffikersee, Altmatt / Rothenthurm, lac de Neuchâtel, plaine de la Linth, Neeracherried, Klotener Ried). L'existence de cette espèce en Suisse semble hautement menacée en raison de la faible étendue des zones humides subsistantes et de la forte pression (loisirs, apport de substances nutritives, etc.) à laquelle elles sont exposées. De plus, les effectifs s'étant effondrés dans toute l'Europe occidentale, il est probable qu'aucun apport important ne provienne d'une population « source ». Un repeuplement étendu n'est donc guère envisageable ces prochaines années. L'espèce est menacée de disparition définitive en Suisse.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, menacée d'extinction

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce protégée (annexe 3)
Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)
AEWA annexe 2 (N2c)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Aucun programme en cours, à part les mesures habituelles d'entretien des marais (entretien des biotopes dans le but d'enrayer l'embroussaillage et l'invasion par la forêt).

Programmes de recherche

Les effectifs de la Bécassine des marais sont suivis dans le cadre des programmes de monitoring de la Station ornithologique suisse et des relevés effectués par l'Ala (Société suisse pour l'étude et la protection des oiseaux) dans ses zones protégées.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Après plusieurs années d'absence, la Bécassine des marais a recolonisé les zones pâturées du Neeracherried suite à l'introduction de vaches écossaises. Elle y a niché entre 2000 et 2003.
- En Allemagne, des Bécassines ont colonisé des prairies de fauche et des terres en friche aménagées pour la protection des oiseaux à proximité du littoral.
- En Allemagne encore, la remise en eau d'anciennes zones humides, la revitalisation de hauts-marais ainsi que l'adaptation des périodes de fauchage à la nidification de la Bécassine des marais sont des mesures de protection répandues.
- Les mesures en faveur de la Bécassine des marais profitent aussi au Vanneau huppé et au Courlis cendré. Pendant l'hiver 2003-04, des arbres ont été supprimés au Frauenwinkel, à proximité des rives du lac supérieur de Zurich, afin de rétablir l'aspect ouvert du marais, ce qui a entraîné le retour des Vanneaux huppés.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Remise en eau d'anciennes zones humides.
- Création d'une végétation clairsemée, par exemple par le biais d'un pâturage ciblé.
- Fermeture des voies de circulation, source de dérangements importants.
- Obligation de tenir les chiens en laisse.
- Suppression de structures verticales (arbres, buissons).

Bruant ortolan

Emberiza hortulana

Ortolan Ortolano Ortolan Bunting

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Bruant ortolan ne niche plus en Suisse qu'en Valais central. Chaque année, quelques rares mâles chanteurs sont observés dans les pelouses steppiques de la région de Loèche. Les derniers territoires des vallées transversales valaisannes ont été désertés entre 2000 et 2010. Les sites genevois et grisons (Basse-Engadine), encore occupés au début des années 1980, sont abandonnés depuis longtemps.

Habitat

En Suisse, le Bruant ortolan habite dans les paysages ouverts, bien ensoleillés, secs et chauds, présentant un caractère pionnier comme les prairies steppiques et les pâturages de moutons. Autrefois, il colonisait aussi les petites parcelles en terrasse de cultures céréalières et les vignobles richement structurés. En tant qu'espèce pionnière, l'ortolan est tributaire d'un paysage en mosaïque, riche en terrains ouverts, ce qui accroît la disponibilité en insectes, lesquels servent à nourrir les jeunes. Nicheur au sol, l'espèce a besoin en outre d'une strate herbeuse dense et de quelques arbres, buissons ou rochers comme perchoirs.

Menaces

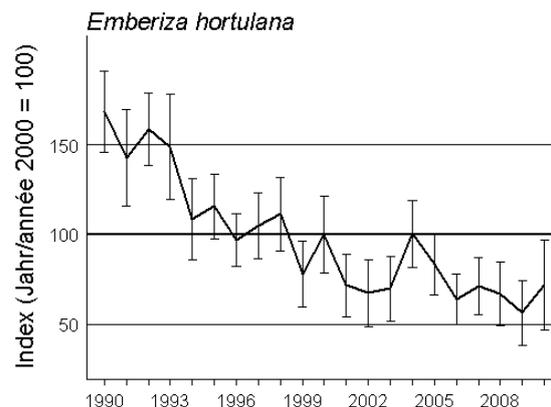
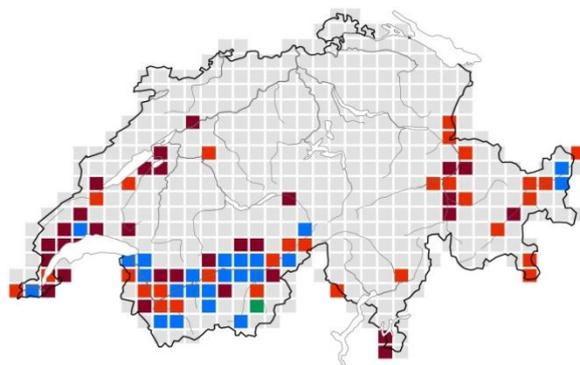
L'important recul de ces dernières décennies est sans doute dû aux changements d'exploitation du sol (intensification et déprise agricoles). La chasse illégale pratiquée dans le sud-ouest de la France et ailleurs dans le Bassin méditerranéen a peut-être des conséquences très négatives. C'est ce que suggère le recul enregistré dans de vastes parties de l'Europe.

Facteurs limitants

Présence d'habitats pionniers riches en terrains ouverts pourvus d'abris et d'insectes en suffisance. Présence de champs de céréales (avoine en particulier) pour l'alimentation au printemps et en automne (après le retour des zones d'hivernage et avant le départ).

Perspectives

A court terme, il ne faut s'attendre à aucun redressement important des effectifs. Actuellement, l'enfrichement et l'embroussaillage des derniers habitats de reproduction du Bruant ortolan ont un impact négatif sur l'espèce. L'isolement important des effectifs d'ortolans de Loèche se révèle problématique dans la mesure où la probabilité est faible que des femelles issues d'autres populations (p. ex. : val d'Aoste) colonisent la région.



Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord de l'extinction
 Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans la région de Loèche, des champs d'avoine sont aménagés chaque année pour l'ortolan depuis 2005, en collaboration avec les agriculteurs locaux. En 2010, un vaste programme de conservation de

l'espèce a été lancée sur 3 ans. En complément des champs d'avoine, trois autres mesures de conservation ont été mises en œuvre. Toutes trois visent à créer des écosystèmes pionniers : gestion contrôlée de la strate herbacée par le feu dans les zones en friche, éclaircissement des zones très embroussaillées et remise en pâture.

Programmes de recherche

- Un premier relevé global effectué en 2004 a démontré le déclin dramatique de l'espèce : dans toute la Suisse, seuls 33 territoires ont été trouvés contre 200 estimés en 1978-79. Un suivi systématique est mené en Valais depuis 2005.
- En 2007, une étude de l'Université de Berne a analysé l'utilisation des habitats au moyen de la télémétrie. Une autre recherche réalisée par le même groupe de travail a mis en évidence l'importance pour l'espèce d'incendies de forêt survenus en Catalogne (Espagne).

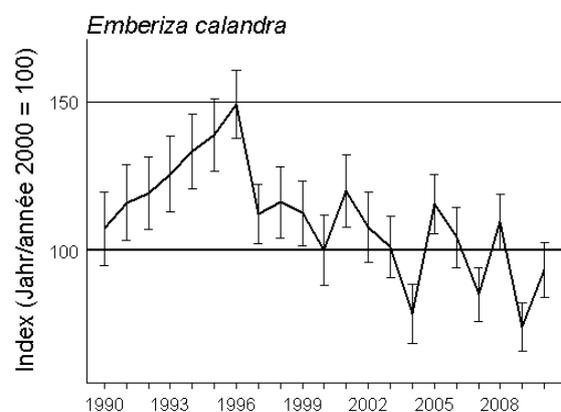
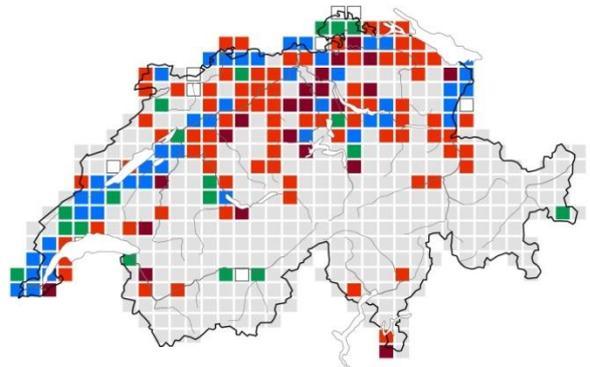
Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Des mesures de conservation de l'espèce sont appliquées en Allemagne et en Autriche avec plus ou moins de succès. Dans ces pays, l'ortolan a cependant colonisé des habitats (notamment de grandes cultures céréalières) très différents des derniers habitats colonisés en Suisse (pelouses steppiques). Il reste à démontrer quelles mesures (brûlis, mise en pâture, mesures sylvicoles, champs d'avoine) ou combinaisons de mesures se révéleront efficaces à long terme dans les habitats en Suisse.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Poursuite du projet de conservation de la dernière population suisse dans la région de Loèche.

Champagne genevoise, dans le Seeland bernois et fribourgeois et le Klettgau SH. En Suisse, les effectifs furent estimés à 400–600 couples nicheurs en 1998. Depuis, plusieurs sous-populations ont disparu.



Bruant proyer

Emberiza calandra

Grauammer Strillozzo Corn Bunting

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, le Bruant proyer est surtout répandu en plaine. L'espèce a souffert un recul important à partir de 1960, du moins dans la moitié nord de sa répartition européenne, et a disparu de nombreuses régions de Suisse depuis les années 1970. Dans les années 2000, il n'existait plus de populations notables qu'entre le lac de Neuchâtel et le lac Léman, en

Habitat

Le Bruant proyer se rencontre dans une grande variété de paysages ouverts. Pendant la période nidification, il nécessite, outre des sources de nourriture adaptées, une végétation basse ou éparse pour la recherche de sa nourriture et des zones de végétation plus dense pour l'installation du nid. Ses populations restantes sont réparties principalement sur le Plateau, dans les zones agricoles, dans les herbages exploités de façon plutôt extensive ainsi qu'en bordure des zones humides. Dans le Seeland bernois et fribourgeois, il peuple de préférence les cultures enherbées et les surfaces d'herbages bien

structurées. En Allemagne, le nombre de territoires dépend étroitement de la proportion de jachères. La proximité d'un champ de céréales (entre autres : orge, blé d'hiver) permet à l'oiseau de chercher sa nourriture à l'aube et au crépuscule et de se protéger du mauvais temps.

Menaces

Le recul constaté depuis les années 1970 est dû à l'intensification de l'agriculture. Celle-ci a notamment causé la diminution des invertébrés indispensables à l'alimentation des poussins. En Grande-Bretagne, le recul fût plus prononcé dans les zones à céréales fourragères et d'ensilage que dans celles à culture conventionnelle de céréales.

Facteurs limitants

Surfaces planes, ouvertes, exploitées de façon extensive, pourvues de perchoirs. Végétation dense par endroits, sur des lieux relativement exempts de dérangements et conservés pendant au moins 6 semaines pour l'installation des nids. Avant tout des jachères riches en structures et combinées avec des buissons isolés et/ou des haies basses dans les zones de grandes cultures. Présence suffisante d'insectes et d'araignées bien accessibles.

Perspectives

Il est très difficile d'établir un pronostic sûr pour cette espèce. D'importantes chutes d'effectifs suivies de phases de rétablissement ont déjà eu lieu dans le passé. Ces phases sont mal documentées et leurs causes sont inconnues. Avec l'augmentation prévisible des surfaces de compensation écologique de haute qualité (herbages extensifs, haies basses et surtout jachères), un nouvel essor du Bruant proyer est envisageable, si la gestion de ces surfaces est adaptée à l'espèce (surtout fréquence et dates des fauches). Toutefois, pour cette espèce, la superficie des surfaces de compensation réalisées jusqu'à présent est, dans de nombreux cas, insuffisante. L'évolution de l'espèce en Suisse devrait dépendre dans une large mesure de son évolution dans les pays voisins, l'immigration permettant probablement de maintenir les effectifs suisses.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce protégée (annexe 3).

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Mesures de revalorisation dans le cadre de la compensation écologique dans le Klettgau SH,

en Champagne genevoise et dans le Seeland bernois et fribourgeois.

- Sur le terrain de l'aéroport de Kloten, seule une partie des surfaces est fauchée, afin d'améliorer l'offre en postes de chant et en possibilités de nidification.

Programmes de recherche en cours

- L'évolution des effectifs du Bruant proyer est suivie dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.
- Dans le Seeland bernois et fribourgeois, les nidifications ont été étudiées en 2000, dans une région agricole.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

En Champagne genevoise, les nouvelles structures de la compensation écologique (jachères spontanées, jachères florales, haies) ont été colonisées rapidement à partir d'une population restante. Dans d'autres régions revalorisées (plaine de Wauwil, vallée du Rhin de Saint-Gall), la réaction de l'espèce n'a pas ou pas tout à fait été celle qu'on attendait. Une étude effectuée dans le Grand Marais prouve que des cultures très diversifiées et peu intensives favorisent considérablement la reproduction de l'espèce. Dans l'est de l'Allemagne, les effectifs du Bruant proyer ont localement augmenté suite à l'abandon de certaines surfaces de production.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Conservation ou extension des habitats potentiels tels que les jachères, les cultures maraîchères extensives, les terres incultes.
- Recherche : d'où viennent nos Bruants proyers ? Y a-t-il une taille de population minimale ? Quelle est l'influence des immigrants sur les effectifs ? Quel est l'effet des différentes structures des cultures agricoles et de la compensation écologique sur le succès de reproduction ?
- Estimation des effectifs actuels suisses.

Bruant zizi *Emberiza cirrus*

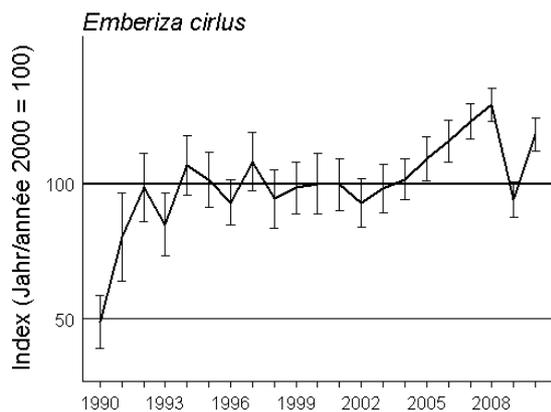
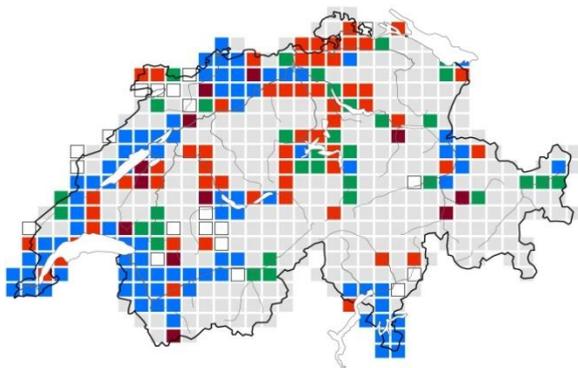
Zaunammer Zigolo nero Cirl Bunting

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Suisse se situe à la limite nord-est de l'aire de répartition ouest-méditerranéenne de cette espèce xéro-thermophile. Le Bruant zizi se trouve en Suisse principalement dans les vignobles, les vallées à foehn et au pied du Jura. Une bonne moitié des sites

de reproduction de l'espèce sont localisés en dessous de 600 m d'altitude, les sites en dessus de 1300 m sont exceptionnels. Entre les années 1970 et 1990, le Bruant zizi a enregistré un net déclin. Depuis 2000, on observe une tendance à la hausse, mais avec de fortes fluctuations d'une année à l'autre.



Habitat

Le Bruant zizi colonise des pentes sèches, chaudes, en principe avec une exposition sud à sud-ouest, plus rarement des plaines avec arbustes, groupes d'arbres, buissons épineux et mûriers. Il se trouve souvent dans des régions à vignobles (ou anciens vignobles) pourvues de vieux murs en pierres sèches. Dans la Seigneurie grisonne, les structures suivantes (sur un total de 35) étaient proportionnel-

lement surreprésentées par rapport à l'offre : vignobles dotés de pieux en bois et d'un terrain semi-ouvert, buissons, arbres isolés, haies arbustives, tas de pierres, (vieux) murs (surtout munis de niches), clôtures constituées de pieux en bois, cabanes de vignes et tas de bûches. Les lisières herbeuses, qui n'ont pas été recensées, jouent aussi très probablement un rôle important, notamment durant l'hiver (sources de graines). Ces résultats indiquent que les surfaces richement structurées bénéficiant d'abris, ainsi que d'une offre alimentaire accessible, répondent aux exigences de l'espèce. Par endroits, on la trouve également dans les gravières, les surfaces rudérales, les pâturages et les agglomérations.

Menaces

Comme dans toute l'Europe centrale, le recul est mis en relation avec la modification et la destruction des habitats. On constate, en particulier sur le Plateau, que de nombreux sites favorables à l'espèce ont été détruits par l'urbanisation des pentes bien ensoleillées. Autre menace importante : l'intensification de l'agriculture et de la viticulture, et la suppression des petites structures qui en découle. Localement, la disparition de l'espèce pourrait être liée à l'embuissonnement ou à la remise en culture de surfaces.

Facteurs limitants

Surfaces bien exposées, présentant des arbres et des buissons isolés, ainsi qu'une végétation herbeuse courte ou clairsemée, mais aussi riche en insectes et en graines, dans des régions chaudes et sèches, en particulier vignobles et vergers haute-tige situés à proximité de vignobles offrant une richesse de structures.

Perspectives

Les effectifs et la répartition du Bruant zizi sont soumis à de fortes variations liées aux conditions météorologiques, ce qui rend particulièrement difficile un pronostic d'évolution des effectifs. Les effets favorables de ces derniers hivers doux pourraient être contrebalancés par la perte continue de d'habitats.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans la Seigneurie grisonne, un projet de mise en réseau crée des structures ciblées, telles que terrains dégagés ou haies, destinées entre autres au Bruant zizi, qui en effet les utilise. Le contrôle d'efficacité est assuré par l'Association pour la protection des oiseaux de Landquart et des ornithologues du groupe de travail grison, sous la coordination de l'ASPO/BirdLife Suisse.

Programmes de recherche

- Les effectifs du Bruant zizi sont étudiés dans le cadre des projets de suivi de la Station ornithologique suisse.
- En 2008, sous la direction de l'ASPO/BirdLife Suisse, des étudiantes de la ZHAW Wädenswil ont étudié la fréquence et la répartition des territoires, ainsi que les exigences du Bruant zizi en matière d'habitat, dans la Seigneurie grisonne.
- L'ASPO/BirdLife Suisse examine si le Bruant zizi utilise les champs extensifs d'avoine et de lin, et si ceux-ci pourraient représenter une mesure de protection comme les champs d'orge en Grande-Bretagne.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Dans la Seigneurie grisonne, des structures ciblées, telles que terrains dégagés ou haies, ont été mises en place et sont utilisées par les Bruants zizis. Il est généralement admis que l'espèce profite surtout de la revitalisation des vignobles et des vergers situés dans les régions sèches et chaudes (introduction d'une végétalisation diversifiée, plantation de buissons et d'arbres). Cependant, on ignore si ces revitalisations peuvent aussi favoriser de nouvelles colonisations.
- En Grande-Bretagne, la Royal Society for the Protection of Birds RSPB a semé des champs d'orge destinés au Bruant zizi. Par temps pluvieux et froid – conditions critiques pour les jeunes au nid –, les adultes ont pu les nourrir d'orge encore vert.

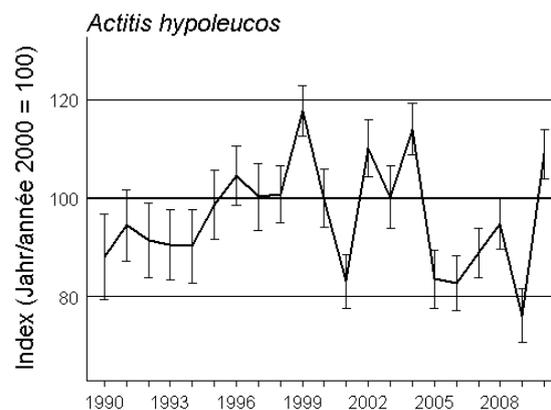
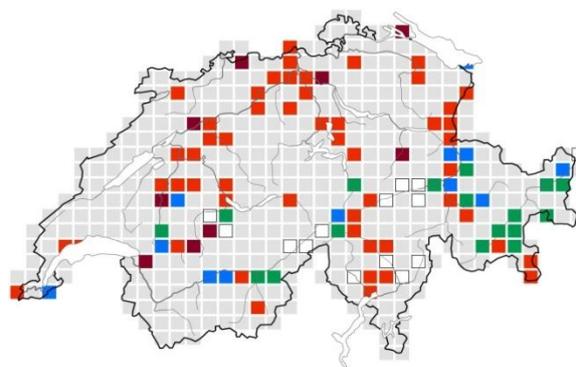
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Poursuite du suivi.
- Analyse comparative des surfaces actuellement colonisées avec celles occupées autrefois, permettant la définition des mesures de conservation à prendre sur les surfaces abandonnées ou à créer.

Chevalier guignette

Actitis hypoleucos

Flussuferläufer Piro-piro piccolo Common Sandpiper



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Aujourd'hui, en Suisse, le Chevalier guignette colonise les zones alluviales situées notamment dans les grandes vallées fluviales des Alpes et des Préalpes. Ces dernières décennies, la régulation des cours d'eau, la modification des biotopes, l'exploitation des centrales hydrauliques et les activités de loisirs ont entraîné la disparition progressive de l'espèce dans toutes les régions de basse altitude européennes. Le Chevalier guignette a déserté tous les sites de nidification du Plateau

suisse. Ces dernières années, les effectifs suisses ont poursuivi leur recul. Actuellement, les populations sont réparties principalement dans la vallée du Rhin de Coire, dans les vallées du Rhin postérieur et antérieur (Surselva), en Engadine ainsi que le long du Rhône, entre la Furka et Sierre dans le Valais. Quelques populations éparses se trouvent dans l'Oberland bernois, dans les Alpes vaudoises et uranaises, et au Sopraceneri, au Tessin. La population nicheuse comptait 75–120 couples en 2003–06.

Habitat

Les habitats privilégiés par le Chevalier guignette pour la nidification sont les accumulations d'alluvions sableuses ou graveleuses, situées dans les régions alluviales ayant conservé une dynamique naturelle. Plus rarement, il occupe les rives des lacs, à condition qu'elles soient pourvues d'une végétation clairsemée et basse avec de petits arbrisseaux épars.

Menaces

Le Chevalier guignette est menacé principalement par la disparition de la dynamique alluviale naturelle le long de nombreux cours d'eau et par les dérangements dus aux activités de loisirs. L'exploitation par éclusées des centrales hydrauliques réduit les ressources alimentaires et peut emporter les couvées.

Facteurs limitants

Présence de bancs de sable ou de gravier exempts de dérangements, recouverts d'une végétation clairsemée et ne subissant pas d'inondations périodiques par éclusées.

Perspectives

Pour sauvegarder les populations nicheuses subsistantes, il importe de mettre en œuvre, de toute urgence, les mesures prévues par la loi visant à protéger les zones alluviales.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

AEWA annexe 1 (C1)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Dans le cadre du «Programme de conservation des oiseaux en Suisse» et de la collaboration

avec le Service conseil Zones alluviales, un « Plan d'action Chevalier guignette » a été publié en 2010. En 2010, le canton du Tessin a mis au point un programme de protection destiné aux habitants typiques des zones alluviales que sont le Chevalier guignette et le Petit Gravelot.

- Dans le canton du Valais, l'aménagement du Rhône sauvage, dans la forêt de Finges, a permis une augmentation des effectifs. Dans les cantons des Grisons et de Berne (p. ex. : Kander et Aar), des revitalisations et des mesures de gestion des visiteurs ont été initiées.

Programmes de recherche en cours

La Station ornithologique suisse surveille l'évolution des effectifs du Chevalier guignette avec l'aide d'ornithologues bénévoles.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Dans l'Obermain (Allemagne), le Chevalier guignette a colonisé des surfaces revitalisées, sur lesquelles une dynamique alluviale naturelle a été rétablie grâce à la suppression des constructions riveraines (digues).

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Conservation d'une dynamique naturelle sur les grands cours d'eau ; revitalisation des deltas fluviaux.
- Protection des bancs de gravier contre les dérangements.
- Études de la productivité et du taux de retour des oiseaux nicheurs.

Chevêche d'Athéna

Athene noctua

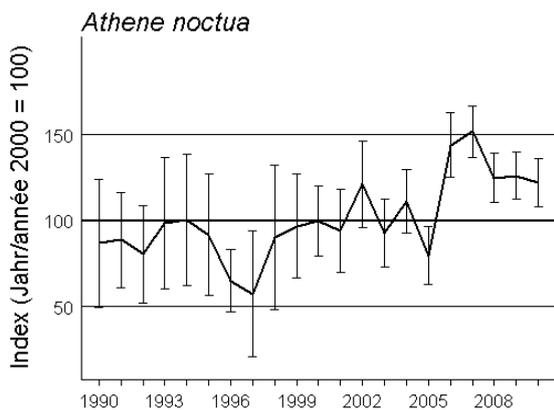
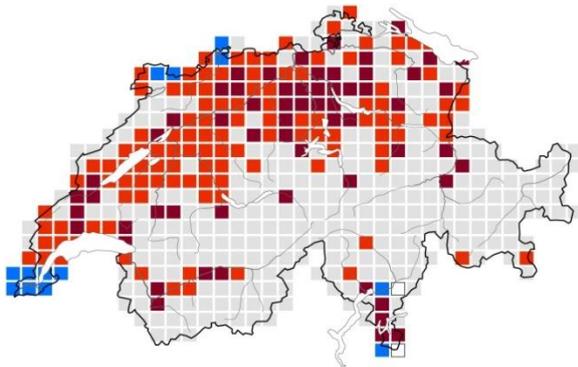
Steinkauz Civetta Little Owl

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Durant la seconde moitié du 20^e siècle, les populations de Chevêche d'Athéna ont enregistré un recul dramatique. Au milieu du 20^e siècle, l'espèce était encore largement répartie sur le Plateau. Les effectifs ont régressé jusqu'à environ 50–60 couples nicheurs en 2000. Depuis, ils se sont stabilisés, voire parfois légèrement redressés. Mais les chiffres restent préoccupants. En 2011, les effectifs s'élevaient à environ 35 couples nicheurs dans le canton de Genève, 17–19 en Ajoie (JU), 12–14 au Tessin et 0–1 dans le canton de Fribourg. Les populations de Lörrach, du Kaiserstuhl (D) et

d'Alsace (F) se sont accrues, passant de 67 couples nicheurs connus à 135 couples nicheurs en 2010. Des individus isolés ont été observés à plusieurs reprises sur le territoire suisse. Il existe d'autres populations frontalières en Franche-Comté et Rhône-Alpes (F), ainsi qu'en Lombardie (I). Un échange naturel d'individus s'effectue au moins partiellement.



Habitat

La Chevêche d'Athéna colonise exclusivement les altitudes inférieures à 600 m. Elle affectionne les vergers haute-tige, les peuplements anciens, les haies, les bâtiments anciens et les murs en pierre pourvus de nombreuses cavités situés dans des zones agricoles richement structurées à basse altitude. Elle privilégie les paysages ouverts à semi-ouverts présentant une végétation clairsemée et/ou

rase au sol. Elle y chasse petits mammifères, gros insectes, vers de terre et autres petits animaux. Pour la recherche de nourriture, elle a besoin de la présence suffisante de surfaces de végétation basse et clairsemée (pâturages, prairies fauchées de façon échelonnée, jachères, chemin non goudronnés). Les pâturages extensifs bordés de prairies et de bandes herbeuses non fauchées (mais aussi de jachères et de surfaces rudérales) satisfont le mieux ces critères. Pour nicher, l'espèce utilise les arbres creux, les nichoirs artificiels et (surtout au Tessin) les niches présentes dans les bâtiments.

Menaces

L'exploitation agricole intensive a des effets négatifs à maints égards. La végétation haute et dense qui résulte de la fertilisation et des fauchages simultanés entraîne des carences critiques sur le plan de la disponibilité des proies. Les gros insectes disparaissent en raison de la fertilisation. Le défrichage et le morcellement des vergers haute-tige consécutifs à l'extension des agglomérations, à la construction des routes ou à l'intensification de l'agriculture entraînent la disparition des sites de nidification, des perchoirs et des refuges. Les vergers haute-tige subsistants ne sont souvent plus utilisés et donc plus entretenus correctement.

Autres facteurs négatifs : la disparition ou la rénovation de « rustici » constitue une menace au Tessin. Les victimes de la circulation sont élevées. Les effectifs importants de fouines et de chats domestiques diminuent le succès de nidification. Un temps froid et humide, surtout de mai à mi-juillet, a des conséquences négatives sur le succès de nidification. Tous ces facteurs peuvent avoir un impact très négatif, notamment sur les petites populations comme celles de la Suisse. Les polluants toxiques jouent probablement aussi un rôle.

Facteurs limitants

Visibilité et accessibilité des proies durant toute la période de nidification ; présence de bandes en friche, de prairies riches en espèces et de pâturages richement structurés. Cavités de nidification à l'abri des fouines. Tas de bois, vieux bâtiments ou structures semblables pouvant servir de refuges notamment aux jeunes oiseaux.

Perspectives

Seuls des efforts renforcés de la part de tous les acteurs concernés, y compris communes et cantons, ainsi qu'une prise en compte dans l'aménagement du territoire, permettront de continuer à augmenter les effectifs suisses et de les sauvegarder ainsi à long terme.

Les populations de l'Ajoie et du Tessin se sont à nouveau quelque peu redressées par rapport aux niveaux très bas du début des années 2000. Ces

dernières années, l'espèce a augmenté dans la zone frontalière allemande et alsacienne, au prix de gros efforts financiers et humains. La conservation des populations doit s'y poursuivre afin d'accroître les chances d'une colonisation des sites adaptés en Suisse. Valorisation et mise en réseau des habitats de la Chevêche d'Athéna s'avèrent donc d'une extrême urgence, aussi bien dans les zones de répartition en Suisse que dans les zones frontalières à l'étranger.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Nord-ouest de la Suisse et triangle rhénan CH/D/F : dans le cadre d'un projet trinational, l'ASPO/BirdLife Suisse, la NABU et la LPO, en collaboration avec d'autres partenaires, revalorisent les habitats de la Chevêche d'Athéna (vergers haute-tige surtout), installent des nichoirs et informent le public.
- Jura : en Ajoie, le collectif Chevêche Ajoie revalorise les habitats, notamment les vergers haute-tige, dans le cadre d'un plan d'action cantonal. Des nichoirs artificiels sont posés. L'objectif est de créer une population source, à partir de laquelle d'autres sites adaptés pourront être colonisés. Depuis, d'autres parties de l'Ajoie ont été à nouveau colonisées.
- Genève : depuis 1984, le groupe des jeunes de « Nos Oiseaux » surveille les effectifs, protège dans la mesure du possible les arbres creux et installe des nichoirs artificiels. Depuis 1992, Pro Natura défend la conservation et la promotion des vergers haute-tige (plus de 700 arbres ont été plantés et 150 vergers « revitalisés »). L'espèce profite aussi de la mise en place de jachères spontanées en Champagne genevoise dès 1991. Une coopération transfrontalière a été instituée en 1995. Un plan d'action cantonal est en cours d'élaboration.
- Tessin : dans la plaine de Magadino, des mesures de revitalisation des biotopes sont en cours et deux types de nichoirs artificiels ont été testés (Ficedula et SVS/BirdLife Suisse avec le soutien du canton).

- Dans le cadre du programme de conservation des oiseaux de Suisse, un plan d'action national sera publié en 2012.

Programmes de recherche

- Les effectifs de toutes les populations suisses sont recensés chaque année par des responsables locaux.
- Une recherche sur l'alimentation de la chevêche d'Athéna est en cours au Tessin. Par ailleurs, l'utilisation de l'espace par la Chevêche d'Athéna fait l'objet d'une étude.
- La Station ornithologique suisse mène un large projet de recherche dans le Württemberg D, portant sur la survie et la dispersion des jeunes et adultes. Dans ce cadre, plusieurs travaux de Bachelor, Master et thèses de Doctorat ont lieu en collaboration avec diverses universités.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Dans le cadre d'un projet « Chevêche d'Athéna » mené en Bade du Sud (D), une densité élevée de nichoirs artificiels « anti-fouines » a permis de faire passer le taux de réussite des nichées de 50 % à 80 %, mais aussi d'accroître le taux de colonisation des jeunes oiseaux.
- La revalorisation des habitats par le biais de mesures OQE, en particulier la promotion de vergers haute-tige situés à proximité de prairies ou de pâturages sous-utilisés ou en friche, ainsi que la mise en place de petites structures aussi nombreuses que possible, permet d'augmenter les ressources alimentaires.
- Aux alentours des nids, pendant l'élevage des jeunes, la fauche échelonnée de prairies denses accroît le succès de reproduction.

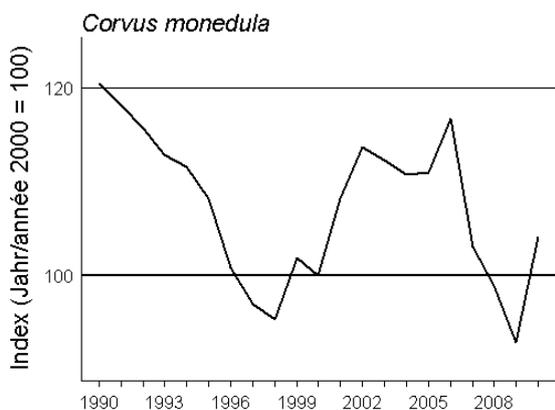
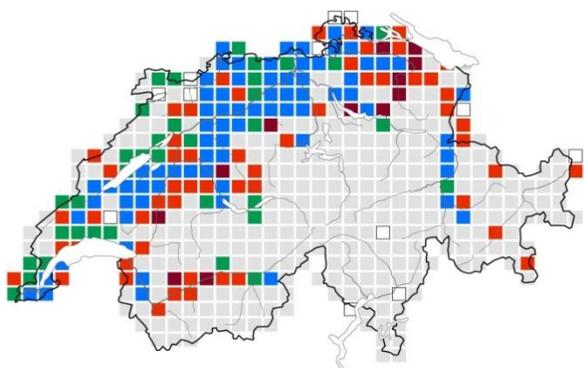
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des vergers incluant, sous les arbres, des prairies/pâturages qui font l'objet d'une exploitation extensive la plus parcellisée possible.
- Sauvegarde des surfaces de végétation clairsemée situées sur les territoires de la Chevêche d'Athéna ; promotion des pâturages permanents pourvus de nombreuses petites structures.
- Mise en réseau et extension des habitats de reproduction potentiels par le biais de l'aménagement de surfaces présentant les caractéristiques nécessaires.
- Evaluation des qualités actuelles des sites autrefois colonisés.
- Promotion des produits issus des vergers haute-tige.

Choucas des tours

Corvus monedula

Dohle Taccola Eurasian Jackdaw



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, le Choucas des tours est un oiseau nicheur répandu, notamment sur le Plateau et dans le Jura oriental. Le long des vallées au climat favorable, chaud et sec, on le rencontre aussi assez loin à l'intérieur des Alpes. Entre 1972–76 et 1993–96, sa répartition s'est clairsemée. Les effectifs sont passés de 1530 à environ 1000 couples nicheurs entre 1972–78 et 1989 ; actuellement, ils devraient se situer entre 1100 et 1200 couples nicheurs.

Habitat

Le Choucas des tours niche surtout en colonies dans des cavités situées sur des bâtiments et des constructions (églises, ruines et châteaux forts), dans des nichoirs (silos, pylônes), dans les parcs et les peuplements anciens (surtout dans les cavités de pics noirs), ainsi que dans les rochers situés à proximité de paysages ouverts ou partiellement ouverts. Toutefois, les Choucas rupicoles ont récemment disparu de nombreuses régions. Le Choucas cherche sa nourriture sur des surfaces où la végétation est rare ou basse, aussi proches que possible des sites de nidification. Dans les zones agricoles, les herbages ne sont utilisés qu'au début de la période de végétation, après le fauchage ou pendant le pacage. Dès que la végétation atteint une hauteur de 15–20 cm, ces surfaces sont évitées.

Menaces

Les Choucas des tours souffrent en premier lieu du manque de disponibilité et d'accessibilité des invertébrés destinés à nourrir les poussins. Ils se rabattent donc sur les déchets urbains, moins appropriés, durant la seconde moitié de la période de nourrissage au nid. La disparition de zones propices à la nidification due aux rénovations des bâtiments et aux mesures de lutte contre les pigeons, ainsi que l'abattage d'arbres âgés et les dégâts provoqués par les tempêtes dans les forêts productives, constituent d'autres facteurs.

Facteurs limitants

Nourriture animale de qualité (coléoptères, hyménoptères, papillons, sauterelles), combinée à des surfaces couvertes de pelouse rase et de végétation clairsemée permettant d'accéder facilement à la nourriture. Présence de cavités de nidification.

Perspectives

En raison de la faiblesse du taux de reproduction des Choucas dans les zones urbaines du Plateau et de la disparition des arbres pourvus de cavités dans les forêts productives, il faut s'attendre à une réduction des colonies en zone urbaine ainsi qu'à l'extinction des colonies arboricoles et, par conséquent, à une baisse de la population suisse globale, si aucune mesure de protection n'est prise.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Aucune

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Des nichoirs artificiels sont installés et entretenus dans différentes colonies situées en zone urbaine et les sites de nidification existants sont suivis (cf. «Programmes de recherche »).

Programmes de recherche

- Dans le cadre d'un projet de monitoring de la Station ornithologique suisse, l'évolution des effectifs du Choucas des tours est suivie chaque année depuis 1989 dans un périmètre représentatif (cantons de Berne et de Soleure ; jusqu'en 2009), ainsi que dans quelques colonies à l'échelle de toute la Suisse. Dans certaines colonies (Andelfingen, Uster, Morat, Zurich, Zofingen), on mesure le taux de reproduction et les jeunes sont parfois bagués.
- L'influence de la nourriture sur le taux de croissance et le succès d'envol des jeunes a été étudié à Morat dans le cadre d'un diplôme (Station ornithologique suisse, Université de Zurich). La mortalité des poussins était élevée malgré le supplément de nourriture, ce qui montre que les jeunes ont une mauvaise constitution dès la naissance. La faible production de jeunes en zone urbaine a été mise en corrélation avec l'insuffisance qualitative de la base alimentaire (restes de nourriture et déchets alimentaires surtout).
- A proximité de Morat, les Choucas ont immédiatement colonisé les nichoirs installés. Ils y ont affiché un bon taux de reproduction.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- En Allemagne, la colonisation de bâtiments isolés a été favorisée en aménageant à proximité des surfaces nourricières adaptées.
- Hormis l'installation de nichoirs près des surfaces nourricières adaptées, on ne connaît aucune mesure de protection efficace.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Installation de nichoirs là où les Choucas recherchent la nourriture durant la période de nidification.
- Pâturage extensif des parcelles aux alentours des cavités de nidification.
- Pour les colonies arboricoles, multiplication des nichoirs à proximité des biotopes nourriciers propices et programme de suivi.
- Comparaison des colonies prospères avec les colonies en diminution sur le Plateau : taux de réussite des nidifications, alimentation des poussins et surfaces nourricières (densité et hauteur de la végétation, présence de nourriture).

Cigogne blanche

Ciconia ciconia

Weissstorch Cicogna bianca White Stork

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

L'évolution des effectifs de la Cigogne blanche en Suisse est très bien documentée depuis une centaine d'années. La population autochtone s'est éteinte en Suisse en 1950 après un recul rapide depuis 1900 (140 couples nicheurs). Grâce au projet de réintroduction de la Cigogne blanche, lancé en 1948 par Max Bloesch, le nombre de couples nicheurs a augmenté continuellement pour atteindre 269 couples en 2010. En 1972–76, la Cigogne blanche occupait 9 carrés atlas et seuls deux d'entre eux ont été abandonnés lors du relevé 1993–96, alors que 34 carrés ont été colonisés en plus. Toute l'aire de reproduction originelle sur le Plateau, en dessous de 600 m d'altitude, est aujourd'hui occupée mais de manière inégale.

Habitat

La Cigogne blanche habite les prairies à litière et le paysage cultivé ouvert, particulièrement les prairies et pâturages humides extensifs. Le nid est généralement aménagé sur un bâtiment isolé ou sur un arbre, de préférence à proximité immédiate du territoire de chasse.

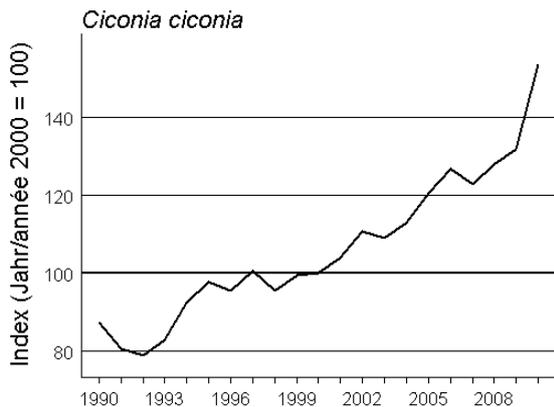
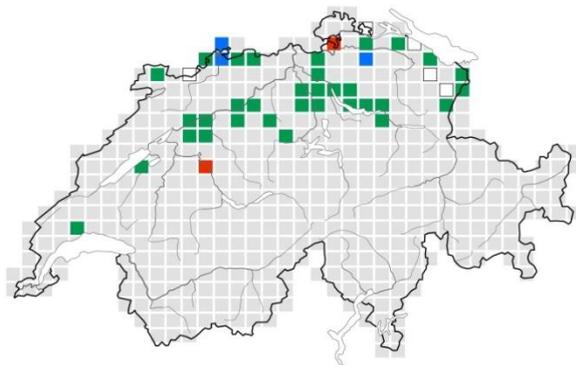
Menaces

Plusieurs raisons ont provoqué l'effondrement des effectifs au 19^e et dans la première moitié du 20^e siècle : l'assèchement des régions marécageuses et des prairies à litière, puis la construction d'une multitude de lignes électriques et téléphoniques, l'utilisation de pesticides ainsi qu'une pression de chasse plus importante dans les régions de migration et d'hivernage.

Aujourd'hui, en Europe, le principal danger provient des collisions et des électrocutions liées aux lignes électriques, comme l'a montré un projet de recherche de la société Cigogne suisse.

Le manque de surfaces de bonne qualité pour la recherche de nourriture limite aussi fortement le succès de reproduction. De fortes pluies pendant la période d'élevage des jeunes limitent le succès de reproduction sous nos latitudes.

La diminution des ressources alimentaires résultant de la lutte chimique contre les criquets migrateurs, ainsi que la persécution directe, représentent des problèmes dans les régions d'hivernage en Afrique de l'Ouest, dont l'influence n'a guère pu être chiffrée jusqu'ici. En dernier lieu, les sécheresses dans la région du Sahel augmentent la mortalité hivernale.



Facteurs limitants

Nombre et étendue des habitats appropriés offrant des ressources alimentaires suffisantes. Présence d'aires. Lignes électriques sécurisées dans les régions de reproduction, de migration et d'hivernage.

Perspectives

La population suisse de Cigognes blanches est actuellement en croissance. L'évolution des effectifs est influencée de manière significative par le taux de survie des adultes. Les accidents dus aux lignes électriques aériennes sont en diminution et peuvent encore être réduits par des mesures techniques. Le succès de reproduction, actuellement faible, pourrait s'améliorer grâce à des mesures de compensation écologique, qui ont un effet favorable sur les ressources alimentaires.

La persécution dans les quartiers d'hiver en Afrique devrait perdre de son importance suite à une baisse de la pression de chasse dans la région du Sahel et à un déplacement des quartiers d'hiver vers le Maroc et le sud de l'Espagne. La lutte chimique contre les criquets migrateurs en Afrique de l'Ouest devrait encore s'intensifier.

Les tendances négatives pourraient être contrebalancées par la sécurisation des lignes électriques et la compensation écologique, ce qui permettrait à la population actuellement auto-suffisante d'atteindre environ 300 couples nicheurs.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice, une convention doit être conclue (annexe 2)

AEWA annexe 2 (N2b)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Jusqu'en 1995, les mesures qui ont permis la réintroduction de la Cigogne blanche en Suisse comprenaient des lâchers réguliers d'oiseaux élevés en captivité et le nourrissage d'individus sauvages. Des jeunes de couples sauvages ont été temporairement mis en captivité ou retenus avant la première migration en rognant leurs ailes afin d'augmenter leur chance de survie. La population a ainsi été accrue artificiellement. Depuis lors, les efforts visent à adapter la situation aux conditions naturelles. D'où la nécessité de créer d'autres habitats adaptés, notamment par le biais de la compensation écologique, car la Cigogne blanche est une espèce cible des objectifs environnementaux de l'agriculture.
- Dans le cadre du Programme de conservation des oiseaux en Suisse, le Plan d'action Cigogne blanche Suisse a été publié en 2010, en collaboration avec Cigogne suisse.

Programmes de recherche

- Chez les individus sauvages, effectifs et succès de nidification sont contrôlés chaque année, les jeunes sont bagués et les bagues des adultes relevées (Cigogne suisse).
- Plusieurs études ont été menées ces dernières années concernant les Cigognes blanches suisses. Les analyses démographiques des bagues retrouvées et l'évaluation des causes de décès sont particulièrement précieuses pour définir les programmes de conservation.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- La Cigogne blanche a été réintroduite avec succès en Suisse par le biais de lâchers d'individus.
- Revalorisation des habitats : promotion des ressources alimentaires par la création de surfaces de prairies humides (p. ex. : prés dits « à cigognes »).
- Aires : mise à disposition de matériel de qualité pour la construction du nid (p. ex. : résidus de taille des arbres fruitiers, qui permettent la construction d'un nid perméable). Création d'aires sur les arbres et les bâtiments.
- Lignes électriques : sécurisation des foyers critiques, notamment à proximité des aires, au moyen d'isolateurs, d'enveloppes protectrices, de piques répulsives ou de perchoirs.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- La protection et la conservation de la Cigogne blanche nécessitent une collaboration internationale et des mesures globales ayant pour objectif l'amélioration des habitats dans les zones de reproduction, la prévention des électrocutions et des collisions avec les lignes électriques, la création de sites sécurisés destinés au repos et à la recherche de nourriture, la diminution des pertes dues à la chasse et la sensibilisation de la population.
- Création de prairies humides temporaires dans le cadre de la compensation écologique à proximité des sites de reproduction.
- L'assainissement des pylônes à moyenne tension réduit efficacement la mortalité.

Coucou gris

Cuculus canorus

Kuckuck Cuculo Common Cuckoo

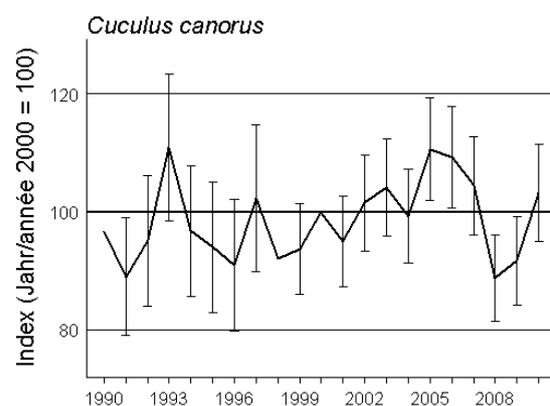
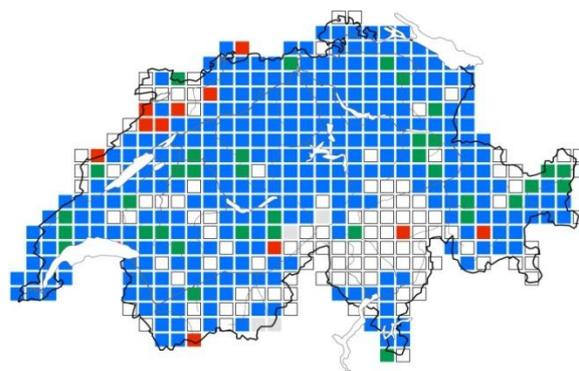
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Coucou gris est répandu en Suisse et se trouve du Plateau jusqu'à la zone alpine. Sa densité varie cependant fortement selon les régions : actuellement, elle est très faible dans le Jura central et oriental ainsi que sur le Plateau. Les plus hautes densités ont été recensées en 1993-96 dans le Haut-Valais, dans les Grisons (vallée du Rhin à Coire, Domleschg, vallée de l'Albula et régions proches, Basse Engadine, Bergell) et au Tessin méridional. Depuis le milieu des années 1980, on constate un recul marqué dans le Jura et sur le Plateau, où l'espèce était autrefois fréquente.

Habitat

Le Coucou gris habite les paysages diversifiés, ouverts ou partiellement ouverts. À basse altitude, il a une préférence pour les forêts de feuillus ou mixtes, de faible étendue, de même que pour les forêts alluviales et les paysages marécageux embuissonnés.



Menaces

La diminution très importante des effectifs des oiseaux hôtes et la fragmentation de plus en plus marquée de leur aire de répartition sont considérées par certains comme facteurs essentiels du recul du Coucou gris. D'autres auteurs attribuent plus d'importance à l'intensification de l'agriculture. Une étude télémétrique réalisée en Allemagne a pu démontrer que le Coucou gris s'adapte relativement bien à notre paysage culturel : il peut en effet

survoler des surfaces étendues peu propices, entre les régions où il trouve les oiseaux hôtes et celles qu'il utilise pour la recherche de nourriture. Nous ne disposons par contre pas d'informations sur un éventuel lien entre le recul des papillons (et par extension des chenilles, nourriture principale du Coucou gris), et le recul des effectifs du Coucou lui-même. Les bonnes densités dans des régions riches en papillons (Alpes), comparées aux effectifs réduits à basse altitude, laissent cependant supposer qu'il y a un lien.

Facteurs limitants

La densité et la répartition des oiseaux hôtes ainsi que l'offre en chenilles influencent probablement de manière importante les effectifs du Coucou gris.

Perspectives

L'évolution probable de cette espèce ne peut être prédite tant que les raisons du recul actuel ne sont pas claires. On relève en effet une diminution régionale de certaines espèces hôtes, mais on constate également que les espèces les plus importantes, à part le Rougequeue à front blanc, sont toujours largement répandues et fréquentes. Par contre, le recul des espèces hôtes pourrait être (co-)responsable du déclin du Coucou gris, étant donné que leurs fluctuations d'effectifs respectives se déroulent parallèlement.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Le Coucou gris, oiseau de l'année 2001, a servi à l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse comme espèce phare pour sa promotion d'un paysage diversifié.

Programmes de recherche en cours

Les effectifs du Coucou gris sont suivis au niveau suisse dans le cadre des projets « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » et « Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide » menés par la Station ornithologique suisse.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Aucune mesure de conservation spécifique pour le Coucou gris n'est connue.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Études concernant l'utilisation et les caractéristiques de l'habitat : relation avec la densité des oiseaux hôtes et de l'offre alimentaire.
- Suivi des effectifs actuels.
- (Re)création de paysages culturels richement structurés.
- Conservation de forêts alluviales richement structurées.

Courlis cendré

Numenius arquata

Grosser Brachvogel Chiurlo maggiore Eurasian Curlew

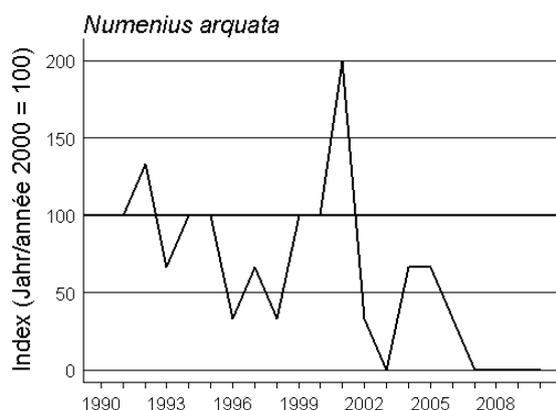
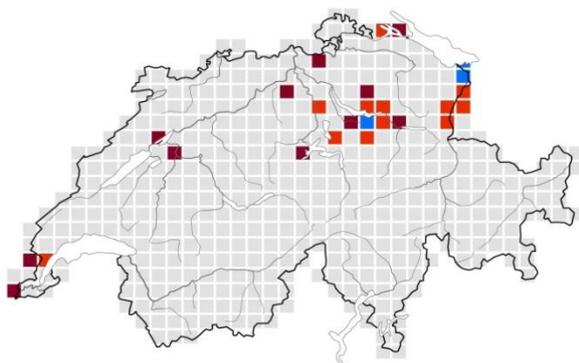
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Entre 1993 et 2006, en Suisse, le Courlis cendré ne nichait plus que dans la zone Frauenwinkel-Sihlsee-Lützelsee. Depuis 2006, il n'existe plus de preuve attestée de nidification en Suisse. Dans la vallée du Rhin, l'espèce ne niche plus que de l'autre côté de la frontière. Une recolonisation éventuelle est sans doute étroitement liée à l'évolution de la région lac de Zurich supérieur-Frauenwinkel-plaine de la Linth-Rothenturm-Sihlsee-Lützelsee. Si les grands marais de cette région sont revalorisés par le biais de zones humides plus vastes, ils offriront le potentiel nécessaire à de nouvelles nidifications. Notamment parce qu'une à deux dizaines d'oiseaux y passent encore l'été.

Habitat

Le Courlis cendré vit pendant la période de nidification sur des surfaces étendues recouvertes d'une végétation herbacée basse comme par exemple les prairies à litière ou les pâturages. L'environnement doit être calme, sans trop de dérangements ni de buissons ou de poteaux qui limitent la visibilité et offrent des perchoirs aux prédateurs d'œufs comme les corvidés. Un accès libre aux plans d'eaux ouverts, comme des dépressions humides ou des surfaces inondées, est primordial. Le Courlis cendré n'occupe des surfaces favorables qu'à partir de 35 ha, même si des populations importantes sont présentes dans des régions voisines. Une population minimale de Courlis cendrés devrait comprendre au moins 10 couples nicheurs. En tenant compte de ces exigences, une surface minimale de 350 ha doit être disponible afin de permettre l'établissement d'une population stable.



Menaces

Les dernières populations du canton de Schwyz sont fortement menacées, principalement à cause de l'absence de vastes zones humides ouvertes et peu affectées par les dérangements.

Facteurs limitants

Disponibilité de surfaces humides étendues ouvertes et exemptes de dérangements, présentant des points d'eau ouverts. A l'étranger, de nombreuses colonies sont victimes d'un fort taux de prédation.

Perspectives

Les surfaces actuellement disponibles en Suisse, favorables au Courlis cendré, ne permettent guère l'établissement d'une population stable, même petite. De plus, l'espèce est en recul dans presque toute l'Europe centrale et la probabilité d'une colonisation de surfaces propices par des couples

isolés est faible. L'avenir des effectifs suisses dépendra avant tout des possibilités de mettre à leur disposition des surfaces suffisamment étendues, d'y réaliser des mesures d'aménagement et de pouvoir y limiter les dérangements liés aux activités de loisirs.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord d'extinction

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

AEWA annexe 1 (C1)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Actuellement, aucun projet spécifique n'est en cours en Suisse.

Programmes de recherche

- Différentes études ont été menées ou sont en cours à l'étranger (Allemagne, Irlande, Suède), concernant la sélection de l'habitat, l'influence de l'exploitation des surfaces sur l'évolution des populations, ou encore les dérangements liés aux modèles réduits d'avion, etc.
- Dans le Doubs F, des essais de protection des nichées contre les prédateurs carnivores, par clôture, sont en cours dès 2011.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Protection et revitalisation des surfaces humides étendues restantes. Maintien et entretien de surfaces humides étendues, avec une exploitation extensive sur au moins 50 % de la surface des zones de nidification. Inondation temporaire en hiver, au début du printemps et durant la période de nidification. Suppression des drainages et diminution des apports en fumure.
- Protection internationale des sites d'escale, de mue et d'hivernage les plus fréquentées par l'espèce. La présence d'au moins 20 % de terre nue dans les surfaces enherbées semble accroître la qualité du site pour la mue.
- Abandon de l'exploitation des surfaces peu productives et remise en eau.
- Eviter les dérangements dans les sites de reproduction et d'hivernage en limitant l'accès, obligation de tenir les chiens en laisse.

- Maintien du relief du sol, en particulier des dépressions.
- Achat des surfaces propices par les associations de protection de la nature afin de garantir une protection et une gestion à long terme.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Agrandissement des marais existants et remise en eau des surfaces autrefois inondées.
- Fermeture des chemins qui traversent les zones humides adaptées.
- Monitoring des effectifs hivernaux et printaniers.

Effraie des clochers

Tyto alba

Schleiereule Barbagianni Barn Owl

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, l'Effraie des clochers niche sur le Plateau au nord des Alpes. A quelques exceptions près, elle niche à une altitude inférieure à 700 m. Grâce à plusieurs hivers doux entre les années 1970 et 1990, cette espèce a pu étendre légèrement son aire de répartition en direction des Préalpes et de sites un peu plus élevés du Jura. Ces dernières années, les effectifs ont affiché de fortes fluctuations, mais sans révéler de tendance.

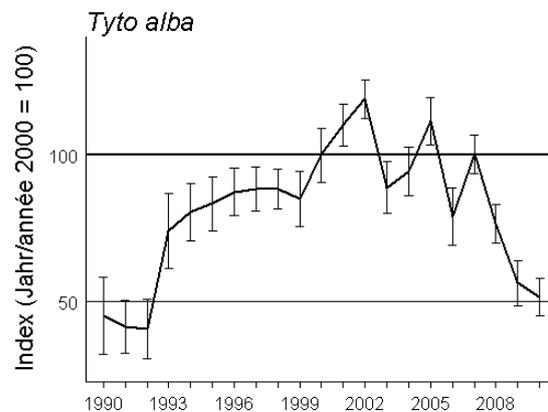
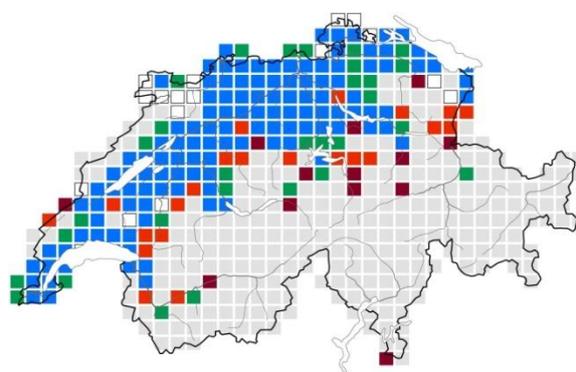
Habitat

La présence de l'Effraie des clochers dépend de la disponibilité de sites de nidification appropriés et de postes de repos sur des territoires de chasse riches en micromammifères. Cette espèce chasse principalement sur les terrains ouverts, mais rarement sur les grandes étendues sans arbres. Les terrains de chasse se situent en bordure des agglomérations, le long des routes, chemins et talus et dans des paysages diversifiés avec des haies et d'autres structures. Les sites de nidification sont presque exclusivement placés dans des recoins facilement atteignables, en pénombre et sans dérangements, à l'intérieur de bâtiments isolés ou situés dans des villages ou petites villes. L'Effraie des clochers accepte volontiers les nichoirs, en particulier dans les granges ou fermes.

Menaces

Beaucoup de sites de nidification sont perdus suite à la rénovation des bâtiments. L'urbanisation et l'intensification de l'exploitation agricole rendent les terrains de chasse peu attractifs. Par ailleurs, de nombreux individus succombent suite à des collisions avec des voitures. Les effectifs actuels peuvent

être maintenus uniquement si les mesures de protection et de conservation en cours sont poursuivies.



Facteurs limitants

Présence et accessibilité de micromammifères, disponibilité de sites de nidification, nichoirs inclus. Ces dernières années, des indices se sont précisés suggérant que la densité du réseau routier et par conséquent le nombre élevé de victimes de la route ont un effet négatif.

Perspectives

Les effectifs de l'Effraie des clochers dépendent beaucoup des conditions météorologiques hivernales : on constate en effet d'importants reculs suite à un enneigement de longue durée. Malgré une meilleure disposition des propriétaires pour conserver les sites de nidification lors de rénovations, de

nombreux sites sont encore perdus. Dans certaines régions, la mise à disposition de nichoirs permet de compenser le manque de sites de nidification traditionnels. Sans ces mesures, la situation de l'espèce pourrait se péjorer rapidement.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée

Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Différents groupes de travail ont mis sur pied d'importants programmes de pose de nichoirs.

Programmes de recherche

- Des collaboratrices et collaborateurs volontaires récoltent des données sur la dynamique de la population de l'Effraie des clochers dans le cadre du suivi intégré des populations de la Station ornithologique suisse.
- L'influence d'une légère augmentation de la concentration de corticostérone, l'hormone de stress principale des oiseaux, a été étudiée dans un contexte écologique dans le cadre d'une thèse de doctorat. Une telle augmentation durant quelques jours influence fortement les soins parentaux et le développement des jeunes, et a encore des répercussions sur l'organisme lorsque le taux de corticostérone retrouve un niveau original (Station ornithologique suisse, Universités de Lausanne et Zurich).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

La mise à disposition de nichoirs représente une méthode efficace pour favoriser l'Effraie des clochers dans les régions agricoles. Mesures de compensation écologique (prairies extensives, jachères, haies), fauches échelonnées et petites structures permettent d'augmenter les ressources alimentaires.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Le nombre et l'étendue des surfaces exploitées de manière extensive doivent être augmentés.
- Le suivi et la récolte des données concernant la nidification doivent être poursuivis.

- Une meilleure compréhension des facteurs décisifs liés au choix des territoires et des sites de nidification permettrait de définir de nouvelles mesures de conservation.

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Ziegenmelker Succiacapre European Nightjar

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, l'Engoulevent d'Europe niche surtout dans les régions de basse altitude où le climat est chaud et sec, notamment dans le Valais et au Tessin. Sur les versants sud particulièrement bien exposés offrant des conditions de vie optimales, on le rencontre jusqu'à plus de 1400 m d'altitude. Dans les années 1970, il nichait encore dans les forêts claires et ensoleillées au pied sud du Jura et à l'ouest du lac Léman, sur les versants secs du Plateau, dans les vallées à fœhn de la Suisse centrale et dans les Grisons. Depuis les relevés effectués en 1972–76 pour l'atlas, 22 des 35 carrés d'atlas autrefois occupés ont été abandonnés. L'espèce a encore diminué en Valais depuis les années 2000.

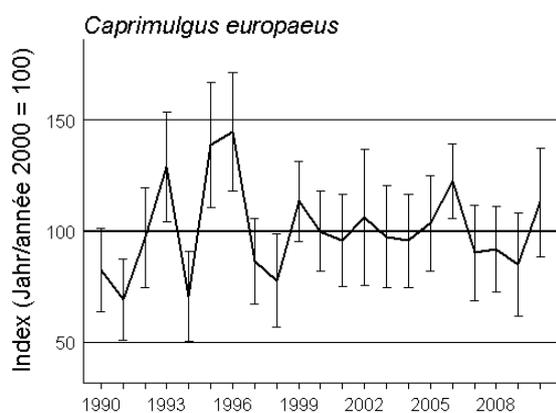
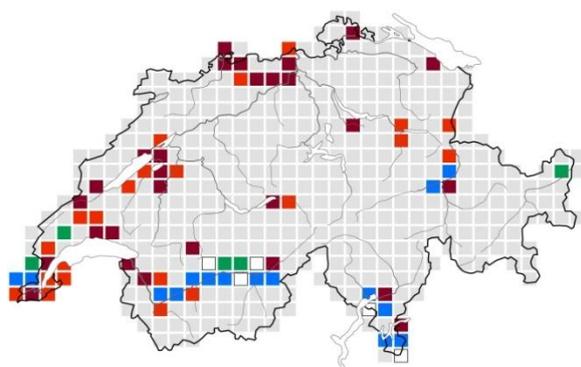
Habitat

L'Engoulevent d'Europe se rencontre dans des paysages forestiers semi-ouverts (pinèdes sèches, forêts clairsemées de chênes pubescents et steppes rocheuses parsemées de buissons). Le taillis, un mode d'exploitation sylvicole qui n'est quasiment plus pratiqué en Suisse aujourd'hui, offrait autrefois également des habitats appropriés. Dans les forêts exploitées économiquement aujourd'hui, l'espèce n'utilise que les surfaces de rajeunissement, les clairières, les chablis et les surfaces ouvertes par le feu. À la recherche de sa nourriture, l'Engoulevent chasse également près des bosquets dans le vignoble et les prairies et pâturages secs. Son alimentation se compose presque exclusivement de papillons de nuit, qui sont particulièrement nombreux sur les adrets.

Menaces

La succession végétale naturelle, accélérée par l'abandon de la récolte du bois de feu et de la pâture par les chèvres en forêt, constitue la principale menace. Un peuplement forestier trop dense empêche l'oiseau de chasser et de nidifier. On suppose également que les sources de nourriture se sont raréfiées au cours des dernières décennies. Toutefois, de nos jours, on utilise la confusion sexuelle dans les vignes pour lutter contre le ver de la

grappe ; ainsi, il n'y a quasiment plus d'insecticide utilisé, ce qui épargne les papillons de nuit consommés par l'Engoulevent.



Facteurs limitants

Paysages forestiers semi-ouverts, dans des régions aux étés chauds. Papillons de nuit en grande quantité. Paysage sans éclairage public perturbant l'activité des papillons nocturnes.

Perspectives

La succession végétale est défavorable à l'Engoulevent. Seules des mesures ciblées (clairières, éclaircissement des peuplements) dans les pinèdes et les chênaies sèches maintiendront des habitats favorables. Des incendies de plus en plus fréquents, à cause du réchauffement climatique, assureront aussi la remise à zéro de la succession. La diminu-

tion de l'offre en nourriture à cause de la densification des forêts et de l'extension des éclairages publics sont aussi à considérer.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, fortement menacée
 Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec de faibles populations en comparaison internationale
 Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- En Valais, la Station ornithologique suisse et le Service cantonal des forêts et du paysage coopèrent pour améliorer les conditions de vie de l'Engoulevent en créant des clairières dans les forêts sèches. Les mesures doivent être appliquées sur de grandes étendues et dépendent avant tout des possibilités de financement.
- Au Tessin, l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Ficedula et la Section forestière cantonale du Tessin ont identifié les zones prioritaires pour intervenir en faveur de l'Engoulevent dans les secteurs autrefois occupés. Les premières clairières ont été réalisées durant l'hiver 2010/2011.

Programmes de recherche en cours

- L'évolution des effectifs de l'Engoulevent est suivie en Valais dans le cadre d'un projet de la Station ornithologique suisse.
- Au Tessin, ils sont suivis par la Ficedula et l'ASPO/Birdlife Suisse. Le monitoring se poursuivra ces prochaines années et d'autres interventions devraient y avoir lieu.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

L'éclaircissement des peuplements forestiers trop denses et la création de clairière de 3000-7000 m² sont actuellement les meilleures mesures de conservation pour l'Engoulevent.

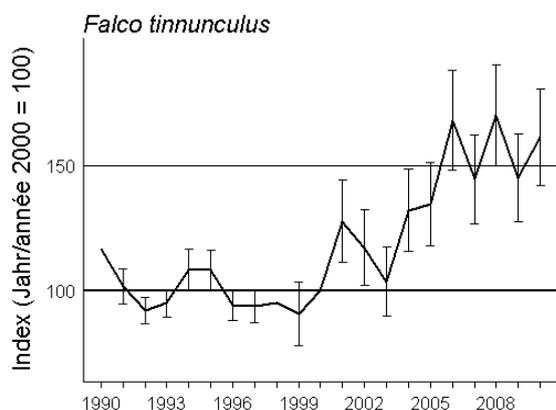
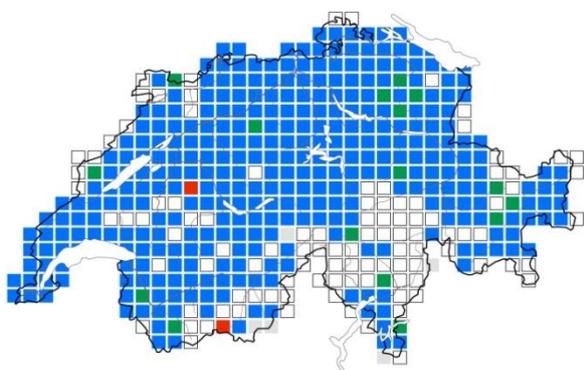
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Amélioration et conservation à long terme des habitats de l'Engoulevent.
- Estimation de l'influence des éclairages publics sur les populations locales de papillons de nuit
- Utilisation d'éclairage public n'attirant pas les insectes en installant des lampes à vapeur de sodium.

Faucon crécerelle

Falco tinnunculus

Turmfalke Gheppio Common Kestrel



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Faucon crécerelle colonise les paysages ouverts et partiellement ouverts du Plateau jusqu'à l'étage alpin (paysages cultivés, régions alpines, agglomérations). L'espèce s'est raréfiée sur le Plateau depuis les années 1960, le succès de la reproduction ayant diminué localement. Ces dernières années, les effectifs se sont légèrement redressés dans de nombreuses régions. Outre la disponibilité et l'accessibilité des ressources alimentaires, les conditions météorologiques en hiver jouent un certain rôle dans l'évolution des effectifs à basse

altitude, car la mortalité est plus élevée par temps froid et neigeux que par temps doux.

Habitat

L'espèce s'adapte à des habitats variés. Les sites de reproduction typiques sont par exemple des surfaces agricoles qui offrent des lieux de nidification sous forme d'arbres isolés, de granges ou encore des agglomérations et métropoles comprenant suffisamment de surfaces rudérales ou alors situées à proximité de surfaces agricoles permettant la chasse (jusqu'à plusieurs kilomètres de l'aire).

Menaces

Le recul des effectifs du Faucon crécerelle en basse altitude est généralement attribué à l'intensification de l'exploitation agricole. Les cultures denses à croissance rapide et la faible densité de proies diminuent les possibilités de chasse. Une carence de sites de nidification appropriés pourrait être la cause des faibles densités de l'espèce dans certaines régions.

Facteurs limitants

Outre la disponibilité et l'accessibilité des petits mammifères, ainsi que la densité et la hauteur de la végétation au sol dans les paysages ouverts et semi-ouverts, l'augmentation de possibilités de nidification et de perchoirs peut favoriser le développement des effectifs de l'espèce.

Perspectives

Le Faucon crécerelle profitera des mesures de compensation écologique qui permettent d'augmenter la densité des petits mammifères et de gros insectes ; par ailleurs, la mortalité hivernale a été faible ces dernières années grâce aux hivers doux. Cependant les effectifs de l'espèce ne pourront être maintenus à un niveau actuel ou être augmentés que si les mesures en cours pour la conservation de ce rapace sont poursuivies et étendues.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée

Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Différents groupes de travail ont mis sur pied d'importants programmes d'installation de nichoirs.

La Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse ont publié en 2010 une notice sur la promotion du Faucon crécerelle à l'attention des agriculteurs.

Programmes de recherche

Des données sur la dynamique de la population du Faucon crécerelle sont récoltées dans le cadre du suivi intégré des populations par la Station ornithologique suisse, avec le concours de groupes de travail formés par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

La mise à disposition de nichoirs peut engendrer une augmentation des effectifs si les ressources alimentaires disponibles sont suffisantes. En outre, le succès de nidification est plus élevé dans les nichoirs, à cause d'une diminution de la prédation et d'une meilleure protection contre les intempéries. Par ailleurs, la mise en place de jachères florales et de prairies extensives, comme surfaces de compensation écologique, augmente la densité de petits mammifères et de gros insectes. Le renoncement aux faucheuses permet la survie des proies. La fauche échelonnée facilite par ailleurs l'accès à la nourriture. Lorsqu'il dispose aussi de perchoirs nécessaires à la chasse, le Faucon crécerelle en tire profit. Les fosses à purin devraient être sécurisées à l'aide de dispositifs d'effarouchement. Les abreuvoirs ouverts devraient être équipés de pièces de bois qui permettent aux oiseaux pris au piège d'en sortir.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Augmentation de la qualité et du nombre de prairies extensives, mise en place de jachères florales.
- Augmentation de l'offre en nichoirs et en perchoirs.
- Poursuite du suivi et du recensement des paramètres liés à la biologie reproductive.

Fauvette grisette

Sylvia communis

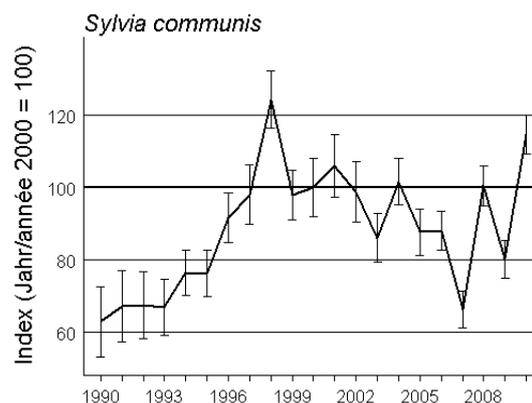
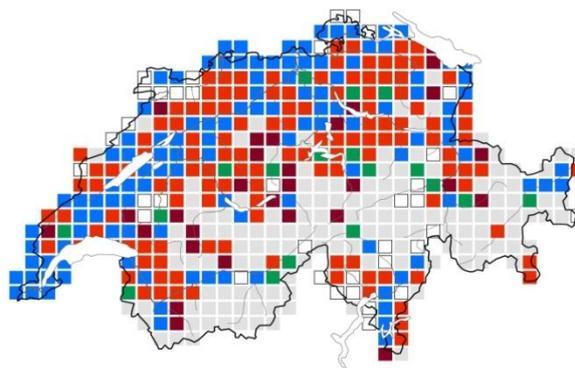
Dorngrasmücke Sterpazzola Common Whitethroat

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, la Fauvette grisette se trouve localement dans les régions de basse altitude, principalement

sur le Plateau occidental, au nord de la Suisse et au Tessin ; elle est rare au centre et à l'est du Plateau. Des couples isolés ont été observés jusqu'à une altitude de plus de 1500 m. L'aire de nidification, recouvrant autrefois tout le Plateau, est aujourd'hui très fragmentée : l'espèce a en effet disparu depuis les années 1970 de nombreux sites autrefois habités.



Habitat

La Fauvette grisette est l'oiseau caractéristique des surfaces non exploitées et non entretenues du paysage culturel ouvert. Elle apprécie par exemple les surfaces embuissonnées par des épineux, les broussailles herbeuses ou les buissons isolés avec ourlets herbeux non fauchés. Dans les haies, on la rencontre surtout dans les bordures enherbées. Les haies font partie de son milieu, tout comme les

bords de chemins, les talus, les fossés, les jachères ou les talus des chemins de fer. Elle colonise également les lisières, pour autant que la strate buissonnante soit bien développée, et parfois aussi les champs envahis de mauvaises herbes.

Menaces

La forte diminution des effectifs, constatée depuis les années 1970, est avant tout liée à la perte d'habitats suite aux améliorations foncières, ainsi qu'à la rationalisation et à l'intensification de l'exploitation agricole. Par ailleurs, une forte sécheresse dans la région d'hivernage de cette espèce, au Sahel à la fin des années 1960, a provoqué une forte régression dans toute son aire de nidification. Actuellement, les problèmes que l'espèce rencontre dans son aire de nidification semblent plus importants que ceux dans la zone d'hivernage, même si des sécheresses restent fréquentes au Sahel.

Facteurs limitants

Disponibilité de surfaces ouvertes et semi-ouvertes, exploitées de manière extensive ou non exploitées, présence de surfaces envahies par des épineux, friches, etc.

Perspectives

La compensation écologique devrait permettre d'enrichir le paysage agricole par des structures de grande qualité écologique (haies diversifiées avec ourlets herbeux, jachères). Ceci devrait favoriser une augmentation des effectifs, dans la mesure où l'entretien de ces structures, notamment le régime de fauche, est adapté à l'espèce. Cependant, ce développement positif est principalement limité aux régions céréalières et maraîchères relativement sèches et chaudes.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)
Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Des mesures ciblées d'amélioration de l'habitat sont en cours dans différentes régions (entre autres dans

le Klettgau, le Grand marais, la Champagne genevoise ; voir ci-dessous).

Programmes de recherche

L'évolution des effectifs de la Fauvette grisette est documentée dans le cadre des projets de suivi de la Station ornithologique suisse.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

A partir des populations résiduelles encore présentes, la recolonisation rapide des structures nouvellement aménagées dans le cadre de la compensation écologique (jachères spontanées, jachères florales, haies basses riches en buissons épineux) a été observée dans la Champagne genevoise. Dans d'autres régions revalorisées (Klettgau, plaine de Wauwil), l'espèce a moins bien réagi que prévu. En Suède, la Fauvette grisette a été observée sensiblement plus souvent le long de lisières situées à proximité de surfaces en jachère que de lisières situées à côté de cultures de blé.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection et entretien des habitats existants.
- Aménagement d'habitats favorables à l'espèce.
- Recherches sur la dynamique de la population.
- Projets de recherche sur les questions suivantes :
Quel rôle joue la Pie-grièche écorcheur dans la colonisation des habitats par la Fauvette grisette ? Comment rendre des éléments de la compensation écologique (haies, lisières, jachères) favorables à la Fauvette grisette ?

Gélinotte des bois

Bonasa bonasia

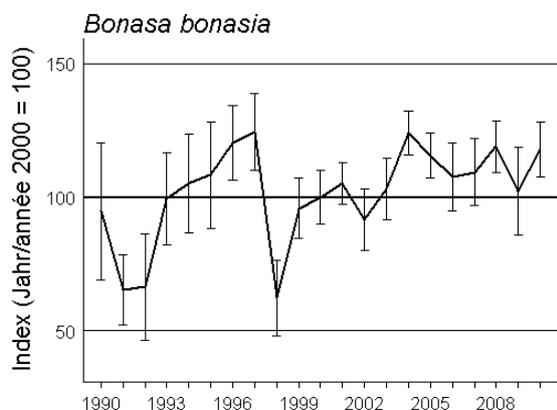
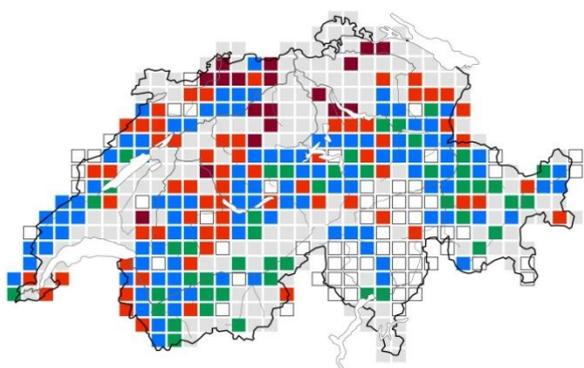
Haselhuhn Francolino di monte Hazel Grouse

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Gélinotte des bois habite le Jura, à l'ouest d'Oltén, ainsi que les Préalpes et les Alpes (nord et sud). L'aire de répartition principale de l'espèce, autrefois également présente à basse altitude, se situe aujourd'hui entre 1000 et 1600 m. La comparaison entre les relevés des années 1970 et 1990 montre que l'espèce a disparu d'environ 30 % des carrés atlas encore occupés dans les années 1970. La Gélinotte des bois ne colonise plus le Plateau ni la partie orientale du Jura depuis le début du 20^{ème} siècle. Des diminutions locales des effectifs et de l'aire de répartition sont également observées dans

les Préalpes du Nord. L'effectif en Suisse était globalement estimé entre 7500 et 9000 couples nicheurs en 1988.



Habitat

La Gélinotte des bois occupe différents types de forêts, dans la mesure où ceux-ci, étroitement imbriqués, répondent au besoin élevé en abris de cette espèce tout en lui offrant suffisamment de végétaux pour se nourrir. Ces forêts présentent presque toujours une structure verticale et/ou horizontale très marquée. En hiver, la quantité et la répartition de la nourriture (baies, chatons, bourgeons, pousses de différentes essences), ainsi que les abris, jouent un rôle crucial. L'espèce colonise les forêts de conifères et les forêts mixtes, ainsi que les forêts de feuillus au sud des Alpes, mais pas les vastes peuplements purs d'aulnes verts ou de châtaigniers. Elle évite les forêts

productives uniformes et les peuplements denses et homogènes dépourvus de clairières.

Menaces

Les facteurs principaux du recul des effectifs sont les suivants : proportion et répartition insuffisantes de peuplements très structurés, élimination active des essences ligneuses consommées par la Gélinotte des bois lors des soins cultureux, ombre provoquée par l'augmentation du couvert sur les structures et les plantes héliophiles consommées.

Facteurs limitants

Proportion et répartition de surfaces forestières très structurées et peu affectées par les dérangements, présentant des strates buissonnantes et herbacées diversifiées et bien développées. Présence de nourriture et d'abris en hiver. Conditions météorologiques humides durant la période d'élevage des jeunes.

Perspectives

Le développement de forêts pionnières riches en essences ligneuses sur des prairies et pâturages abandonnés, les surfaces dévastées par la tempête et le bostryche, ainsi que l'utilisation accrue du bois énergie, permettent d'envisager un développement positif des habitats de la Gélinotte des bois, au moins au niveau régional, pour autant que l'exploitation sylvicole tienne compte des éléments importants pour l'espèce en matière de biotope. Dans les forêts de feuillus ou mélangées (Jura, Préalpes), les habitats peuvent au contraire continuer à se dégrader en raison notamment de la forte dynamique du hêtre dans les strates herbacée et buissonnante.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable
 Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans différents cantons, des mesures (interventions sylvicoles, aménagement de réserves forestières) sont mises en œuvre en faveur de la Gélinotte des bois (notamment BE, BL, GL, NE, VD, VS).

Programmes de recherche

- Il n'existe aucun programme de suivi suffisant à l'échelle nationale. Signalons néanmoins les relevés effectués par les cantons de Zoug, Schwyz, Jura et Neuchâtel.

- Dans le canton de Neuchâtel, des recherches sont menées depuis 1998 sur l'état des effectifs et l'utilisation des habitats.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- L'OFEV a édité des directives qui résument les mesures de conservation connues et les possibilités de tenir compte des besoins de l'espèce dans le cadre des plans directeurs forestiers régionaux (Guide pratique Grand Tétrás et Gélínotte des bois : protection dans la planification forestière régionale). La planification des mesures de conservation en faveur de la Gélínotte des bois doit s'appliquer à des groupes entiers de populations (métapopulations) et tenir compte des distances usuelles de dispersion ainsi que du besoin d'espace relativement élevé d'un couple nicheur (env. 20 ha).
- Dans les régions de forêts de conifères et de forêts mixtes du Jura et des Préalpes, les mesures doivent principalement viser les peuplements jeunes (maintien d'une proportion de bois tendre et de bois résineux par rapport à la proportion de hêtres, promotion de stades pionniers, surfaces de rajeunissement étendues, pas de plantations intégrales sur les surfaces touchées par les ouragans).
- Des interventions sur des surfaces réduites peuvent être favorables dans les forêts de conifères de l'étage supérieur (coupe des réserves de bois pour augmenter l'ensoleillement du sol forestier et pour favoriser ainsi le développement des buissons nains et de la strate herbacée ; éviter les reboisements sur des surfaces pionnières après les ouragans, avalanches et coupes). Dans la région alpine, on favorise aujourd'hui le développement d'une structure par collectifs afin d'obtenir des boisements stables ; ceux-ci sont également favorables à la Gélínotte des bois. Lors de l'entretien de la forêt jeune, il importe de laisser partout une proportion suffisante de bois destiné à l'alimentation. Par ailleurs, la pâture ralentit le développement de la forêt et permet de prolonger une structure forestière favorable à l'espèce.
- La Gélínotte des bois est sensible à l'isolement de ses habitats qui ne devraient pas être séparés de plus de 2 km par des peuplements forestiers inadaptés. Des mesures appropriées pour la Suisse peuvent également s'inspirer des plans d'action existants en Allemagne, en France et en Italie.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- La conservation efficace de l'espèce nécessite une exploitation forestière favorable à la Géli-

notte des bois, intégrée au moins partiellement dans l'économie forestière ordinaire. En d'autres termes : une part essentielle de la promotion de l'espèce consiste à sensibiliser, à informer et à former le personnel forestier.

- Valorisation de surfaces forestières étendues comme habitat pour l'espèce. Identification des surfaces forestières à traiter et des mesures forestières à prendre dans le cadre de la planification forestière régionale.
- Actualisation des estimations des effectifs à l'échelle de toute la Suisse.
- Suivi des effectifs sur des surfaces choisies et représentatives.
- Mise en place d'une étude sur la quantité minimale de nourriture par territoire en hiver.
- Mise en œuvre d'un travail d'étude concernant les influences des dérangements sur le système espace/temps de la Gélínotte des bois.

Grand-duc d'Europe

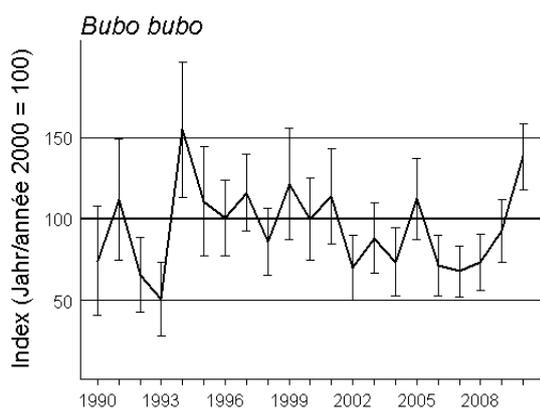
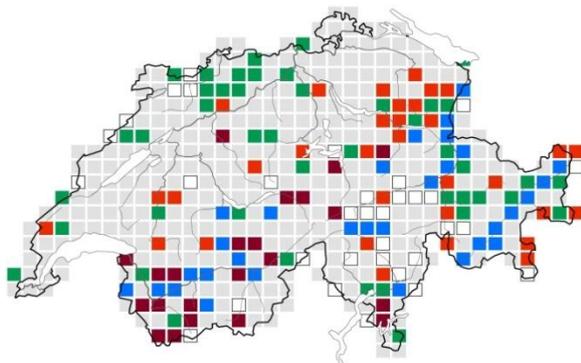
Bubo bubo

Uhu Gufo reale Eurasian Eagle Owl

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Grand-duc d'Europe s'était presque éteint en Suisse durant la première moitié du 20^e siècle. Même après la mise sous protection en 1925, l'espèce ne se redressa que très lentement. En 1960, la population devait s'élever à 30-50 couples, et en 1980, à quelque 60 couples. La forte chute enregistrée en Valais entre 1955 et 1975 est surprenante. De 1970 à 1990, des centaines de grands-ducs élevés en captivité furent lâchés en Suisse sur le versant nord des Alpes, ainsi que des milliers en Allemagne. Il en résulta une augmentation marquée. De nombreux anciens sites de nidification furent à nouveau colonisés, notamment dans le nord-ouest de la Suisse et en Valais, mais quelques régions jadis occupées restèrent désertées. Dans les années 1990, des indices d'une nouvelle baisse apparurent dans plusieurs régions, mais plusieurs nouveaux couples furent observés ces 10 dernières années, ce qui s'explique par la hausse massive de la population en France. La population suisse s'élève aujourd'hui à une centaine de couples. La plupart des grands-ducs nichent le long des principales vallées alpines, mais on en trouve aussi beaucoup dans le Jura et quelques-uns sur le Plateau.



Habitat

Le Grand-duc a besoin de rochers ou de carrières pour son nid, d'arbres comme sites de repos diurne ou comme cachettes, et de paysages dégagés ou semi-dégagés riches en proies comme terrains de chasse. De nombreux sites de nidification se situent à proximité des agglomérations.

Menaces

Les principales causes de décès ou de blessures anthropogènes sont les électrocutions, les collisions avec les moyens de transports routiers et ferroviaires, mais aussi avec les fils et les câbles. Localement, les grimpeurs peuvent provoquer des dérangements sur des sites de nidification. Le manque de nourriture est en revanche la principale cause de mortalité. Une fois indépendants, de jeunes oiseaux errants aboutissent sans cesse dans des zones où les proies sont insuffisantes.

Facteurs limitants

En Suisse, le succès de nidification du Grand-duc n'est pas plus faible que dans d'autres régions comparables, mais le taux de mortalité élevé empêche l'augmentation de la population. Les effectifs de ces dernières années n'ont pu se maintenir que grâce à l'immigration massive des pays voisins. Une réduction sensible des victimes d'électrocution s'avère nécessaire afin d'obtenir en Suisse des effectifs capables de se maintenir.

Alors que les ressources alimentaires semblent bonnes aux alentours des sites de nidification colonisés, les jeunes grands-duc en quête de leur propre territoire ont du mal à trouver suffisamment de nourriture dans de nombreuses régions.

Perspectives

Les effectifs de grands-duc en Suisse ont largement profité de l'augmentation des populations allemandes et françaises par le passé, et n'ont pu se maintenir que grâce à l'immigration permanente. Le succès de reproduction des couples présents ne peut s'améliorer que de manière infime. Mais comme les principaux facteurs de mortalité sont connus et que des mesures techniques permettraient de les réduire (rénovation de pylônes de moyenne tension dangereux, utilisation exclusive de pylônes inoffensifs pour les oiseaux sur les nouvelles lignes électriques, enfouissement des lignes électriques), la mise en œuvre de ces mesures a toutes les chances d'entraîner une hausse des effectifs. Des valorisations à vaste échelle des terres agricoles contribueraient à améliorer les ressources alimentaires et, ainsi, le taux de survie des jeunes oiseaux.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée avec une faible responsabilité de la Suisse

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans de nombreuses régions de Suisse, des discussions ont lieu avec les entreprises électriques en vue de sécuriser les pylônes électriques dangereux. La publication « Protection des oiseaux sur les lignes aériennes à courant fort » est disponible auprès de l'OFEV.

Programmes de recherche

Dans différentes régions de Suisse, les effectifs du Grand-duc et le succès de nidification sont recensés tous les ans par des ornithologues en général bénévoles. L'Université de Berne et la Station ornithologique suisse ont terminé leurs études sur la mortali-

té, la dispersion des jeunes, le nourrissage des poussins au nid, ainsi que les modélisations sur la dynamique des populations et les influences de l'évolution des taux de survie et de recrutement sur les effectifs.

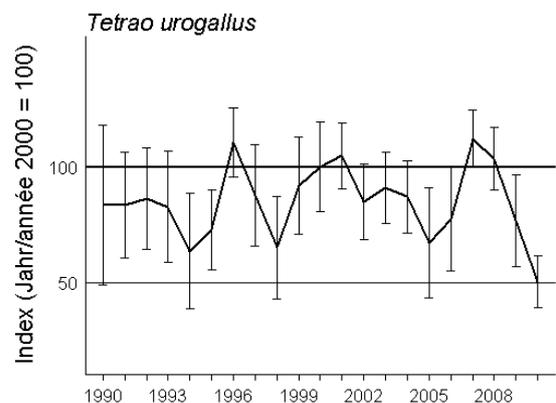
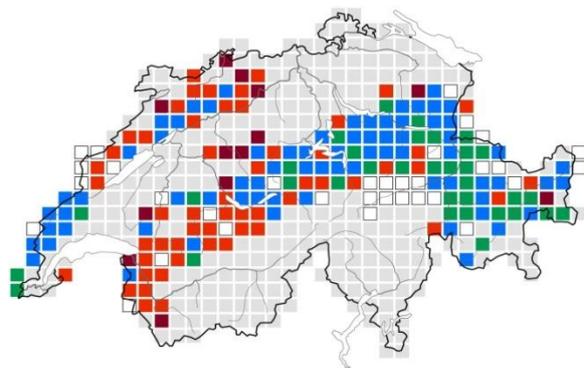
Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- L'assainissement des pylônes à moyenne tension dans les territoires occupés réduit efficacement la mortalité.
- Les programmes d'élevage et de lâchers ont été largement suspendus.
- Des efforts sont en cours afin de limiter l'usage de pesticides dont la nocivité pour les rapaces diurnes et nocturnes a été prouvée.
- Un groupe de travail « Réseau Grand-duc » a été créé en France afin de coordonner et de promouvoir la recherche sur le Grand-duc, ainsi que les échanges entre spécialistes et l'information du public. En Allemagne, dans la plupart des Länder, il existe des groupes de travail impliqués dans la protection du Grand-duc.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Suivi des effectifs dans différentes régions.
- Analyse de l'évolution du succès de nidification à long terme.
- Campagne d'information nationale auprès des entreprises électriques sur la dangerosité des pylônes de moyenne tension et sur les possibilités de les sécuriser.
- Valorisation écologique des terres agricoles et, ainsi, amélioration des ressources alimentaires.
- Elimination des dérangements dans les sites de nidification.
- Limitation de la mise en place de nouveaux fils et câbles aux alentours des sites de nidification.
- Suivi de l'importance relative des causes de mortalité au cours du temps.

des milieux colonisés en périphérie des autres régions. De plus, les effectifs ont beaucoup diminué. Ainsi, le nombre de coqs chantant au printemps a été évalué dans les années 1968 à 1971 à au moins 1100, en 1985 entre 550 et 650, puis il s'est réduit à 450–500 en 2001.



Grand Tétrás

Tetrao urogallus

Auerhuhn Gallo cedrone Capercaillie

1. Informations générales

Évolution actuelle et distribution

Le grand Tétrás niche en Suisse dans les forêts de conifères et les forêts mixtes des étages collinéen et subalpin du Jura, des Préalpes du Nord et des Alpes grisonnes. L'aire de répartition s'est fortement réduite depuis le milieu du 20^e siècle, notamment dans le Jura oriental et les Préalpes occidentales, mais on a également observé un recul

Habitat

Le grand Tétrás vit dans des forêts étendues, clairsemées, richement structurées et à l'abri des dérangements. La présence d'une strate de buissons nains (de myrtilles particulièrement) et d'herbe est importante pour l'élevage des jeunes, comme refuge contre les prédateurs et comme lieux de nourrissage. Ces structures se trouvent dans des forêts matures et sur des sites peu productifs mais également dans des forêts exploitées à structure étagée et riches en clairières. Le grand Tétrás évite les forêts trop denses et trop monotones.

Menaces

La perte des habitats appropriés et les dérangements représentent les menaces principales pour ce gallinacé. La première est en partie due à une exploitation forestière peu favorable au grand Tétrás, mais aussi, pour l'essentiel, à la dynamique naturelle des forêts. En effet, les forêts de montagne sont sujettes depuis de nombreuses années à une exploitation limitée du bois, ce qui engendre un accroissement constant des réserves de bois. Par ailleurs, les forêts, en se densifiant, font disparaître la strate de buissons nains. Le grand Tétrás peut encore habiter dans ce type de forêt en hiver mais les surfaces adaptées à la parade nuptiale et surtout à l'élevage des jeunes font défaut. Cette évolution est d'autant plus rapide que la forêt est productive.

L'aménagement de dessertes dans des massifs forestiers peu accessibles, les nouvelles activités sportives (p. ex. : VTT, raquettes), ainsi que la pression accrue liée aux loisirs, entraînent une augmentation de la présence humaine dans les habitats du grand Tétrás. Cette pression engendre également une perte des milieux adaptés au grand Tétrás, lequel évite les sites régulièrement fréquentés par les hommes. Pour les petites populations situées en périphérie et déjà affaiblies par d'autres facteurs, la présence abondante de prédateurs peut, le cas échéant, constituer un danger supplémentaire.

Facteurs limitants

Le grand Tétrás a besoin de forêts de conifères riches en clairières, constituées de vieux arbres bien développés, d'une végétation herbacée et de buissons nains abondants.

Perspectives

Le territoire suisse comprend encore quelques paysages forestiers propices au grand Tétrás, vastes, richement structurés et si peu productifs que la dynamique naturelle ne changera que très lentement les caractéristiques de cet habitat. A moyen et peut-être même à long terme, on pourra probablement maintenir le grand Tétrás dans ces milieux sans intervenir. Mais toutes les autres populations ont besoin d'une exploitation forestière spécifique et adaptée à l'espèce. C'est la disparition à court et moyen terme des petites populations partielles situées dans les milieux périphériques qui est tout particulièrement à craindre. Et la survie du grand Tétrás en Suisse dépend beaucoup de ces régions-là qui font office de relais entre les grandes populations des vastes habitats plus adaptés. Dans la plupart des cas, l'exploitation du bois dans les forêts de montagne est tout à fait compatible avec la promotion d'un milieu de qualité pour le Grand Tétrás. Même dans les forêts de protection, la conservation du grand

Tétrás est possible, notamment dans les forêts qui protègent des avalanches ou ont une fonction de rétention des eaux. En revanche, dans les forêts qui protègent des chutes de pierres, les objectifs sylvicoles sont en général trop éloignés des exigences relatives à la protection des Grands Tétrás. La nuisance des dérangements varie selon les régions, mais elle est élevée dans nombreuses d'entre elles. Les mesures pour lutter contre les dérangements, comme l'introduction de zones de tranquillité, seront aussi nécessaires à l'avenir.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Convention : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures de protection en cours et programmes

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action Grand Tétrás Suisse, des projets d'amélioration des habitats, incluant des interventions sylvicoles concrètes, sont en cours dans presque toutes les régions de Suisse où le grand Tétrás est présent. Formation et sensibilisation des gardes et des propriétaires forestiers, par le biais de cours, de fiches explicatives, de conférences et d'excursions, font partie intégrante de la réalisation de ce plan d'action.
- Dans de nombreux cantons, des zones de tranquillité pour la faune sauvage sont aménagées afin de protéger les habitats du grand Tétrás contre les dérangements en hiver et au printemps. Grâce à la collaboration avec la Fédération suisse de course d'orientation, rares sont les courses qui sont encore programmées dans les sites du grand Tétrás.

Programme de recherche

- La Station ornithologique suisse coordonne, sur mandat de l'OFEV, depuis la fin des années 1980, le suivi des populations du grand Tétrás en Suisse ; les comptages sont effectués en collaboration avec des experts régionaux de l'espèce et les inspections cantonales de la faune. Une méthode de suivi indépendante des observations de parade nuptiale a été récemment élaborée. Elle se base entre autres sur la reconnaissance des individus au moyen de leur empreinte digitale génétique.
- L'influence des activités de loisir sur le comportement de fuite, l'utilisation de l'habitat et le métabolisme du stress du Grand Tétrás a été étudiée

dans le cadre d'une thèse de Doctorat (Station ornithologique suisse, Université de Zurich).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Publié en 2008, le Plan d'action Grand Tétrás Suisse décrit en détail les mesures de conservation de l'espèce. Les interventions forestières nécessaires pour favoriser le grand Tétrás sont réunies dans la publication de l'OFEV "Grand Tétrás et gestion de la forêt", qui, 10 ans après sa deuxième publication, reste d'actualité.
- Réduction des dérangements par le biais de zones de tranquillité délimitées et surveillées. Protection des populations existantes contre les risques liés à l'aménagement de dessertes.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Poursuite des mesures forestières de revalorisation de l'habitat.
- Les informations génétiques collectées pour le suivi peuvent aussi servir, le cas échéant, à déterminer des paramètres liés à la dynamique des populations : la Station ornithologique suisse étudie actuellement dans quelle mesure et à quelles conditions.
- L'efficacité des mesures de valorisation sylvicole varie selon le degré d'intervention et les conditions locales. Un projet de recherche mené dans le canton de Schwyz a pour objectif de rendre compte de l'impact de différentes interventions sur la qualité des habitats. Les mesures de valorisation sylvicole pourront ainsi être optimisées à l'avenir.
- Un suivi indépendant des sites de parade nuptiale a été mis au point et devra fournir des informations annuelles sur l'évolution des populations. Sa mise en œuvre, prévue à partir de 2012, incombera aux services cantonaux de chasse et à la Station ornithologique suisse, avec le soutien financier de l'OFEV.

Grive litorne

Turdus pilaris

Wacholderdrossel Cesena Fieldfare

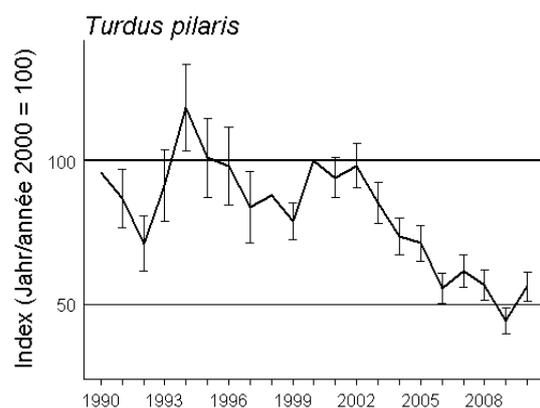
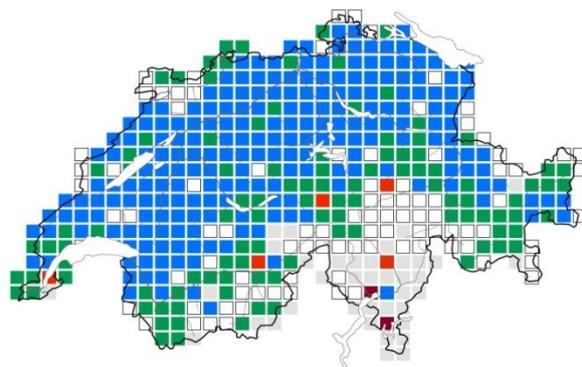
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Grive litorne a colonisé la Suisse suite à une extension marquée de sa répartition. Les premières preuves de nidification datent de 1923 et, par la suite, l'espèce a très rapidement colonisé de vastes portions du pays. Il est possible que la succession d'années plutôt froides à la fin du 19^e siècle ait

favorisé l'extension de l'aire de distribution.

En Suisse, la Grive litorne est largement répandue, sauf dans les hautes Alpes, le sud du pays et certaines parties du canton de Genève. Elle occupe toutes les altitudes jusqu'au-dessus de la limite des forêts où elle peut se reproduire localement dans des bâtiments. Entre 2000 et 2010, l'espèce a reculé de plus de 40 %. Ce sont surtout les populations de basse altitude qui ont chuté, et l'espèce a presque disparu de certaines régions.



Habitat

La Grive litorne a peu d'exigences en matière d'habitat de reproduction, elle n'est guère fidèle à un site et ses effectifs enregistrent souvent de fortes fluctuations locales d'une année à l'autre. Elle niche de manière isolée ou en petites colonies, en général sur les arbres. Pour trouver sa nourriture, elle recherche des prairies maintenues rases, ce qui explique son attachement aux prairies de fauche et

aux pâturages faisant l'objet d'une exploitation intensive. Les densités de population les plus élevées sont atteintes dans les zones herbagères pluvieuses des Alpes septentrionales.

Menaces

Les études portant sur les causes du déclin font défaut. Comme la Grive litorne est très tributaire des vers de terre, notamment durant la période d'élevage des jeunes, la baisse des quantités de précipitations durant la période de reproduction ces dernières années, ainsi que les phases plus marquées de sécheresse, ont sans doute entraîné un recul du taux de reproduction, au moins localement. Il reste encore à élucider si le raccourcissement de la période de nidification constatée en Grande-Bretagne est lié non seulement à l'augmentation des températures printanières, mais aussi à la quantité et au régime des précipitations.

Facteurs limitants

La Grive litorne étant très dépendante des vers de terre pour se nourrir, on peut supposer que les surfaces de prairies présentant une densité élevée de vers de terre et une végétation basse, et par conséquent une bonne accessibilité à ces proies, constituent un facteur limitant important. Les terrains humides et /ou les zones régulièrement pluvieuses, en particulier durant la période de nidification, offrent sans doute les conditions les plus favorables.

Perspectives

Sur la base de modélisations, la Grive litorne pourrait disparaître de vastes portions de l'Europe par suite du réchauffement climatique. La population alpine serait alors isolée de l'aire de répartition principale située plus au nord. Le déclin constaté actuellement et l'évolution particulièrement négative des effectifs à basse altitude concordent avec ces prévisions.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours
Aucun.

Programmes de recherche

Les effectifs de la Grive litorne sont suivis dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Jusqu'ici, aucune mesure de conservation n'a été mise en œuvre.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Sur la base des connaissances actuelles, il paraît judicieux de tester différentes méthodes d'exploitation et d'entretien des surfaces de prairies plutôt humides.

Gypaète barbu

Gypaetus barbatus

Bartgeier Gipeto Bearded Vulture



Carte de répartition et indice d'évolution des effectifs non disponibles.

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La population alpine du Gypaète barbu a été exterminée vers la fin du 19^e siècle. Après l'échec des premiers lâchers, un programme de réintroduction a été lancé en 1986 dans les Alpes, avec la mise en liberté des premiers oiseaux d'élevage. Une première tentative de nidification a eu lieu en 1996 dans le département de Haute-Savoie (France) et les premiers jeunes ont quitté le nid en 1997. Plus de 20 couples se sont formés jusqu'en 2010 dans les Alpes françaises, italiennes, autrichiennes et suisses. En Suisse, les premières nidifications réussies ont eu lieu en 2007 : deux dans les Grisons et une en Valais. Jusqu'en 2010, quatre couples de Gypaètes ont élevé un total de neuf jeunes nés en liberté.

Habitat

Rapace spécialisé cherchant sa nourriture en vol, le Gypaète barbu peuple les vastes territoires alpins

composés de nombreuses formations rocheuses et de ravins. D'importantes populations de gros gibier sont décisives pour son alimentation. Le Gypaète barbu se nourrit de la chair d'animaux fraîchement morts, de charognes et d'os.

Menaces

Après une baisse d'effectifs due à la raréfaction de ses sources de nourriture dans les régions alpines (gros gibier), le Gypaète barbu a finalement été exterminé par la chasse. Depuis, les populations de gibier ayant fortement augmenté et les abattages systématiques ayant cessé, ses conditions de vie dans les Alpes se sont nettement améliorées. Toutefois, la population actuelle reste très précaire selon une étude de l'Université de Berne. Les dérangements survenant près de son aire pendant la période de nidification peuvent contrarier la reproduction. Chasse illégale, utilisation interdite d'appâts empoisonnés (pour d'autres espèces aussi), saturnisme causé par les munitions des chasseurs et collisions contre les éoliennes peuvent toujours entraîner la chute des effectifs.

Facteurs limitants

Présence de sites de nidification à l'abri des dérangements. Présence de gibier péri. Coopération des chasseurs (pas de braconnage, munitions sans plomb). Interférences avec l'Aigle royal et le Grand corbeau.

Perspectives

Puisque d'autres individus déjà réintroduits atteindront leur maturité sexuelle au cours des années à venir, il est plus que probable que de nouveaux couples se formeront ces prochaines années. Les dix-huit couples qui nichent déjà dans l'arc alpin (situation 2011) ont un taux de reproduction supérieur à la moyenne. Les lâchers, tels qu'ils continuent d'être prévus, favoriseront également la croissance des populations. Comme les couples nicheurs semblent surtout s'installer à proximité de leur lieu de mise en liberté ou de naissance, on pourrait favoriser ou accélérer le repeuplement des régions alpines en disséminant davantage les lieux de réacclimatation.

Il importe en outre d'élargir la diversité génétique de la population.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord de l'extinction
Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Le projet international de réintroduction en cours progresse régulièrement. En Suisse, ce programme est coordonné par la Fondation Pro Gypaète. La situation sur le terrain est continuellement suivie, et un travail d'information est mené pour prévenir les empoisonnements, les abattages ou les dérangements susceptibles de nuire aux nidifications.

Programmes de recherche en cours

- Des observations ciblées, effectuées par les institutions responsables du Gypaète barbu, ainsi que des observations fortuites permettent de documenter l'utilisation du territoire du Gypaète barbu sur de grandes étendues. En outre, un programme de suivi des couples ainsi que des études sur leur façon d'utiliser l'espace et de former des territoires sont en cours.
- Il incombe à la Fondation Pro Gypaète de surveiller les jeunes oiseaux lâchés au moyen de la télémétrie satellitaire et d'élucider les questions concernant l'utilisation du territoire par les juvéniles.
- Le département « Conservation Biology » de l'Université de Berne a modélisé les besoins de l'espèce en matière d'habitat en Valais.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Les cadavres de gibier non ramassés représentent une ressource alimentaire naturelle et durable pour le Gypaète barbu.

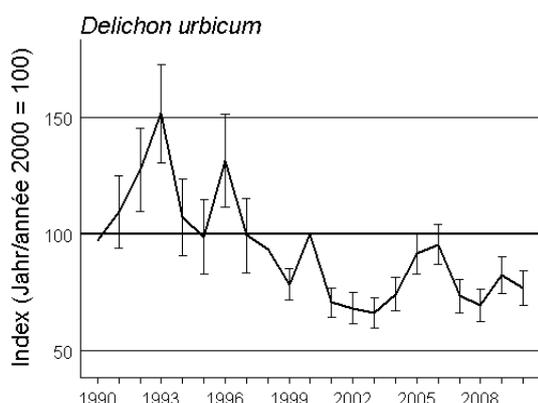
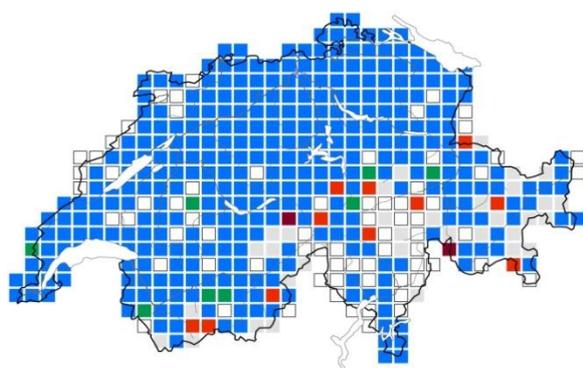
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Afin d'augmenter la petite taille de la population effective (base génétique de la population), il conviendrait de procéder à d'autres lâchers durant une période limitée. Il faudrait alors veiller à ne pas sélectionner des oiseaux apparentés aux familles qui se sont reproduites avec succès et qui sont déjà bien représentées.
- Assurer à long terme le suivi des couples nicheurs aussi bien que des oiseaux non accouplés.
- Analyser l'influence du saturnisme, et le cas échéant d'autres polluants toxiques, sur la population.
- Renoncer aux éoliennes dans les sites importants pour le Gypaète.

Hirondelle de fenêtre

Delichon urbicum

Mehlschwalbe Balestruccio Common House Martin



1. Informations de base

Développement actuel et distribution des effectifs

L'Hirondelle de fenêtre est largement répandue en Suisse de la plaine à la montagne. Les densités les plus élevées sont atteintes sur le Plateau. A partir de 1000 m d'altitude, elles diminuent sensiblement, surtout au nord des Alpes. Les effectifs ont commencé à diminuer à la fin des années 1980 au plus tard, mais l'évolution varie selon les différentes colonies. Alors que des colonies de plusieurs centaines de couples étaient encore assez fréquentes dans les années 1970, on ne compte aujourd'hui plus qu'une poignée de sites dépassant les 200

couples. Le nombre de colonies est également en déclin dans une bonne partie du pays.

Habitats

Cette espèce fréquente la plupart des habitats ouverts et semi-ouverts. Elle évite les grands massifs boisés. Alors que sur le Plateau, les Hirondelles de fenêtre nichent sur les édifices et autres constructions, elles sont davantage rupestres dans les Préalpes et les Alpes. Au sud des Alpes, les carrières sont également colonisées.

Les critères qui prévalent pour le choix d'un édifice (hauteur, structure, orientation, etc.) sont encore peu connus à ce jour. Les oiseaux sont très fidèles à leurs colonies pour autant que celles-ci ne soient pas détruites et que l'on n'empêche pas les oiseaux de s'installer.

La disponibilité des ressources alimentaires (insectes volants de petite et moyenne dimension) joue un rôle dans la répartition et la densité de la population comme la possibilité d'avoir un accès à de la terre humide durant la période d'élaboration des nids (fin avril à début juin). L'Hirondelle de fenêtre occupe volontiers les nichoirs artificiels. Les individus qui ont pris l'habitude de construire leurs propres nids ne les occupent cependant pas forcément et tous les nichoirs installés ne sont pas occupés.

La présence d'insectes en suffisance est indispensable à l'Hirondelle de fenêtre. L'offre en insectes peut être améliorée par le biais de jardins, de parcs, de bordures de routes et d'autres surfaces proches de l'état naturel dans les zones urbaines. Il faut empêcher l'imperméabilisation croissante de ce type de surfaces. Les surfaces de compensation écologique à proximité des zones urbaines peuvent également contribuer à fournir des ressources alimentaires à l'Hirondelle de fenêtre.

Menaces

La diminution récente des effectifs a conduit à ajouter l'Hirondelle de fenêtre à la nouvelle Liste rouge des oiseaux menacés en catégorie « potentiellement menacée » ainsi qu'aux espèces prioritaires pour une conservation ciblée.

Les principales menaces sont liées au manque d'acceptation des colonies dans les agglomérations en raison des salissures provoquées par les nichées aux abords des édifices. La diminution des biomasses d'insectes ailés est certainement devenue un facteur limitant, empêchant une augmentation des densités dans certaines régions. Enfin, le manque de substrat pour l'édification des nids et les nouvelles techniques de construction (bâtiments vitrés, absence d'avant-toits, matériaux lisses) restreignent les possibilités d'ancrage des nids.

Migratrice à longue distance, l'Hirondelle de fenêtre est aussi dépendante de conditions climatiques et alimentaires favorables sur ses routes de migration et dans ses quartiers d'hiver africains.

Facteurs limitants

- Bâtiments favorables
- Acceptation humaine
- Sentiers naturels et autres surfaces ouvertes dotées de mares argileuses
- Surfaces non imperméabilisées et proches de l'état naturel en zone urbaine qui contribuent à la présence d'insectes (jardins, parcs, bordures de routes, etc.)
- Surfaces de compensation écologique à proximité des colonies existantes (offre en insectes)

Perspective

Espèce suscitant plutôt la sympathie et très médiatisée, l'Hirondelle de fenêtre est étroitement dépendante des agglomérations et de la volonté des hommes de cohabiter avec elle. Le renforcement des populations au moyen de nichoirs et une augmentation du taux d'acceptation par la population sont importantes pour inverser la tendance observée.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

L'ASPO/BirdLife Suisse, diverses associations cantonales comme BirdLife Zurich ou la BNV, ainsi que de nombreuses sections locales, ont installé des nichoirs pour les Hirondelles de fenêtre dans un grand nombre de communes, en collaboration avec des partenaires. Beaucoup ont été occupés dès les premières années. La promotion de l'espèce va souvent de pair avec la campagne en faveur de la biodiversité dans les zones urbaines, qui permet notamment d'augmenter l'offre en insectes.

Programmes de recherche

Les effectifs de l'Hirondelle de fenêtre sont suivis à large échelle dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.

Projets en matière de conservation et/ou de recherche/suivi

- Lancement de projets de conservation : sauvegarde et création de sites de nidification dans des zones riches en nourriture ; revalorisation écologique des zones agricoles et de l'espace urbain à proximité des populations actuelles.
- Des études visant à préciser les causes de déclin des populations d'insectes seraient aussi de première importance, pour les hirondelles comme pour d'autres oiseaux insectivores.

- Etudes de la biologie des populations dans des colonies sélectionnées afin d'analyser avec plus de précision les facteurs de recul (succès de reproduction, mortalité, taux de retour).
- Pose de géolocalisateurs sur des individus afin d'étudier les éventuels problèmes relatifs aux zones d'hivernage et à la migration.

Hirondelle de rivage

Riparia riparia

Uferschwalbe Topino Sand Martin

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

L'aire de répartition de l'Hirondelle de rivage dépend fortement de la disponibilité des sites de nidification adaptés. Elle s'étend à travers le Plateau sous la forme d'une large bande. Des concentrations de colonies se rencontrent dans les régions de Berne-Fribourg-Soleure ainsi qu'en Argovie et dans la plaine zurichoise. L'espèce niche également dans certaines zones du Jura, et, de façon très localisée et sporadique, au Tessin. La majorité des sites de nidification est située entre 300 m et 600 m d'altitude. Aujourd'hui, la plupart des colonies vit dans des gravières. Les effectifs de l'Hirondelle de rivage varient fortement, même dans des conditions naturelles. Les populations sont également influencées par les sécheresses qui ont lieu dans leurs quartiers d'hiver, au sud du Sahel, et qui peuvent provoquer une chute des effectifs sur les sites de nidification.

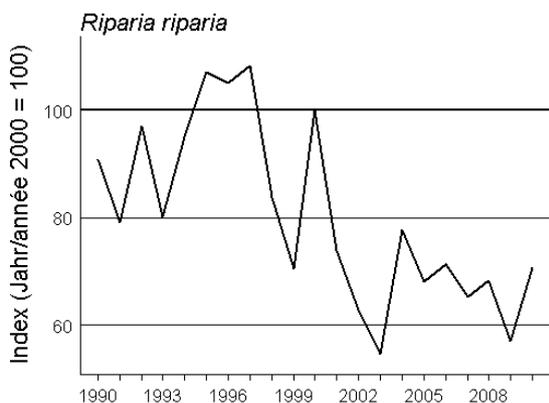
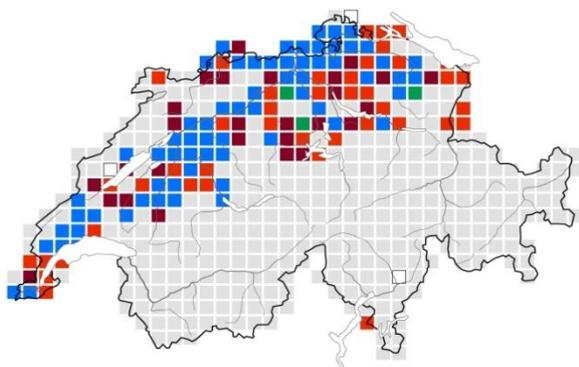
Habitat

L'Hirondelle de rivage construit ses cavités de nidification dans un substrat sablo-argileux (sable, limon, humus), sur des falaises dépourvues de végétation. Autrefois, elle trouvait des sites appropriés sur les fissures fraîches des berges de rivières. En Suisse, suite à l'aménagement et à la rectification de la plupart des rivières, l'espèce a dû chercher un habitat de remplacement : les gravières. Exceptionnellement, elle installe ses cavités aussi sur des tas de sable fraîchement effondrés.

Menaces

La disparition des gravières, les dérangements importants dus aux travaux d'exploitation dans les gravières ainsi que les dispositions sur le comblement et la remise en culture des gravières entraînent la disparition de sites potentiels. Dans les gravières qui ne sont plus exploitées, les sites ne sont plus adaptés à la nidification en raison de l'érosion, de l'aplanissement et de la croissance de la végétation. Dans les gravières, les sites de

nidification ne sont protégés contre les dérangements que si le gravier est exploité. Dans les nouveaux sites potentiels éventuellement obtenus par la revitalisation des lacs et cours d'eau, l'espèce pourrait subir des dérangements en raison des activités de loisirs.



Facteurs limitants

Présence de parois abruptes dépourvues de végétation et exemptes de dérangements, avec un substrat approprié pour la construction de cavités de nidification, dans les régions à moins de 600 m d'altitude.

Perspectives

De nombreux exploitants de gravières sont prêts à tenir compte des besoins de l'Hirondelle de rivage dans leurs plans d'exploitation. Mais les sites

d'exploitation et, avec eux, les sites de nidification, disparaîtront peu à peu en Suisse. Si l'on ne parvient pas à créer de nouveaux sites de nidification naturels près des cours d'eau revitalisés et à conserver les gravières abandonnées comme sites pour les colonies, les effectifs de l'Hirondelle de rivage chuteront rapidement. De plus, les populations subissent les effets de la sécheresse sur les sites d'hivernage.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Conseil aux exploitants de gravières par le biais des services techniques des associations professionnelles.

Programmes de recherche

- Les effectifs suisses de l'Hirondelle de rivage sont suivis à large échelle dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.
- Dans le cadre d'un projet de monitoring, l'évolution des effectifs de l'Hirondelle de rivage est suivie dans la région de Berne-Fribourg-Soleure.
- Programme de suivi mené par BirdLife AG.
- Programme de suivi de l'avifaune mené par BirdLife Zurich dans le canton de Zurich : contrôle annuel des colonies et recensement des cavités de nidification.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

La qualité des sites de nidification doit être conservée ou améliorée, d'une part en débarrassant les cônes d'éboulis au pied des parois, d'autre part en effectuant, si besoin est, quelques travaux pour rétablir la verticalité des parois. Les zones de gravières offrent une grande diversité d'habitats sur une surface restreinte. Elles sont donc très importantes pour la protection et la conservation d'une flore et d'une faune variées et méritent une attention particulière pour la protection de la nature en général. Dans différentes régions d'Europe, des sites de nidification artificiels encastrés dans des parois de béton sont colonisés avec succès. Les différents types de constructions sont présentés dans le

« Guide de promotion de l’Hirondelle de rivage en Suisse ». Les rares parois artificielles réalisées en Suisse n’ont pas été colonisées jusqu’ici. Même les tentatives au moyen de leurres acoustiques ont échoué jusqu’ici.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Mise en place d’un service téléphonique pour les urgences (destruction des habitats).
- En collaboration avec les offices cantonaux de protection de la nature et des ponts et chaussées, des cartes de toutes les gravières et de tous les sites de nidification de l’Hirondelle de rivage doivent être réalisées. L’objectif est de pouvoir estimer le potentiel en habitats (alternatifs) à disposition.
- L’édification d’autres parois de nidification artificielles, basée sur les expériences menées à l’étranger, accroît aussi dans notre pays les chances de réussite de tels projets.

surfaces où la végétation est rare ou basse, avec un sol meuble et de nombreux gros insectes (en particulier courtillères, vers blancs, , mais aussi grillons, chenilles de noctuelles, araignées, coléoptères). Elle s’installe dans les cavités spacieuses des pics et les trous causés par la pourriture dans les arbres, dans des niches de bâtiments et de murs ainsi que dans des nichoirs artificiels.



Huppe fasciée

Upupa epops

Wiedehopf Upupa Hoopoe

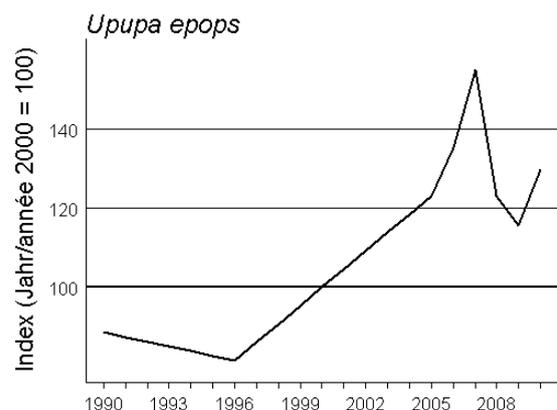
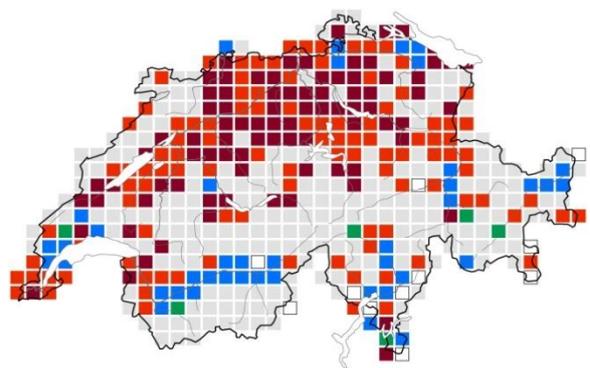
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Jusque dans les années 1960, la Huppe fasciée était un oiseau nicheur répandu à basse altitude en Suisse, ainsi que dans le Jura central et oriental. Aujourd’hui, ses populations se concentrent dans la vallée du Rhône valaisanne, et des sites de nidification sont colonisés régulièrement dans les cantons du Tessin, de Vaud et des Grisons. Ailleurs, seules quelques nidifications isolées sont constatées actuellement sur le Plateau. L’évolution générale des effectifs (faibles effectifs entre la fin du 19^e siècle et le milieu du 20^e siècle puis hausse dans les années 1940 et 1950, avec temps sec et chaud pendant la période de nidification), ainsi que des études effectuées dans le Valais, ont dévoilé une grande sensibilité de la Huppe fasciée au temps froid et humide. En 2007-2008, les effectifs étaient estimés à 180-220 couples nicheurs.

Habitat

La Huppe fasciée niche dans des régions chaudes, partiellement ouvertes et richement structurées. Les jours de précipitations ne doivent pas être trop fréquents pendant la période de nidification. Pour la recherche de sa nourriture, l’espèce a besoin de



Menaces

La chute des effectifs à la fin du 20^e siècle est due non seulement aux modifications climatiques et à la perte des habitats, mais aussi et surtout à la raréfaction des sources de nourriture et des sites de nidification adaptés.

Dérangements ciblés sur les sites de nidification, en partie dus aux photographes.

Facteurs limitants

Végétation éparse, plutôt basse ; quantité suffisante d'insectes de grande taille, notamment de courti- lières, de vers blancs à proximité du nid. Présence de sites de nidification adaptés.

Perspectives

L'installation de nichoirs dans les régions où les sources de nourriture sont suffisantes pourrait favoriser le rétablissement des effectifs. La compensation écologique pourrait avoir un impact positif, notamment dans les vergers haute-tige et les vignobles de qualité écologique OQE. L'évolution future dépendra sans doute beaucoup des conditions météorologiques qui règneront pendant la période de nidification.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2).

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- En Valais, l'Université de Berne étudie les possibilités de promouvoir la Huppe fasciée, en collaboration avec la Station ornithologique suisse. Le Groupe de travail ornithologique des Grisons (OAG) recense les populations nicheuses grisonnes depuis 2001. La recherche des sites de nidification s'est intensifiée depuis 2003 et le nombre de nichoirs a été augmenté de façon ciblée. Depuis 2008, des conseils sont prodigués aux projets de mise en réseau selon l'OQE pour la promotion de la Huppe fasciée.
- Au Tessin, les effectifs de Huppées fasciées sont systématiquement recensés depuis 2006 par la *Ficedula* et l'ASPO/BirdLife Suisse. En outre, des conseils ciblés sur la promotion de la Huppe fasciée sont donnés aux agriculteurs, des nichoirs sont posés, des portions de parcelles sont fauchées pour la période de nourrissage et des arbres fruitiers haute-tige sont plantés.
- Depuis 2006, les populations nicheuses de Huppées fasciées sont aussi recensées sur La Côte VD. Par ailleurs, le nombre de nichoirs a été augmenté à environ 360 et des revalorisations d'habitats ont été entreprises dans les vignobles.
- Dans de nombreuses régions, des groupes d'ornithologues installent des nichoirs et procèdent à des revalorisations des biotopes : Jura vaudois septentrional (env. 50 nichoirs depuis 2007), canton de Neuchâtel (depuis 2005), canton de

Genève (env. 100 nichoirs depuis début 2011), basse vallée de la Reuss (depuis 1996), Hüttwilersee (depuis 2007), Bad Ragaz et Principauté du Liechtenstein (depuis 2003).

- Un projet de conservation est en cours en Bade du Sud (Allemagne) depuis 1994. Dans le Kaiserstuhl, les effectifs ont augmenté de 6 (1993) à 118 couples nicheurs (2011), grâce à la pose de nichoirs en nombre suffisant et à la revalorisation des biotopes. La région située au sud du Kaiserstuhl a été recolonisée (2011 : 18 couples nicheurs). Cette évolution laisse espérer une recolonisation dans le nord-ouest de la Suisse.
- Dans le cadre du Programme de conservation des oiseaux en Suisse, le Plan d'action Huppe fasciée Suisse a été publié en 2010.

Programmes de recherche

- Les effectifs de chaque population suisse sont suivis annuellement (cf. Programmes de protection en cours).
- Outre l'évolution des effectifs en Valais, le comportement de la Huppe fasciée dans l'aire de nidification et pendant la migration, ainsi que son écologie alimentaire font l'objet de recherches. Le recours à des géolocalisateurs doit permettre de découvrir les zones d'hivernage des Huppées fasciées suisses.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Une quantité suffisante de proies (notamment courti- lières et autres gros insectes) bien accessibles semble être une condition indispensable à la reproduction de la Huppe fasciée. La présence de cavités et de nichoirs en suffisance à proximité des sites de recherche de nourriture est également importante. Ces conditions peuvent être obtenues, du moins localement, si l'on favorise le pacage dans les vergers, des mesures ciblées dans les vignobles (réduction de l'emploi des insecticides), l'élimination de la couverture végétale par des moyens mécaniques, ainsi que l'introduction de cépages résistants qui nécessitent peu de traitements phytosanitaires. La végétation doit être suffisamment clairsemée ou basse, du moins par endroits. Dans le Valais, des nichoirs installés directement dans la zone de recherche de nourriture ont permis d'accroître le taux de reproduction de l'espèce. Les distances que les oiseaux devaient parcourir autrefois entre les plaines riches en sources de nourriture et les nids installés sur les versants étaient très importantes et ne permettaient qu'un taux de reproduction relativement faible.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des vergers haute-tige et exploitation optimale des prairies et pâturages dans les sous-cultures.

- Évaluation de nouvelles structures paysagères afin de remplacer les vergers en train de disparaître.
- Installation de nichoirs bien placés et en nombre suffisant en l'absence de cavités naturelles.
- Etudes portant sur l'écologie alimentaire et l'utilisation des habitats et, sur cette base, mesures de promotion en faveur des gros insectes identifiés comme nourriture.
- Mise en réseau des sites adaptés actuellement colonisés ou potentiellement colonisables.

Lagopède alpin

Lagopus muta

Alpenschneehuhn Pernice bianca Rock Ptarmigan

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Dans les Alpes suisses, le Lagopède alpin niche régulièrement entre 1900 et 2600 m d'altitude. A la périphérie de l'aire de répartition, les territoires se situent à cheval sur les lignes de crêtes. Dans les Alpes intérieures et centrales, on constate une colonisation étendue dans les habitats adaptés. Entre les années 1970 et 1990, l'aire de répartition ne s'est guère modifiée. Néanmoins, la présence de l'espèce n'a plus été confirmée dans de nombreux carrés atlas des Alpes orientales. Entre 1990 et 2010, les effectifs ont régressé de plus de 30 % et, dans les Préalpes occidentales notamment, des zones périphériques autrefois colonisées ont enregistré une désertion croissante. Au Tessin, le taux d'observations fortuites effectuées au sud de Biasca s'élevait à 17 % en 1990-99, et à 11 % seulement en 2000-10. De manière générale, l'altitude moyenne des lieux d'observation a tendance à s'élever.

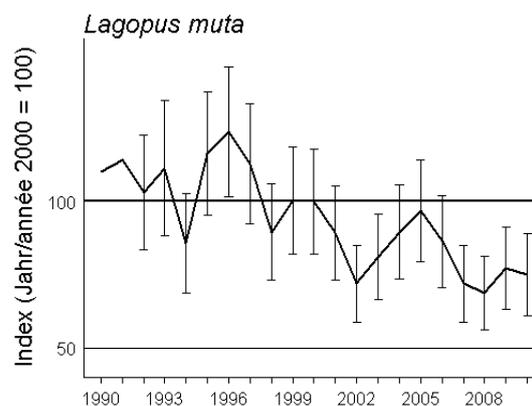
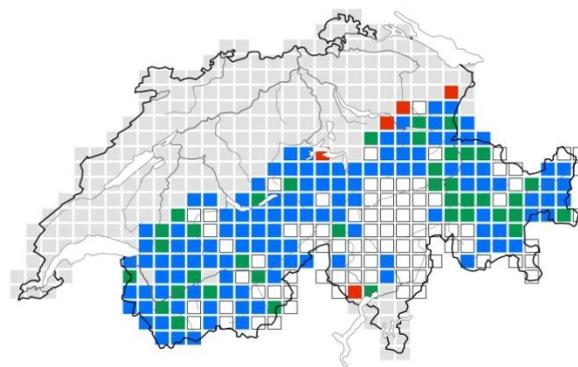
Habitat

Les habitats de reproduction privilégiés sont les versants richement structurés situés au-dessus de la limite de la forêt et offrant de bons abris. Une alternance à petite échelle de vallons enneigés, de crêtes venteuses, de petites bandes rocheuses dotées de végétation et d'éboulis, tout comme la présence de perchoirs destinés au chant et au repos, sont importantes.

Menaces

Le Lagopède alpin est très bien adapté aux conditions arctiques-alpines. Quand la température dépasse 16°C, il a trop chaud et commence à haleter. Actuellement, le réchauffement climatique a déjà des effets négatifs sur le plan physiologique. S'y ajoutent les changements au niveau de la végétation, qui entraînent une disparition des habitats

adaptés à la limite inférieure de la répartition altitudinale. Localement, les dérangements dus aux activités touristiques empêchent l'utilisation de milieux potentiels. Les accidents dus aux collisions avec les câbles des remontées mécaniques et le prélèvement cynégétique provoquent une hausse de la mortalité.



Facteurs limitants

Outre les effets négatifs du changement climatique qui se font déjà sentir, la présence de zones peu ou pas utilisées à des fins touristiques s'avère de plus en plus importante à haute altitude.

Perspectives

Sur la base de modélisations, l'aire de répartition européenne du Lagopède alpin pourrait se réduire nettement et, dans l'arc alpin, l'espèce pourrait ne plus coloniser que les altitudes élevées. Le recul

constaté actuellement et l'évolution particulièrement négative des effectifs à plus basse altitude concordent avec ces pronostics.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N1, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale élevée

Chasse : Cantons GR, VS, TI, UR

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Les zones de tranquillité destinées à la faune sauvage et les districts francs contribuent à la protection de l'espèce. La délimitation des zones de tranquillité est plus ou moins avancée selon les cantons. Dans les Alpes et les Préalpes, les zones de tranquillité sont tout particulièrement utilisées comme instrument pour lutter contre les dérangements en hiver.

Programmes de recherche

- L'évolution des effectifs du Lagopède alpin est documentée dans le projet « Alpenschneehuhn und Birkhuhn : Bestandsaufnahmen in ausgewählten Gebieten der Schweizer Alpen » (réalisé par A. Bossert, R. Isler et C. Marti pour le compte de l'OFEV, section chasse, faune sauvage et biodiversité forestière).
- L'influence du changement climatique sur la répartition future du Lagopède alpin a été modélisée dans le cadre d'un travail de diplôme (Station ornithologique suisse, Université de Potsdam).
- La Station ornithologique étudie l'amplitude de tolérance du Lagopède alpin à la température.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Afin que, à l'avenir, des populations puissent subsister dans de vastes zones interconnectées, il importe aussi de définir des zones de tranquillité dans des sites qui ne sont pas encore intéressants pour le Lagopède alpin (p. ex. : couvert végétal insuffisant aujourd'hui). Les sites qui sont adaptés mais très exposés aux dérangements doivent être tranquillisés. Avant de desservir une nouvelle zone, il convient à tout prix d'évaluer l'impact sur le Lagopède alpin. Sur la base de données et de comptages, il reste à déterminer comment éviter une influence négative de la chasse sur les effectifs de cette espèce potentiellement menacée.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Planification de zones de tranquillité pour la faune sauvage incluant le Lagopède alpin.
- Une recherche détaillée devrait étudier l'influence de la chasse sur la dynamique de population.
- Changement climatique : modélisation des principaux habitats futurs dans les Alpes.
- Sauvegarde des futurs sites (potentiels) importants pour l'espèce.

Locustelle lusciniôide

Locustella luscinioides

Rohrschwirl Salciaiola Savi's Warbler

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La première nidification de la Locustelle lusciniôide en Suisse a été constatée dans les années 1950. Aujourd'hui, elle colonise surtout les zones humides de grande étendue, jusqu'à une altitude d'environ 600 m. Bien que les nicheurs se répartissent sur tout le Plateau, environ 90% d'entre eux se concentrent sur la rive sud du lac de Neuchâtel. De manière générale, les zones humides de moindre étendue ne sont occupées qu'irrégulièrement. Entre 1972-76 et 1993-96, l'espèce a colonisé davantage de nouveaux sites qu'elle n'en a abandonnés. La population suisse était estimée à 250-300 couples nicheurs en 1993-96.

Habitat

La Locustelle lusciniôide a besoin de roselières anciennes ou de marais à grandes laïches et à marisques parsemés de roseaux. Une strate composée de tiges de roseaux cassés ou bien une strate herbacée composée de feuilles de laïches ou de marisques âgées est indispensable. Seules les zones dont le sol est inondé à l'arrivée de l'espèce au printemps sont colonisées.

Menaces

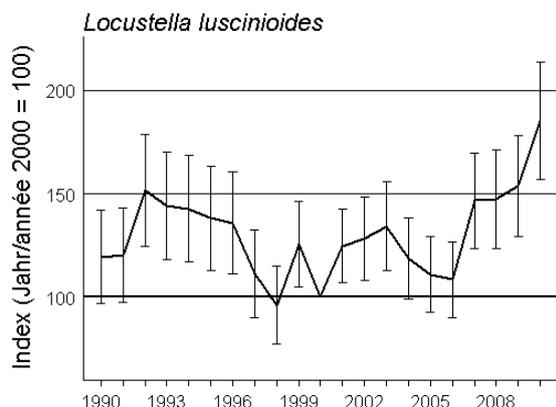
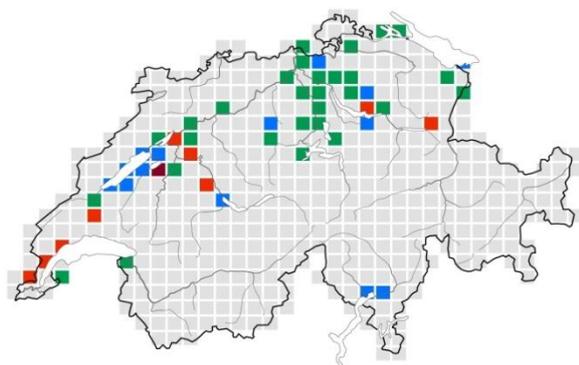
Modification ou fragmentation des biotopes suite à un entretien inadapté des zones humides.

Facteurs limitants

Roselières ou marais à grandes laïches et à marisques colonisés par des roseaux, d'au moins 2-3 ha, et inondés dès début avril lors de l'arrivée des oiseaux, avec une épaisse couche de végétation inférieure composée de touradons de carex, de feuilles de marisques ou de roseaux âgés et pliés.

Perspectives

La Locustelle lusciniôide niche exclusivement dans les réserves naturelles. Notamment sur la rive sud du lac de Neuchâtel, il existe un programme de gestion axé sur les espèces habitant les roselières. Ce programme doit permettre aux effectifs des diverses espèces nicheuses de se maintenir. Les effectifs devraient rester stables, entre autres parce que le taux de reproduction au lac de Neuchâtel est élevé par rapport à d'autres populations (jusqu'à 3 nidifications), en raison de fluctuations relativement faibles du niveau de l'eau.



Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Programme de gestion dans diverses réserves naturelles, notamment sur la rive sud du lac de Neuchâtel.

Programmes de recherche

L'évolution des effectifs de la Locustelle lusciniôide est suivie dans le cadre du « Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide » de la Station ornithologique suisse. La plus grande population de Suisse, sur la rive sud du lac de Neuchâtel, est recensée chaque année sur des surfaces témoins par l'Association de la Grande Cariçaie. L'Ala (Société suisse pour l'étude et la protection des oiseaux) suit également les effectifs dans ses réserves naturelles. Des recensements réguliers ont aussi lieu dans la plupart des autres zones protégées qui abritent des populations de Locustelles lusciniôides.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Grâce à un régime de fauche qui permet de créer une mosaïque de roselières d'âges variés sur la rive sud du lac de Neuchâtel, la population nicheuse de la Locustelle lusciniôide a pu se maintenir au même niveau depuis les années 1970, malgré de fortes fluctuations annuelles. La Locustelle lusciniôide se concentre particulièrement sur les parcelles entrées dans leur 3^e ou 4^e année après la fauche.

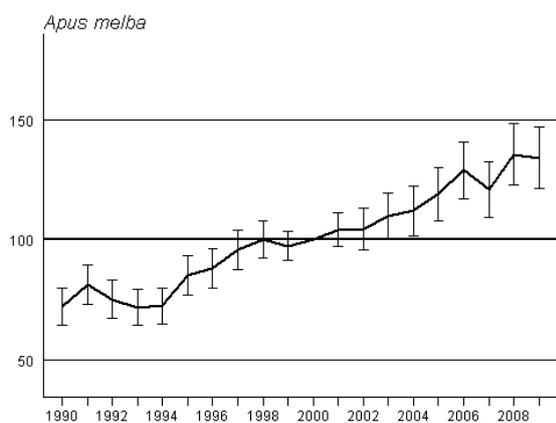
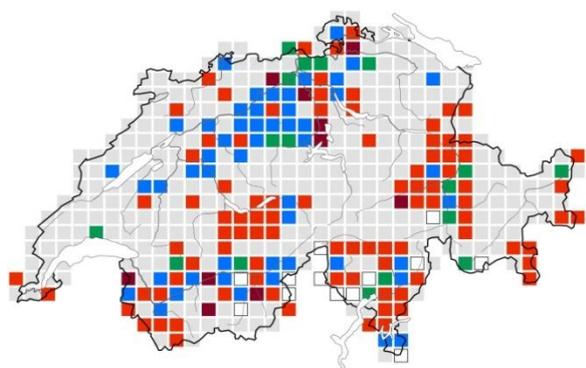
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Gestion adaptée des grandes zones humides restantes avec marais à grandes laïches inondés et roselières avec litière ; conservation d'une strate basse de roseaux cassés et entremêlés ou d'une importante strate herbacée comportant de vieilles feuilles de laïches. Protection contre la destruction ou les nuisances dues à l'exploitation et à l'assèchement.
- Création de biotopes appropriés grâce à l'entretien des zones d'eaux peu profondes.
- Dans les zones présentant une régulation artificielle du niveau des eaux : présence assurée de surfaces inondées en avril et proscription de montées importantes du niveau des eaux durant la période de nidification.
- Protection contre les dérangements sur les sites de nidification.

Martinet à ventre blanc

Apus melba

Alpensegler Rondone maggiore Alpine Swift



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, le Martinet à ventre blanc niche dans les bâtiments et sur les parois rocheuses. La fréquence de ces types de sites de nidification varie selon les régions. Les sites de nidification sur parois rocheuses sont plus ou moins répandus au sud des Alpes et rares sur le versant nord des Alpes. Le Jura ne compte qu'un site connu. Les sites de nidification sur les bâtiments et les ponts sont répandus essentiellement sur le Plateau suisse et dans le sud du

Tessin et sont situés, en règle générale, dans les localités à caractère urbain. Dans le Mendrisiotto (Tessin méridional), plus de 300 couples nicheurs ont été observés dans des localités. Comme tout le reste de la Suisse a aussi enregistré une hausse notable, les effectifs actuels sont estimés au minimum à 2000-3000 couples nicheurs.

Habitat

Pour la reproduction et le repos nocturne pendant la période de nidification, le Martinet à ventre blanc nécessite des parois rocheuses hautes et abruptes, pourvues de niches, fissures ou grottes à l'abri des intempéries ou bien des constructions hautes, généralement isolées ou en surplomb. L'oiseau doit pouvoir y entrer et en sortir sans difficulté. Les sites de nidification se situent, à quelques exceptions près, à moins de 1500 m d'altitude. Pendant la journée, après que les jeunes aient quitté le nid, les martinets tournoient sans interruption dans les airs. Sur le Plateau, les sites de nidification sont souvent proches d'un grand point d'eau (lac, cours inférieur d'un fleuve).

Menaces

De nombreuses colonies nicheuses bénéficient de soins plus ou moins intenses. Dans ces cas, seules les périodes prolongées de mauvais temps et la présence de prédateurs (notamment la fouine) peuvent causer des pertes d'effectifs. La rénovation des constructions représente une menace latente, puisque de nombreuses colonies se trouvent dans de vieux édifices.

Facteurs limitants

Disponibilité en sites de reproduction favorables dans des bâtiments.

Perspectives

Dans les bâtiments, les travaux de rénovation menacent régulièrement les sites de nidification. Les couvées situées dans les boîtiers de stores sont à la merci du bon vouloir des propriétaires. Ce n'est que grâce aux efforts persistants de nombreux protecteurs des oiseaux que les effectifs du Martinet à ventre blanc sont actuellement élevés. Hormis certains reculs dus aux intempéries, rien ne semble faire obstacle à un nouvel accroissement des populations dans les bâtiments. Toutefois, les effectifs chuteraient rapidement si les mesures de protection devaient cesser.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N1, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale élevée
 Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

De nombreuses colonies nicheuses sont suivies plus ou moins intensément par des bénévoles. Placé sous la direction de la Station ornithologique suisse, le groupe de travail «martinets» favorise l'échange des expériences récemment acquises sur la biologie et la protection des martinets et coordonne les travaux au cours de réunions bisannuelles. Depuis longtemps, dans diverses régions de Suisse, de grands moyens sont employés afin de protéger les colonies et d'installer des nichoirs artificiels dans de nouveaux sites. La brochure « Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc – Informations pratiques relatives à la construction », parue en 2004, reste d'actualité. La Station ornithologique suisse consacrera sa brochure de 2012 aux hirondelles et aux martinets.

Programmes de recherche

La Station ornithologique suisse suit l'évolution des effectifs du Martinet à ventre blanc dans les bâtiments, en collaboration avec les protecteurs responsables de ces colonies. Par contre, seules quelques données fragmentaires sont disponibles sur les populations nichant sur les parois rocheuses.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Des mesures de protection de l'espèce sont décrites dans des feuilles d'information pour la pratique.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Conservation des sites de nidification existants et création de nouveaux sites.
- Installation d'un service téléphonique pour les urgences (nidifications menacées).

Martinet noir

Apus apus

Mauersegler Rondone Common Swift

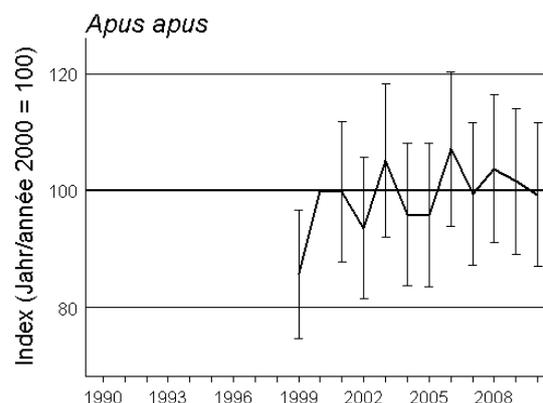
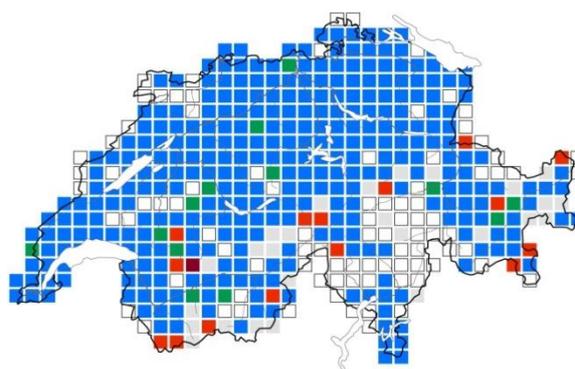
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, l'aire de répartition principale du Martinet noir est située sur le Plateau, quoique des nidifications aient été constatées jusqu'à 2430 m d'altitude. Une légère diminution des effectifs a été enregistrée dans certaines régions.

Habitat

Le Martinet noir niche presque exclusivement dans des cavités petites et sombres qu'il trouve sur des bâtiments, généralement près du toit, et sur de vieux murs. Ce type de sites de nidification se trouve surtout sur des constructions anciennes, dans les villes et villages. Le Martinet noir est fortement attaché au site de nidification qu'il a choisi.



Menaces

La perte des sites de nidification et la destruction des couvées lors des travaux de rénovation, d'isolation et de démolition sont les principaux dangers qui menacent le Martinet noir. Les pertes d'effectifs dues aux intempéries, quant à elles, sont compensées en l'espace de quelques années.

Facteurs limitants

Présence de cavités de nidification.

Perspectives

Le Martinet noir niche dans de nombreuses localités. Des sites de nidification sont régulièrement détruits par des travaux de rénovation. Ainsi, on observe une perte insidieuse des sites de nidification, en particulier dans les régions rurales où les protecteurs des oiseaux sont peu nombreux. Grâce à l'intervention d'un nombre croissant d'entre eux, le Martinet noir ne souffre pas de pertes trop importantes. À part les pertes causées par les intempéries, l'espèce pourra probablement maintenir ses effectifs si les mesures de conservation et de protection connues sont appliquées de manière conséquente. Mais les effectifs chuteraient très rapidement si les mesures de conservation et de protection devaient cesser. Il serait possible de favoriser l'espèce dans de nombreuses régions en informant et motivant la population, par exemple en plaçant des nichoirs artificiels sur les bâtiments publics.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : espèce protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Des efforts importants sont fournis depuis longtemps déjà pour protéger les colonies dans diverses régions de Suisse, et de nouveaux nichoirs sont sans cesse installés sur des sites appropriés. Par endroits, on incite le Martinet noir à s'installer dans de nouveaux nichoirs en diffusant des enregistrements de ses cris.
- Dans certaines localités et certains cantons, un inventaire des martinets a été réalisé.
- Une brochure « Sites de nidification pour les Martinets noirs et à ventre blanc – Informations pratiques relatives à la construction » est parue en 2004 dans le cadre du Programme de conservation des oiseaux en Suisse.
- La Station ornithologique suisse consacrera sa brochure de 2012 aux hirondelles et aux martinets.
- A Zurich et en Argovie, il existe des responsables pour la protection des martinets.
- Des jeunes tombés du nid sont donnés en adoption à de nouveaux parents. Dans certaines régions, on manque de capacités.

Programmes de recherche

L'évolution des effectifs du Martinet noir est suivie par la Station ornithologique suisse, en collaboration avec les responsables des colonies.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Des mesures de protection en faveur du Martinet noir sont décrites dans des feuilles d'information pour la pratique, provenant entre autres de l'expérience accumulée dans certaines colonies.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Conservation des sites de nidification existants et création de nouveaux sites.
- Sensibilisation des professionnels du bâtiment et des propriétaires de maisons.
- Inventaires dans les localités et cantons importants pour l'espèce, où ils n'ont pas encore été réalisés.
- Sur la base des inventaires, lancement de projets régionaux et cantonaux de protection et de conservation accompagnés de recommandations adéquates.
- Service téléphonique pour les urgences (nidifications menacées).

Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*

Eisvogel Martin pescatore Common Kingfisher

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

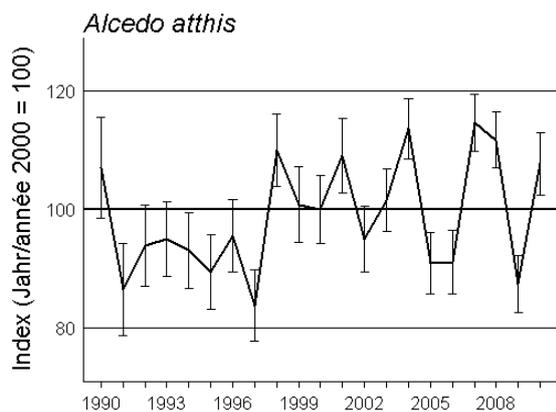
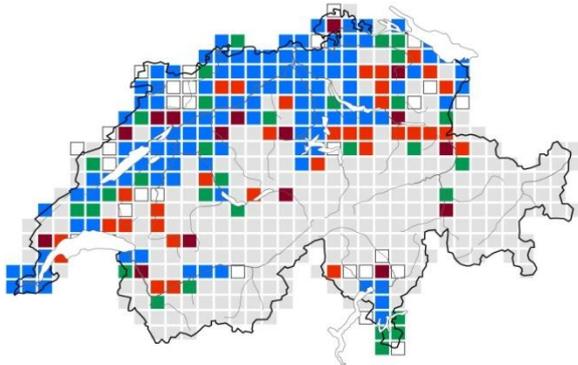
Le Martin-pêcheur peuple différents types de cours d'eau dans de nombreuses régions de Suisse. Les populations sont généralement situées à moins de 600 m d'altitude. Leur répartition semble à peu près stable, voire légèrement croissante, depuis les années 1970. Les effectifs peuvent chuter considérablement lorsque l'hiver est froid et que les cours d'eau gèlent. Ils se rétablissent généralement en l'espace de 5 à 7 ans. Il en résulte des fluctuations prononcées à moyen terme.

La population totale est actuellement estimée à environ 300 couples nicheurs (environ 180 couples nicheurs dans les années 1970). Toutefois, cette évolution est sans doute due en partie à une intensification de la prospection. Néanmoins, les premières mesures de protection, ainsi qu'une succession d'hivers doux ces dernières années, ont entraîné une augmentation.

Habitat

Divers types de lacs et cours d'eau poissonneux, limpides et sans excès de pollution, avec des rives escarpées ou des bords de talus plus ou moins nus et sableux pour l'aménagement des cavités de nidifica-

tion. La présence de cours d'eau lents ou stagnants, avec suffisamment de perchoirs à proximité et sur les cours d'eau secondaires, augmente l'attractivité du site. Dans de bonnes conditions, un couple a besoin d'un tronçon d'eau courante de 1,2–2,5 km minimum ; généralement, on trouve un couple nicheur tous les 4–5 km.



Menaces

Une dynamique des cours d'eau entraîne déficiente une carence de parois de nidification et de terrains de frai adaptés aux poissons, lesquels constituent une ressource alimentaire importante de l'espèce. Dérangements causés par les activités de détente et de loisir, les sports nautiques et la pêche à la ligne, en particulier sur les sites de nidification. Trafic routier et collisions contre les parois vitrées. Eutrophisation et pollution des cours d'eau générées par

les eaux usées issues de l'agriculture, de l'industrie et des ménages constituent un autre facteur de menace, qui a pu néanmoins être réduit au cours deux ou trois dernières décennies.

Facteurs limitants

Cours d'eau moyens et inférieurs naturels, avec eau limpide, lente ou stagnante, d'une profondeur inférieure à 1 m. Offre en poissons de 5 cm environ et en autres animaux aquatiques (têtards, invertébrés). Rives escarpées ou bords de talus nus, sableux, humiques et meubles pour l'aménagement des nids. Perchoirs sur les sites de pêche.

Perspectives

Les revitalisations des cours d'eau et la gestion ciblée de parois de nidification semblent très prometteuses. Toutefois, les mesures de revitalisation ne prévoient souvent pas d'aménager des rives escarpées, ce qui réduit les chances de colonisation par le Martin-pêcheur. Les dérangements croissants ont des effets négatifs.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Dans le cadre du programme de protection de l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, des sections locales sont encouragées à protéger les sites de nidification et à en créer de nouveaux en installant des parois artificielles sur des sites choisis ou en aménageant des cavités sur des parois appropriées.
- Plan d'action «Martin-pêcheur» du service de la protection de la nature, canton de Zurich (www.naturschutz.zh.ch).
- Revitalisation des zones alluviales dans le canton d'Argovie et autres régions.
- Mesures prises sur la Thur par des protecteurs de la nature locaux.
- Construction de murs artificiels au Tessin par la Ficedula.

Programmes de recherche

Les effectifs sont suivis à l'échelle suisse dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Aménagement artificiel de rives escarpées d'une hauteur minimale de 2 m mais de préférence beaucoup plus hautes (risque de crues).
- Revitalisation des ruisseaux ; aménagement de sites avec eau limpide et peu profonde, petits poissons et perchoirs. Possibilités d'érosion des berges (niches d'arrachement).
- Les cavités de nidification artificielles permettent aux oiseaux de nidifier également aux endroits où le terrain est trop dur ou trop graveleux pour être creusé, mais elles doivent être construites correctement. L'ASPO/BirdLife Suisse et la fondation sanu ont rédigé un rapport sur la construction et l'efficacité des cavités de nidification artificielles.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Évaluation des sites propices à la création de parois de nidification.
- Création de parois de nidification.
- Création de sites de pêche avec perchoirs.
- Protection des sites de nidification et de pêche contre les dérangements (sur l'eau comme sur les rives).

Merle à plastron

Turdus torquatus

Ringdrossel Merlo dal collare Ring Ouzel

1. Informations de base

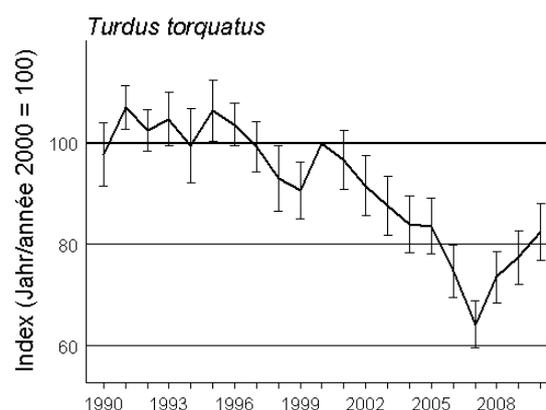
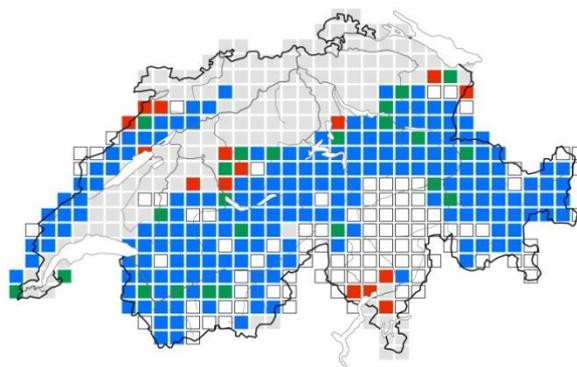
Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, le Merle à plastron, ou plus précisément le Merle à plastron alpin *T. t. alpestris*, se rencontre entre 1200 et 2200 m d'altitude dans les Alpes et au-dessus de 1100 m dans le Jura. Avec 40'000 à 60'000 couples nicheurs, la Suisse abrite 15 % de la population européenne et assume par conséquent une responsabilité importante au niveau international pour cette espèce. La répartition n'a pas beaucoup varié depuis le dernier atlas des oiseaux nicheurs de 1993-96. On note toutefois depuis de petites réductions de l'aire de répartition à basse altitude et le Merle à plastron régresse depuis le début du siècle.

Habitat

Le Merle à plastron colonise de nombreux milieux ouverts et semi-ouverts des étages subalpin et alpin, en particulier les forêts de montagne ombragées et humides, riches en résineux et aérées par des pâtu-

rages, des éboulis et des couloirs d'avalanches. L'espèce niche aussi à proximité des hauts-marais, dans les groupes d'arbres, les forêts anciennes richement structurées ou les terrains rocheux presque dénués d'arbres, mais également, de manière isolée, dans les landes, les peuplements exclusifs d'aulnes verts et de sorbiers, ainsi que dans les parcs comportant des conifères. Pour se nourrir, il privilégie les vers de terre, mais consomme aussi fruits et insectes de toutes sortes.



Menaces

Pour l'instant, les facteurs du recul actuel ne peuvent être qu'hypothétiques. Il s'agit peut-être d'une évolution des habitats liée au changement climatique. La concurrence d'autres espèces de turdidés au sein des habitats du Merle à plastron est souvent évoquée, mais il n'existe aucune preuve scientifique d'un antagonisme direct.

Facteurs limitants

Les facteurs du recul des effectifs constatés dans certaines parties de l'Europe résident probablement dans l'augmentation des dérangements, la réduction des habitats ainsi que le changement climatique.

Perspectives

Avec la progression du changement climatique, le Merle à plastron perdra une partie de ses habitats. En raison de la lenteur du développement de la végétation à la limite supérieure de la forêt, de nouveaux habitats potentiels ne pourront y voir le jour qu'avec un retard de plusieurs décennies. Il est donc crucial de connaître et de préserver les futurs habitats importants. Sur ce point, l'agriculture de montagne (étage subalpin, zones d'estivage) a aussi un rôle important à jouer à l'avenir.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N1, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale élevée

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Aucun.

Programmes de recherche

- L'évolution des effectifs du Merle à plastron est suivie à l'échelle du pays, dans le cadre du projet « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » mené par la Station ornithologique suisse.
- L'impact du changement climatique sur la répartition du Merle à plastron alpin a été modélisé dans le cadre d'un travail de diplôme. Les modélisations laissent présager que le Merle à plastron perdra une grande partie de son aire de répartition.
- En Grande-Bretagne, un groupe de travail bénévole se consacre à la protection du Merle à plastron et étudie notamment l'évolution de la population et le succès de nidification.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Actuellement, il n'existe aucun projet de conservation pour cette espèce.

Projets en matière de conservation et/ou de recherche/suivi

- Les projets de recherche devraient se consacrer à définir où se situeront les futurs bastions de l'espèce, afin d'en déduire les mesures de protection nécessaires.

- Des recherches sur l'écologie de l'espèce et sur les éléments importants de l'habitat sont urgentes, afin de définir des mesures de conservation.
- Il serait aussi important de savoir quels changements au niveau de l'agriculture mettent l'espèce en péril. Dans ce but, une analyse des modifications des habitats survenues dans les territoires abandonnés ces dernières années s'avérerait utile.

Milan royal

Milvus milvus

Rotmilan Nibbio reale Red Kite

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Au cours du 20^e siècle, le Milan royal a pu étendre à nouveau sa répartition en Suisse, tout comme dans d'autres régions d'Europe centrale. La population nicheuse était estimée à 90 couples en 1969, à 150 couples en 1976, à 235–300 couples en 1985–87 et même à 1000 couples en 1993–96. Depuis, cette expansion s'est apparemment poursuivie. L'espèce se rencontre régulièrement aujourd'hui jusque dans diverses grandes vallées du versant nord des Alpes et niche probablement chaque année dans ces régions. Le nombre d'hivernants dans les dortoirs indique une augmentation durable ; il s'élevait à environ 1400 oiseaux durant l'hiver 2009-10. Contrairement à la Suisse, où la tendance est à la hausse, tous les pays voisins enregistrent une évolution négative depuis quelques années.

Habitat

En Suisse, le Milan royal se rencontre dans des paysages variés, plutôt ouverts, parsemés de bosquets et de forêts. Il aménage ses aires de préférence dans les forêts clairsemées et dans les bosquets.

Menaces

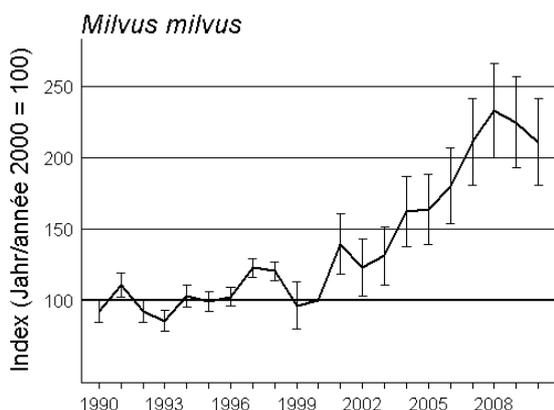
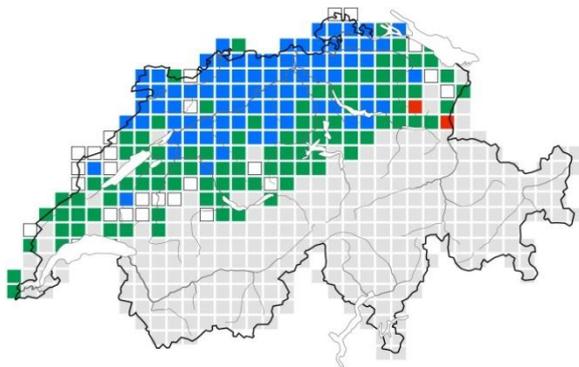
La perte des biotopes causée par le remembrement et l'extension des zones d'habitat et des voies de circulation, ainsi que la perte des sources de nourriture due à la banalisation du paysage et à l'intensification de l'agriculture (extension des terres assolées, nouveaux types de cultures tels que maïs et colza, diminution générale des populations de micromammifères) constituent les principales menaces et les premières causes des reculs régionaux.

De plus, le Milan royal subit des pertes relativement fréquentes dues aux lignes électriques et au transport routier. L'espèce semble plus exposée aux

éoliennes que d'autres oiseaux car, dans les pays voisins, les Milans royaux sont victimes de collisions avec une fréquence supérieure à la moyenne. Les dérangements causés par les activités de loisirs et les travaux forestiers peuvent localement menacer les couvées.

Notamment dans les pays méditerranéens, l'espèce souffre toujours de la chasse illégale et des appâts empoisonnés. De plus, elle subit des empoisonnements aigus par les pesticides. Ainsi, par exemple, la Bromadiolone utilisée contre les campagnols et le Carbofurane utilisé comme insecticide et anti-nématodes ont des effets très nocifs.

De nouveaux problèmes se posent depuis quelques années pour les hivernants en Espagne, comme la suppression de nombreux charniers et décharges, ainsi que l'abandon du pâturage traditionnel extensif.



Facteurs limitants

Présence de paysages majoritairement ouverts, parsemés de bosquets et de forêts et pourvus d'abondantes sources de nourriture. On ignore actuellement si d'autres facteurs sont limitants.

Perspectives

En Suisse, l'aire de répartition du Milan royal tend à être saturée, même si des colonisations régionales (p. ex. dans le Chablais et le Valais) sont encore envisageables. L'évolution future dépendra notamment de l'intensité de l'exploitation agricole et de la situation dans les quartiers d'hiver. Les expériences acquises dans les pays voisins montrent qu'on ne peut exclure de brusques et fortes diminutions. La Suisse, le sud de la Suède et la Pologne, où aucune baisse d'effectifs n'est enregistrée, constituent aujourd'hui des exceptions en Europe continentale.

Statut de protection

Liste rouge CH : LC, non menacée

Classe de priorité CH : B3, espèce non menacée en Suisse avec responsabilité internationale élevée

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Des plans d'action pour la conservation du Milan royal ont été élaborés en France (Plan de restauration du Milan royal, 2002–2006, Ligue pour la protection des oiseaux et ministère de l'environnement) ainsi qu'au Portugal et au Danemark.
- En Grande-Bretagne et en Italie, des programmes de réintroduction sont en cours.

Programmes de recherche

- La Station ornithologique suisse surveille les effectifs du Milan royal en collaboration avec des ornithologues bénévoles.
- La population hivernante a été recensée dans la Suisse entière pendant l'hiver 2002/03, puis systématiquement dès l'hiver 2006/07.
- Le Groupe Broyard de Recherches Ornithologiques (GBRO) recense la population nicheuse et mesure le taux de réussite des nidifications dans certaines régions des cantons de FR et VD.
- Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg équipe certains Milans royaux d'émetteurs satellitaires et suit leurs déplacements.

- Une étude de la dynamique des populations est en cours.

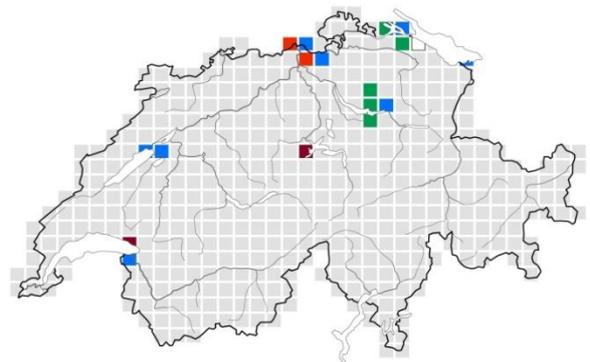
Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- On peut supposer que le Milan royal tirera profit des mesures de compensation écologique mises en œuvre dans les zones agricoles.
- En France, des efforts sont menés contre l'emploi de différents pesticides, et un suivi national sur les cas d'empoisonnement a en outre été lancé.
- En Espagne et en France, l'interdiction totale d'abandonner les cadavres d'animaux domestiques est contestée.
- Dans différents Etats, les pylônes électriques dangereux sont sécurisés.
- Localement, en Suisse et en France, les Milans royaux sont nourris en hiver. Cette forme de conservation n'est toutefois guère durable – hormis pour les petites populations extrêmement menacées.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Études portant sur les facteurs susceptibles d'influencer le succès de nidification et sur la dynamique des populations.
- Protection des sites et arbres de nidification.
- Poursuite du suivi et du projet de télémétrie en Suisse romande.
- Relevés annuels de la population hivernante.
- Étude de l'écologie hivernale du Milan royal en Suisse.
- Etude des principales causes de mortalité, y compris des analyses écotoxicologiques.

décennies ont révélé une très faible production de jeunes dans les colonies traditionnelles (Kaltbrunner Riet, Neeracherried, Vaumarcus, Fanel), avec, certaines années, un abandon complet des nichées qui demeure inexpliqué. D'un autre côté, dans le Neeracherried par exemple, après plusieurs mauvaises années, on a pu assister au retour d'années plus fastes, caractérisées par un succès de nidification élevé. Les colonies du Kaltbrunner Riet et du Fanel ont, quant à elles, été abandonnées, mais d'autres colonies ont vu le jour ailleurs.



Mouette rieuse

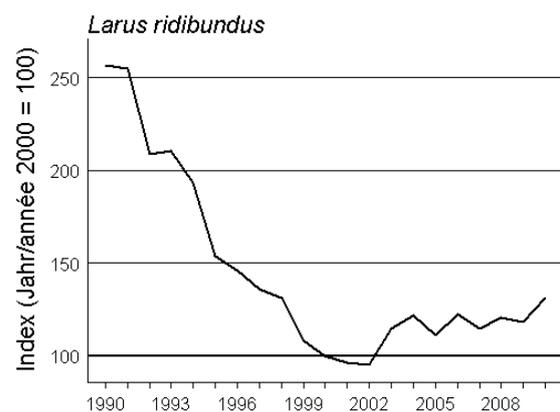
Larus ridibundus

Lachmöwe Gabbiano comune Black-headed Gull

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le nombre de couples nicheurs a baissé entre 1984 et 2002, passant de 3495 à 714. Les effectifs actuels se situent probablement au niveau de ceux des années 1920, c'est-à-dire avant la période où des quantités énormes de substances nutritives ont été introduites dans l'écosystème agricole et les eaux de surface. Le nombre de colonies a légèrement augmenté depuis 1984 grâce à des mesures de soutien (radeaux destinés à la Sterne pierregarin). En 2010, 8 colonies occupaient des eaux de surface ou des zones humides, avec une concentration sur le lac de Neuchâtel et le Plateau oriental. Ces dernières



Habitat

La Mouette rieuse niche en Suisse exclusivement sur des îlots, sur des surfaces à touradons dans des prairies à litière inondées ou sur des îles, radeaux ou plates-formes construits par l'homme. Les colonies s'installent à des endroits difficilement atteignables par les prédateurs (renards, putois, sangliers, etc.).

L'espèce recherche sa nourriture pendant la période de nidification sur des prairies et des pâturages à végétation basse, des champs labourés, des dépôts de matériaux végétaux et des décharges d'ordures ménagères. Ces sites peuvent se trouver jusqu'à 10 km de la colonie.

Menaces

Les menaces ne sont pas suffisamment connues. L'insuffisance de sites de nidification adaptés limite les effectifs, de même de la compétition pour les sites de reproduction due aux Goélands leucophées. Le faible succès de nidification est lié à différents facteurs. Le manque de ressources alimentaires autour des colonies joue probablement un rôle. La disparition totale des colonies sur le Greifensee serait due à des infections de salmonelles. Dans certaines colonies, la prédation semble avoir une forte influence sur le succès de nidification et peut même provoquer, certaines années, la perte totale de la colonie. Les dérangements liés aux loisirs constituent une autre menace potentielle importante. Les mauvaises conditions météorologiques (tempêtes, crues, froid) durant la période de nidification peuvent aussi générer d'importantes pertes dans les colonies.

Facteurs limitants

Disponibilité réduite en sites de nidification, ressources alimentaires insuffisantes à proximité des colonies, concurrence et prédation limitent sans doute les populations nicheuses de la Mouette rieuse en Suisse.

Perspectives

Un nouveau recul des effectifs ne peut être exclu si aucune mesure appropriée n'est mise en œuvre. Cette tendance négative pourrait être limitée ou inversée par la création de nouveaux sites de nidification (taille visée : 15-25 colonies) sur des plans d'eau adaptés : radeaux de nidification ou îlots de graviers.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger
 Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
 Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans le cadre du groupe de travail « Laridés », les expériences en matière de protection et de promo-

tion font périodiquement l'objet d'échanges et de discussions. Localement, les responsables des zones protégées tentent d'améliorer les possibilités de nidification par le biais de nouveaux îlots de graviers (p. ex. : Rapperswil, Vaumarcus), de mesures d'aménagement et de petites interventions. Il convient de limiter le risque de prédation au moyen de refuges destinés aux poussins.

Programmes de recherche

- Les effectifs des colonies sont suivis par la Station ornithologique suisse, en collaboration avec les responsables des colonies.
- Entre 2003 et 2006, la Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse ont recherché quels étaient les facteurs à l'origine des pertes répétées de couvées et de nichées. Il semble qu'il s'agisse d'un problème multifactoriel (cf. Menaces).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

L'aménagement d'îles, de plates-formes ou de radeaux artificiels permet de créer de nouveaux sites de nidification.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Études des facteurs qui influencent le succès de la nidification.
- Évaluation de sites de nidification potentiels.
- Construction de nouveaux sites de nidification.

Perdrix bartavelle

Alectoris graeca

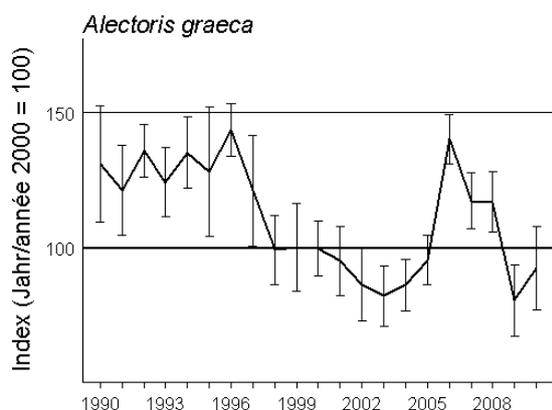
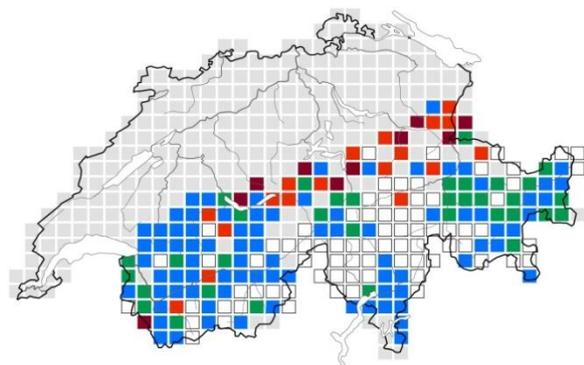
Steinhuhn Coturnice Rock Partridge

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Perdrix bartavelle atteint en Suisse la limite septentrionale de son aire de répartition centre-méditerranéenne. Elle se trouve principalement dans les Préalpes et Alpes occidentales, en Valais, au Tessin et dans les Grisons. Les observations de l'espèce en dessous de 1000 m d'altitude sont aujourd'hui limitées à la période hivernale ; les sites occupés autrefois en dessous de 600 m en Valais et au Tessin sont actuellement abandonnés. La répartition générale n'a cependant pas changé de manière significative entre les années 1970 et 1990. En revanche, les effectifs affichent de fortes fluctuations qui rendent difficile l'analyse à long terme de leur évolution. Depuis la fin des années 1990, les

années caractérisées par des effectifs peu élevés prédominent nettement. Le succès de la reproduction dépend fortement des conditions météorologiques, les étés sec et chauds provoquant une augmentation des effectifs et inversement. De plus, l'évolution des effectifs est probablement liée à la mortalité hivernale : les hivers froids et enneigés (surtout en fin d'hiver) sont défavorables. Les sites de nidification potentiels dans les Préalpes septentrionales, en limite de l'aire de répartition, ne sont pas occupés régulièrement.



Habitat

La Perdrix bartavelle préfère les pelouses alpines des pentes exposées au sud, parsemées de pierriers, avec des buissons nains, des surfaces faiblement végétalisées, des arbres et buissons isolés et des

blocs de rochers. Elle évite les régions qui se sont embuissonnées et reboisées ou qui ont vu se développer une strate herbeuse dense suite à l'abandon de l'exploitation agricole (souvent des pâturages de chèvres, prairies à foin, ou à plus basse altitude également des cultures). En hiver, la couverture neigeuse en haute montagne oblige la Perdrix bartavelle à rechercher des régions sans neige : ces endroits peuvent se trouver dans un périmètre proche de son site de nidification (parfois à haute altitude encore), mais elle visite aussi volontiers les mayens et les granges à foin, et on la rencontre parfois dans les vallées.

Menaces

Cette espèce est aujourd'hui principalement menacée par la succession végétale, notamment consécutive à la déprise agricole. Ceci concerne surtout les sites de nidification en basse altitude et les sites de refuge lors d'un enneigement important. La succession végétale se poursuit beaucoup plus lentement sur les sites de nidification en altitude qui restent ainsi plus longtemps favorables à l'espèce. Une autre menace est liée aux infrastructures touristiques qui représentent un potentiel de dérangement important et peuvent accroître la mortalité (p. ex. : collisions avec les câbles des remontées mécaniques). Certains auteurs considèrent aussi le pâturage intensif des moutons comme un facteur de déclin (local).

Facteurs limitants

Présence de versants sans dérangements et bien ensoleillés, pourvus de pierriers épars, de buissons nains, de pelouses alpines, de surfaces dénudées de végétation, de quelques arbres, buissons ou blocs rocheux, ainsi que de sites abrupts (p. ex. : parois rocheuses) comportant des espaces exempts de neige en hiver. En cas d'enneigement important, la présence de structures à l'abri de la neige est décisive.

Perspectives

Les effectifs de la Perdrix bartavelle varient beaucoup selon les conditions climatiques, il est difficile de formuler un pronostic. Cependant, en tenant compte de l'évolution de son habitat, on peut plutôt s'attendre à une détérioration de la situation : un nombre croissant de surfaces, autrefois maintenues ouvertes par la pâture des chèvres ou affectées à la production du foin, sont aujourd'hui embuissonnées ou reboisées, et de ce fait inutilisables non seulement comme sites de nidification, mais aussi comme zones de refuge hivernal. En outre, l'impact des activités de loisir (destruction des habitats et dérangements directs) devrait plutôt augmenter ces prochaines années, notamment en haute altitude.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
 Classe de priorité CH : N1, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale élevée

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Aucune mesure ou programme spécifiques ne sont connus.

Programmes de recherche

- Au niveau suisse, il manque actuellement un programme de suivi de la Perdrix bartavelle qui permettrait d'obtenir des données fiables sur l'évolution des effectifs d'année en année. La récolte d'observations isolées par la Station ornithologique suisse ne permet qu'une évaluation tendancielle. Les services de chasse des cantons du Tessin et des Grisons collectent des données ciblées avec la collaboration des gardes-chasse.
- La Perdrix bartavelle a été suivie et étudiée à l'aide de la télémétrie en Carinthie dans les années 1990 durant trois ans. En France, dans les Alpes maritimes, une étude semblable a été menée sur des Perdrix bartavelles vivant en coexistence avec la Perdrix rouge.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Un grand nombre de chasseurs s'engage en France pour la mise en place de «cultures à gibier» : différentes variétés de céréales et d'autres plantes de cultures sont cultivées sur des petites parcelles dans la région d'hivernage de la Perdrix bartavelle entre 1200 et 2000 m d'altitude ; ces surfaces sont en effet utilisées par les oiseaux. Cependant, les effets sur les populations locales n'ont pas été étudiés.

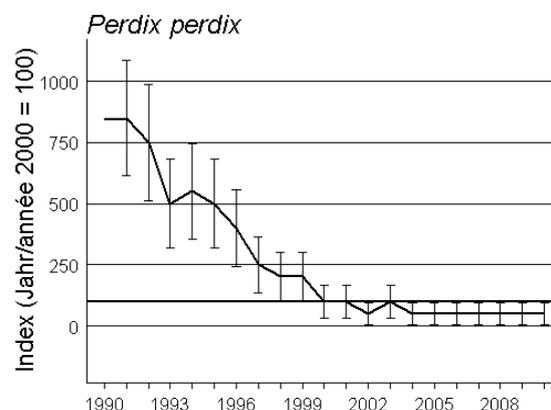
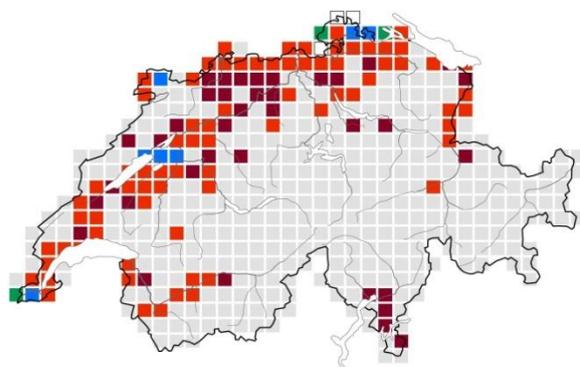
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Organisation de suivis sur des surfaces choisies pour estimer les effectifs.
- Analyse de l'habitat dans les régions les plus importantes pour l'espèce : quel est le danger du reboisement ? Existe-t-il des moyens de l'arrêter ?
- Quel est l'impact de la disparition de structures telles que granges à foin ou étables sur la mortalité en hiver ?
- Quelle influence exercent les apports de nutriments, l'irrigation, et les modifications de la composition végétale qui en résultent, sur la Perdrix bartavelle ?

Perdrix grise

Perdix perdix

Rebhuhn Starna Grey Partridge



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Perdrix grise a pratiquement disparu de la Suisse vers la fin du 20^e siècle. C'est seulement dans le canton de Genève que quelques couples ont pu se maintenir. Dans les années 1970, l'espèce se trouvait encore dans les régions cultivées en Ajoie, au nord de la Suisse entre le lac de Constance et Bâle, au Seeland fribourgeois et bernois, dans la vallée du Rhin st-galloise ainsi que dans le canton de Genève. Cette répartition pourrait cependant être faussée par les multiples lâchers qui ont eu lieu de nombreux endroits.

Aujourd'hui, l'aire de répartition de la Perdrix grise se limite aux cantons de Schaffhouse et de Genève, où des projets de conservation sont en cours (voir ci-dessous). En 2005, 20 couples nichaient à Schaffhouse grâce à des lâchers, puis ces effectifs se réduisirent à 1–3 couples jusqu'en 2010. Dans le canton de Genève, des Perdrix grises sont réintroduites depuis 2004. En 2011, la Champagne genevoise comptait au moins 34 couples nicheurs.

Habitat

La Perdrix grise habitait à l'origine dans les paysages steppiques ouverts et semi-ouverts ; elle est arrivée en Europe de l'Ouest en suivant les cultures agricoles. L'espèce évite les régions aux sols humides et froids ou très maigres. Elle atteint les meilleures densités sur des terres plutôt chaudes et fertiles, formées de sols limoneux, bruns et bruns lessivés. La Perdrix grise affectionne particulièrement les paysages cultivés constitués de petites parcelles, richement structurés avec des haies, friches ou jachères qui offrent de la nourriture et un abri durant toute l'année.

Menaces

Le déclin des effectifs en Suisse et dans presque toute l'Europe de l'Ouest est lié à l'intensification de l'exploitation agricole et à l'appauvrissement des paysages cultivés. Dans les petites populations actuelles de Suisse, des événements météorologiques exceptionnels, une densité élevée de prédateurs ou des dérangements durant la période de nidification pourraient entraîner la disparition locale de l'espèce.

Facteurs limitants

Disponibilité de surfaces agricoles étendues, exploitées de manière extensive et comprenant des structures marginales dans les régions à faible pluviométrie, à peu de neige et à basse altitude. Abris et sites de nidification sous forme de champs de blé en jachère, jachères florales, haies basses. Prédation et pertes dues en particulier aux renards, mustélidés, rapaces, corvidés, chats haret, trafic automobile, etc.

Perspectives

La survie de la Perdrix grise en Suisse est directement liée à la compensation écologique, qui doit être mise en œuvre de manière efficace dans les régions au climat propice à l'espèce. L'établissement de populations stables à partir des lâchers déjà effectués ou planifiés ne peut se faire qu'à cette condition.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord d'extinction

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Des programmes de conservation sont actuellement en cours dans les cantons de Genève et de Schaffhouse. Ils sont menés par les services cantonaux de chasse et de pêche, l'OFEV et la Station ornithologique suisse, laquelle les coordonne.
- Dans le canton de Schaffhouse, des lâchers de Perdrix grises ont eu lieu entre 1998 et 2007. En 2008, un moratoire de trois ans a été fixé. Durant cette période, les conditions ont été améliorées dans la zone centrale de Widen (interdiction de circuler sur les chemins agricoles et obligation de tenir les chiens en laisse). D'autres habitats doivent être valorisés dans le Klettgau.
- Dans la Champagne genevoise, un projet de renforcement de la population locale est mis en œuvre depuis 2004. La phase actuelle du projet (2009-2012) vise à créer une population fondatrice viable au moyen de lâchers de compagnies automnales (350-1000 individus par an). Les jeunes oiseaux destinés à ces compagnies ont été élevés dans des conditions proches de l'état naturel à la Station ornithologique suisse.
- Dans le canton de Berne, une préétude sur la réintroduction de la Perdrix grise dans le Seeland bernois a été réalisée en 2006 pour le compte de Pro Natura Berne.

Programmes de recherche

Les deux projets de renforcement des populations dans les cantons de Schaffhouse et Genève font l'objet d'un suivi scientifique qui permettra d'améliorer au fur et à mesure les méthodes de réintroduction. Dans ce cadre, une thèse de doctorat et différents travaux de master portant sur les conditions d'élevage, les effets maternels et l'influence des dérangements ont été réalisés (Station ornithologique suisse / Université de Zurich).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- La forte revitalisation des zones cultivées par des jachères, haies basses, bandes herbeuses et cultures sans pesticides offre un habitat favorable à la Perdrix grise. De tels habitats représentent la condition préalable aux projets de réintroduction.

- L'association britannique Game and Wildlife Conservation Trust (GWCT, 2008) a publié des directives concernant la réintroduction de la Perdrix grise. Dans de nombreux programmes de réintroduction, le contrôle des prédateurs est recommandé comme une mesure de soutien.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Valorisation d'autres zones agricoles marquées par la culture en champs et création de structures favorables.
- Poursuite des projets en cours dans le Klettgau (SH) et la Champagne genevoise.

Petit-duc scops

Otus scops

Zwergohreule Assiolo Eurasian Scops Owl

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La population suisse du Petit-duc scops est située à la limite nord de son aire de répartition. Le Petit-duc scops nichait jusque dans les années 1960 au pied du Jura vaudois, dans la partie sud du Seeland, aux environs de Coire et dans le sud du Tessin. Des nidifications ont eu lieu également jusqu'en 1956 dans la région de Genève. L'espèce a considérablement régressé dans notre pays au cours des dernières décennies. L'espèce ne niche régulièrement qu'en Valais central et, depuis le milieu des années 1990, à nouveau au Tessin. Depuis 2000, on constate une certaine immigration, probablement liée aux changements climatiques.

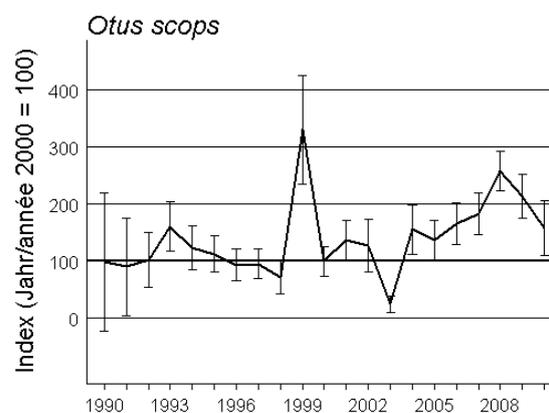
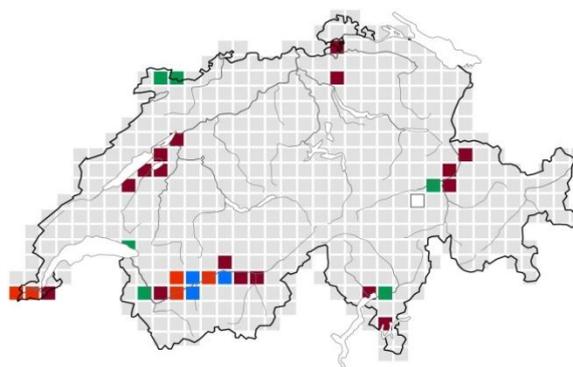
Habitat

Le Petit-duc scops colonise des régions agricoles très structurées, exploitées de manière traditionnelle, souvent sur des versants sud faiblement inclinés. Sa survie dépend de la présence d'insectes de grande taille. Les derniers couples nicheurs valaisans colonisent des paysages riches en haies, pourvus d'arbres isolés, de vergers haute-tige et de bosquets, ainsi que de prairies peu intensives. Au Tessin, l'espèce colonise les zones de basse altitude, en particulier la plaine de Magadino.

Menaces

L'intensification de l'agriculture est considérée comme la cause principale du recul du Petit-duc scops. Les cultures de céréales et de maïs et les prairies grasses ont remplacé peu à peu les prairies

et pâturages maigres d'autrefois. De plus, de nombreux arbres fruitiers haute-tige, haies et autres petits bosquets ont été victimes de la rationalisation. Un temps froid et humide au printemps, constitue également une menace pour le Petit-duc scops.



Facteurs limitants

Offre en gros invertébrés (notamment *Tettigoniidae*) et dans une faible mesure en micromammifères. Végétation clairsemée ou basse. Cavités de nidification dans de grands arbres isolés.

Perspectives

Les perspectives d'avenir du Petit-duc scops sont plus optimistes, notamment parce que l'espèce profite du réchauffement climatique, ce qui est confirmé par l'installation récente au Tessin. En

Valais, l'espèce devrait regagner du terrain à l'avenir si les projets prévus d'amélioration des habitats dans la plaine se réalisent lors de la troisième correction du Rhône. Malgré la diminution locale des effectifs dans le centre et le sud de l'Europe depuis une trentaine d'années, le soutien constitué par l'immigration d'oiseaux venant du sud restera non négligeable.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

En Valais, l'Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse, en collaboration avec le Service cantonal des Forêts et du Paysage aménage des bandes non fauchées dans les prairies maigres et peu intensives pour augmenter l'offre en nourriture.

Programmes de recherche en cours

Le contrôle des effets des bandes herbeuses sur l'offre en orthoptères et sur les effectifs de Petits-ducs est en cours (Station ornithologique suisse, Antenne valaisanne).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Des observations effectuées sur quelques individus ont permis de définir les mesures de protection suivantes : conservation de prairies maigres et peu intensives, mise en place de bandes herbeuses non fauchées le long de parcelles. Cette mesure a contribué à une augmentation prouvée de la biomasse en orthoptères, en particulier pour la famille des *Tettigoniidae*, très importante pour le Petit-duc.

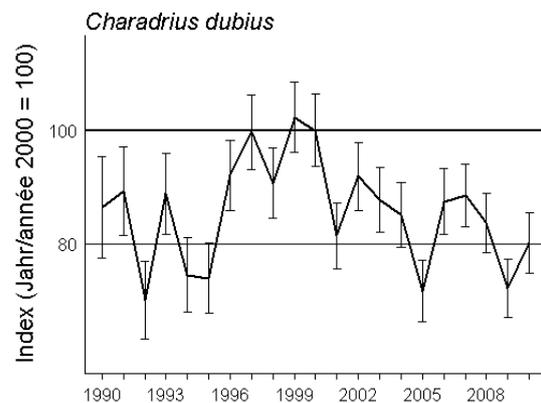
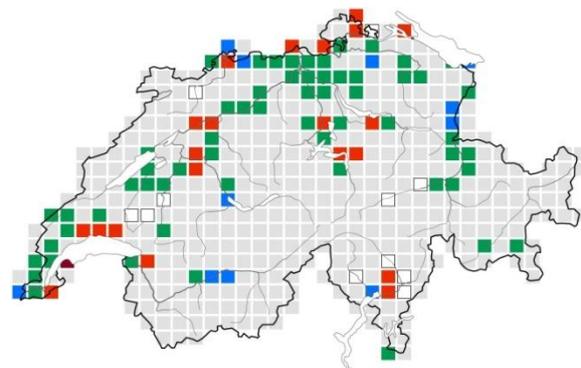
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Suivi de l'évolution des effectifs restants.
- Extension du concept « bandes herbeuses » à toutes les prairies sous contrat du canton du Valais.
- Installation de nichoirs avec protection contre les prédateurs.

Petit Gravelot

Charadrius dubius

Flussregenpfeifer Corriere piccolo Little Ringed Plover



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Petit Gravelot niche dans toute la Suisse, généralement à moins de 600 m d'altitude. Les sites de nidification se trouvent surtout sur le Plateau et dans les grandes vallées fluviales des Alpes. Les effectifs sont estimés à 100–120 couples nicheurs. 30 à 40 % des couples nichent dans la vallée du Rhin de Saint-Gall, sur un tronçon de rivière de 30 km. En Suisse, l'espèce a sans doute subi des pertes dramatiques durant l'époque des grandes corrections fluviales. Le nombre des sites de nidification a quadruplé

entre les années 1970 et la seconde moitié des années 1990, et la population nicheuse a probablement beaucoup augmenté elle aussi. Cette croissance s'explique par l'apparition de nouveaux sites de nidification dans les gravières et les grands chantiers de construction. Depuis, l'espèce a tout juste maintenu ses effectifs en Suisse. Protection et revitalisation des cours d'eau y ont probablement contribué.

Habitat

En Suisse, le Petit Gravelot niche de préférence sur les surfaces de sable, de gravier et de galets pauvres en végétation, souvent à proximité d'un point d'eau. Il niche sur deux types de sites : (a) sites (semi-)naturels le long des fleuves, (b) gravières et surfaces de gravier créées par l'homme à proximité des grands chantiers de construction. En 1993–96, 61 % des sites de nidification étaient situés le long d'un fleuve ou dans son delta, 33 % dans des gravières et 6 % sur des surfaces rudérales pierreuses et pauvres en végétation telles que les terrains industriels, les places d'exercices militaires, les remblais et les champs pierreux. Depuis 2002, il niche également sur des toits de bâtiments industriels recouverts de gravier, mais il s'agit plutôt ici de sites de nidification utilisés par hasard, pour lesquels les perspectives en matière de succès de reproduction sont sans doute très faibles. Le pourcentage des couples nichant le long des fleuves augmente depuis quelques années. Ces biotopes souvent de courte durée sont parfois colonisés très rapidement. Les sites de nidification varient fortement d'une année à l'autre en fonction du niveau de l'eau, de la présence de surfaces graveleuses, de l'état du biotope et des dérangements.

Menaces

Perte des surfaces graveleuses et des bancs de sable naturels le long des fleuves en raison de l'aménagement des cours d'eau, de l'exploitation du gravier, de la succession naturelle sur les sites de nidification actuels, de la non-formation de surfaces nouvelles (dynamique inexistante sur les cours d'eau), du remblai ou de l'invasion des gravières par la végétation, des dérangements, de la prédation et du temps humide et froid.

Facteurs limitants

Surfaces de sable, de gravier et de galets exemptes de dérangements et pauvres en végétation.

Perspectives

Le Petit Gravelot est capable de coloniser très rapidement les habitats qui viennent de se former. Cependant, l'espèce est dépendante des interventions périodiques de l'homme, ses habitats naturels ayant pratiquement perdu leur dynamique d'origine. La création de nouvelles gravières et la manière dont les gravières actuelles sont exploitées et entre-

tenues influenceront considérablement les effectifs. Seuls des systèmes fluviaux en accord avec la nature, dynamiques et capables de créer des habitats durables, pourront garantir à long terme l'existence du Petit Gravelot.

Statut de protection

Liste rouge CH : EN, en danger

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

AEWA annexe 1 (C1)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Dans le cadre du suivi mené par BirdLife Zurich, le bureau d'écologie Orniplan SA surveille les populations nicheuses du canton de Zurich, avec l'aide de bénévoles.
- En 2010, le canton du Tessin a mis au point un programme de protection des oiseaux typiques des zones alluviales que sont le Chevalier guignette et le Petit Gravelot.
- Dans le Fraubrunnenmoos, 1-2 couples nichent depuis 2008 sur le périmètre de protection du Vanneau huppé. Grâce à un traitement mécanique effectué en dehors de la période de nidification, les zones graveleuses des surfaces cultivées restent pauvres en végétation. Grâce à la colonie de Vanneaux huppés, les petits gravelots profitent en outre d'être à l'abri des prédateurs diurnes.
- Depuis 2003, jusqu'à huit couples de petits gravelots ont niché sur une portion revitalisée de la Thur chaque année. Les sites de nidification sont clôturés par des rubans de plastique et les visiteurs sont priés, oralement et par le biais de panneaux d'information, de ne pas pénétrer dans le périmètre clôturé. Ils ont la possibilité d'observer les oiseaux à l'aide de la longue-vue du responsable. Les 25 jeunes envolés entre 2003 et 2010 prouvent le succès des mesures entreprises.
- Entretien des gravières et des îles artificielles par des protecteurs locaux.

Programmes de recherche

Les effectifs sont suivis à l'échelle suisse dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Création de surfaces de gravier, de sable et de galets pauvres en végétation.
- Gestion des surfaces de gravier.
- Dans les gravières faisant l'objet d'une exploitation intensive, marquage des zones où se situent les nids afin d'éviter leur destruction par les machines.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Projets de recherche visant à déterminer le taux de réussite des nidifications dans les différents habitats.
- Service téléphonique pour les urgences (destruction des habitats ou des couvées).



Pic cendré

Picus canus

Grauspecht Picchio cenerino Grey-headed Woodpecker

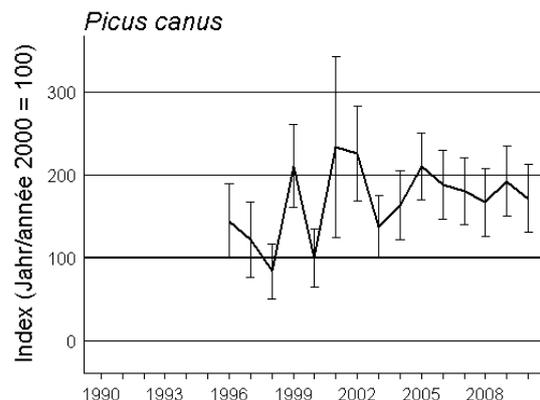
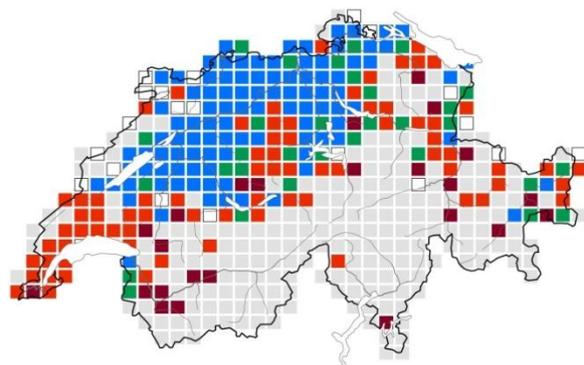
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Suisse est située à la limite occidentale de l'aire de répartition du Pic cendré. Cette espèce se rencontre surtout dans la partie est du Jura ainsi que sur le Plateau central, mais elle se raréfie sensiblement lorsque l'altitude excède 600 m. Depuis les années septante, les effectifs du Pic cendré ont baissé dans de nombreuses régions de Suisse. La population suisse, estimée à 1000–2000 couples nicheurs en 1993-96, continue néanmoins à diminuer.

Habitat

Le Pic cendré peuple des paysages richement structurés, avec un taux important de zones de transition entre les forêts de feuillus et les zones agricoles semi-ouvertes avec des vergers, des parcs, etc. On le rencontre dans les forêts alluviales, chênaies et hêtraies vastes et bien structurées. Les peuplements forestiers plus clairsemés en lisière, avec un taux important d'arbres creux, de bois mort et, généralement, une bonne structure verticale lui sont particulièrement propices. L'espèce se nourrit principalement de fourmis, mais elle n'est pas aussi spécialisée dans ce type de nourriture que le Pic vert et se rencontre plus fréquemment que ce dernier sur les arbres, à la recherche de sa nourriture. Il recherche volontiers les stades de succession jeunes, car les fourmis vivant au sol y sont plus fréquentes que dans les peuplements forestiers denses.



Menaces

Jusqu'après la moitié du 20^e siècle, l'un des principaux facteurs responsables de la disparition des habitats du Pic cendré était la transformation des peuplements mixtes de feuillus âgés et bien structurés en futaies régulières avec prédominance de conifères. Aujourd'hui, le problème se situe plutôt au niveau de la nourriture, notamment en raison de la transformation des prairies extensives bien structurées en prairies denses et monotones. Là, l'épaisse végétation empêche l'oiseau d'accéder aux fourmis et autres proies.

Facteurs limitants

Offre en paysages diversifiés, composés de forêts mixtes et de forêts de feuillus bien structurées et riches en bois mort, ainsi que de vastes surfaces d'arbres âgés. Végétation clairsemée dans les

prairies, avec sources de nourriture suffisantes, notamment des fourmis.

Perspectives

Dans le domaine de la sylviculture, on assiste à un plus grand respect des exigences de la protection de la nature (augmentation de la part de feuillus sur le Plateau, bois mort sur pied, création d'îlots de vieux bois), qui devrait permettre d'améliorer à long terme les habitats du Pic cendré. L'aménagement de surfaces de compensation écologique à la lisière des forêts pourrait permettre de compenser la perte des effectifs causée par la disparition des vergers et l'extension des zones d'habitat. L'augmentation généralisée du temps de révolution dans les forêts pourrait avoir un effet positif également.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2).

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Basé sur des recensements de 1999, un plan de mesures a été élaboré dans le canton de Neuchâtel afin de promouvoir une sylviculture capable de conserver et favoriser les effectifs de diverses espèces de pics.

Programmes de recherche

- L'évolution des effectifs du Pic cendré est suivie dans le cadre des projets de monitoring de la Station ornithologique suisse.
- En Allemagne, deux travaux de diplômés ont analysé les exigences du Pic cendré en matière d'habitat : l'espèce privilégiait les hêtraies-charmaies et chênaies-charmaies proches de l'état naturel offrant une large diversité structurale tridimensionnelle, une longueur élevée des éléments paysagers linéaires et une grande quantité de bois mort sur pied. Toute aussi importante s'avérait la présence de surfaces forestières claires pourvues de pelouses maigres, d'une strate herbacée importante, de souches de bois mort ainsi que de souches renversées – autant de paramètres structurels censés favoriser la richesse de la myrmécofaune.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Aucune étude scientifique n'a été réalisée jusqu'à présent, mais on constate une tendance positive dans

le domaine de la sylviculture, qui tient compte des besoins évidents de l'espèce sur de vastes étendues.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Programme de suivi des effectifs existants.
- Création (ou rétablissement) de forêts de feuillus clairsemées sur des étendues aussi vastes que possible, notamment forêts alluviales.
- Conservation des essences feuillues, en particulier des chênes ; conservation sur pied des arbres vieux et creux (bois mort).
- Exploitation extensive des prairies y compris pacage durable à la lisière des forêts (notamment sites exposés au sud).
- Création de forêts alluviales.
- Accroissement de l'âge des peuplements forestiers.
- Analyse de l'utilisation des milieux et des exigences en matière d'habitat, ainsi que de la concurrence possible avec le Pic vert.

Pic mar

Dendrocopos medius

Mittelspecht Picchio rosso mezzano Middle Spotted Woodpecker

1. Informations de base

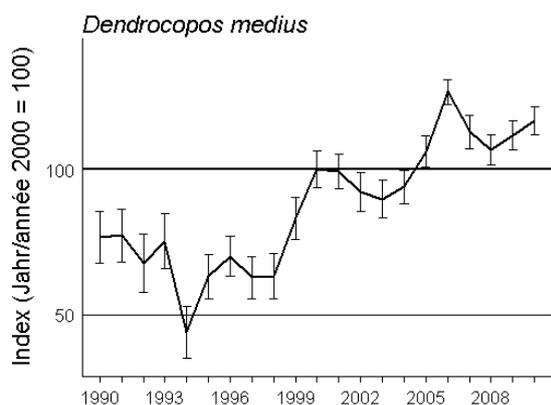
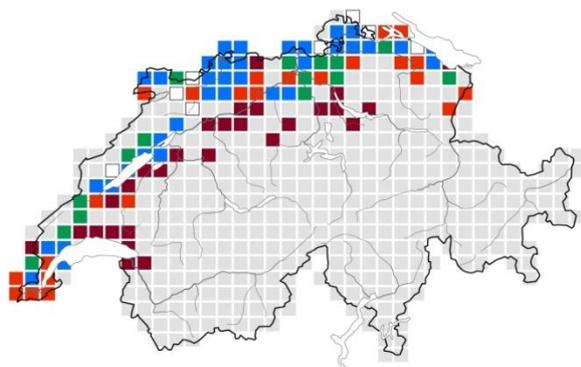
Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Pic mar se rencontre au pied du Jura occidental, dans le Jura central et oriental ainsi qu'au nord du Plateau. Il se concentre en dessous de 600 m d'altitude, mais atteint ponctuellement environ 800 m. Les plus grandes populations recensées de manière systématique se trouvent dans le nord du canton de Zurich (env. 240 couples nicheurs en 2008), ainsi que dans les canton du Jura (125–150 en 2011, essentiellement en Ajoie), de Neuchâtel (100–150 en 2003), d'Argovie (113–129 en 2008–2010) et de Thurgovie (87–109 en 2005). Les populations d'autres cantons rassemblent au moins 160 couples, mais l'effectif est probablement bien plus élevé car des recensements ciblés manquent. Ainsi, la population nicheuse suisse est actuellement estimée à 800–1000 couples nicheurs au moins.

L'aire de répartition s'est nettement modifiée depuis les années 50. D'une part, de nombreux sites de nidification situés au sud des bastions traditionnels ont disparu (pied du Jura, Jura AG/BL, nord ZH-SH et Seerücken TG). D'autre part, certaines lacunes se sont comblées depuis les années 1990.

A l'échelle de la Suisse, les effectifs semblent avoir augmenté depuis les années 1990. Cette hausse est en partie imputable à des cartographies ciblées instaurées dès les années 2000 (AG, GE,

NE, JU, TG, ZH). Par ailleurs, l'espèce peut avoir profité du vieillissement des forêts et de l'augmentation du bois mort sur pied, ainsi que des mesures de conservation (p. ex. : canton de Zurich). En outre, il ne faut pas exclure une influence positive du réchauffement climatique.



Habitat

Le Pic mar est spécialisé dans un type d'habitat bien défini. Sa répartition est étroitement corrélée avec celle des forêts de feuillus âgées, riches en bois mort et composées d'essences à écorce grossière, notamment de chênes. Outre des arbres âgés à écorce grossière, qu'il utilise pour se nourrir, il a besoin d'un nombre suffisant d'arbres d'essences diverses, adaptés à l'installation des cavités de nidification (avec polypores, branches creuses, anciennes cavités, etc.). Aujourd'hui, l'espèce colonise essen-

tiellement les vestiges d'anciens taillis sous futaie (chênaies-charmaies) composés de nombreux chênes âgés. Elle vit également dans les forêts plus pauvres en chênes, mais riches en bois mort, voire localement dans des forêts exemptes de chênes. Ces forêts doivent abriter alors, outre une grande quantité de bois mort sur pied, soit des hêtres très âgés (plus de 300 ans), dont l'écorce devient grossière, soit un taux important d'autres essences à écorce grossière (p. ex. : aulnes).

En Allemagne, le Pic mar est aussi présent dans les vergers haute-tige avec une densité élevée. Jusque dans les années 1950, c'était aussi le cas en Suisse. Aujourd'hui, l'espèce utilise encore sporadiquement cet habitat en Suisse comme biotope de reproduction et d'alimentation. Mais il revêt surtout de l'importance comme biotope-relais pour les oiseaux en dispersion.

Menaces

Transformation des forêts mixtes de feuillus en forêts mixtes de conifères avec diminution de la part des chênes ; transformation d'anciens taillis sous futaie en hautes futaies ; croissance d'autres essences (p. ex. : hêtres, charmes) dans la canopée des chênaies et suppression sélective des vieux chênes et du bois mort sur pied dans les forêts de feuillus. D'un point de vue sylvicole, de nombreux habitats du Pic mar sont arrivés à maturité ; leur survie n'est donc pas garantie. De plus, le chêne exige un rajeunissement sur une grande surface, ce qui n'est plus favorisé de nos jours. Si la transformation ou la destruction des habitats appropriés entraîne un isolement croissant des biotopes colonisés, l'échange entre individus deviendra plus difficile.

Facteurs limitants

Forêts feuillues (mixtes) proches de l'état naturel et riches en espèces, présentant une part élevée de chênes, des arbres âgés à écorce grossière et du bois mort sur pied. La superficie minimale doit aller de 10 ha (1 couple) à 100 ha (population d'env. 10 couples) et se situer à trois kilomètres maximum des autres sites occupés.

Perspectives

Les informations disponibles indiquent que les effectifs sont stables à croissants dans l'ensemble. Cependant, de nombreuses forêts peuplées par le Pic mar sont, d'un point de vue sylvicole, arrivées à maturité. Les populations ne pourront donc se maintenir que si ces forêts sont conservées jusqu'à ce que l'espèce puisse coloniser les chênaies actuellement encore jeunes. L'élimination des chênes et donc la baisse de leur densité ont un effet négatif sur la densité des populations. Il ne faut pas perdre de vue l'isolement qui accompagne la métamorphose des habitats du Pic mar, ainsi que le maintien de la

qualité des milieux, notamment dans les bastions de l'espèce, lors de prélèvement des vieux chênes (bois précieux) et des arbres de moindre qualité (bois énergie). Pour ne pas mettre en péril l'évolution favorable des effectifs de ces dernières années, il importe de poursuivre les projets de conservation avec, au minimum, la même intensité.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans le cadre de la RPT, au moins huit cantons ont mis en place des mesures d'après le Plan d'action Pic mar Suisse, avec le soutien financier de l'OFEV. D'autres cantons ont partiellement mis en œuvre des programmes de conservation des chênes, qui profitent aussi au Pic mar.

Programmes de recherche

- La cartographie des effectifs dans les cantons de BE, BL, BS, FR, SO et ZH est en cours de réalisation (sous la direction des associations cantonales de l'ASPO, en collaboration avec le centre de coordination et divers partenaires).
- Relevé annuel des effectifs dans l'Unterland et le Weinland zurichois (J. Bühlmann).
- Cartographie annuelle des nids de pics mars et de pics épeiches dans le Niderholz (ZH) depuis 1994 (B. Miranda, G. Pasinelli).
- Analyse génétique relative à l'interconnexion des populations de pics mars et de pics épeiches en Suisse (Station ornithologique suisse).
- Cartographie des effectifs dans le canton du Jura (printemps 2011) comme base d'un plan d'action cantonal. Cette cartographie doit permettre de délimiter les zones qui doivent faire l'objet de mesures de conservation.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Exploitation durable ou conservation sur de vastes étendues des chênaies âgées.
- Conservation et création de taillis sous futaie.
- De manière générale, allongement des périodes de révolution et augmentation du taux de bois mort sur pied dans les chênaies mais aussi dans les autres types de forêts de feuillus.
- Plantation de chênes en dehors des chênaies.
- Création de réserves forestières particulières (10 ha min.).

- La protection du Pic mar est avant tout du ressort de la Planification forestière régionale (évent. CEP) car, d'une manière générale, la gestion des forêts est importante. Il faut, tout d'abord, déterminer la densité des chênes et celle des arbres à cavités potentiels afin d'évaluer l'effet des mesures prévues.
- Mise en réseau des habitats existants et des habitats potentiels, p. ex. dans le cadre de Conceptions d'évolution du paysage (CEP).

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Suivi des effectifs existants sur la base des consignes cartographiques.
- Cartographie ciblée des effectifs dans les cantons de NE, SH et VD.
- Suivi des mesures de conservation.
- Détermination du succès de nidification dans les bastions de l'espèce.
- (Re)création et mise en réseau de forêts avec une grande proportion de chênes sur de grandes surfaces.
- Promotion des chênes, vieux arbres, arbres propices aux cavités et du bois mort sur pied.
- Régénération des forêts alluviales.

Pie-grièche à tête rousse

Lanius senator

Rotkopfwürger Averla capirossa Woodchat Shrike

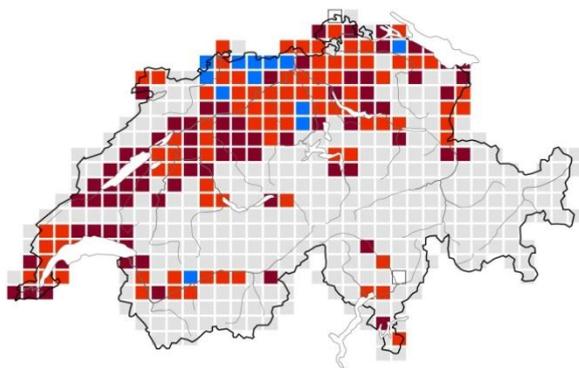
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

L'extinction de la Pie-grièche à tête rousse est imminente en Suisse. Aujourd'hui, seuls 1 ou 2 couples nichent encore dans le canton de Bâle-Campagne, mais plus chaque année. L'espèce nichait encore entre 1972 et 1976 dans 15 cantons et les effectifs étaient évalués à environ 110 couples nicheurs en 1977-79 ; plus de leur moitié était concentrée dans les vergers haute-tige des cantons de Bâle-Campagne et Argovie.

Habitat

La Pie-grièche à tête rousse se rencontre en Suisse exclusivement dans les vergers haute-tige à basse altitude (généralement en dessous de 600 m), accompagnés de prairies extensives et clairsemées. La disponibilité de ressources alimentaires abondantes et facilement atteignables (grands insectes) est importante.



Indice d'évolution des effectifs non disponible.

Menaces

Les habitats propices à l'espèce sont rares en Suisse, surtout en ce qui concerne la disponibilité d'une nourriture abondante et facilement atteignable. Dans la dernière population isolée restante, le succès de reproduction ne suffit plus à maintenir les effectifs, encore moins à les accroître. L'immigration de rares individus provenant d'autres populations ne permet plus de compenser la disparition des oiseaux adultes. On mentionne également une mortalité plus élevée durant la migration et dans les quartiers d'hiver suite à une intensification de l'agriculture et de l'utilisation d'insecticides ; les sécheresses au Sahel sont aussi évoquées comme co-responsables du recul des effectifs. L'influence de la prédation des nids reste méconnue.

Facteurs limitants

Vergers haute-tige avec abondance de gros insectes, couverture végétale clairsemée permettant de voir et d'attraper facilement les proies.

Perspectives

En Suisse, les effectifs de la Pie-grièche à tête rousse ont atteint un minimum critique. Ils frôlent l'extinction ou l'ont déjà atteinte. Même si, par le passé, des colonisations spontanées, parfois éloignées des anciennes zones occupées, ont pu être observées, l'espèce disparaîtra très probablement de

manière définitive comme oiseau nicheur sans une vaste revalorisation de son habitat.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord d'extinction

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Un programme de conservation des oiseaux des vergers, mis sur pied par l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse et des sections cantonales de l'ASPO, est en cours dans le canton de Bâle-Campagne.

Programmes de recherche

Aucun programme connu.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Favoriser l'exploitation extensive des surfaces herbacées dans et autour des vergers haute-tige (p. ex. par la pâture).
- Encourager les fauches étalées dans le temps, utiliser des motofaucheuses.
- Encourager les grands vergers d'au moins 5 ha d'un seul tenant, et mettre en réseau des surfaces en les dotant de perchoirs si elles en sont dépourvues (p. ex. en plantant des arbres).
- Augmenter les ressources alimentaires à proximité des vergers par l'aménagement de bandes florales, de groupes de buissons et de surfaces sans végétation (p. ex. en labourant régulièrement).
- Atteindre une densité d'environ 20 arbres par hectare.
- Laisser les branches mortes et desséchées sur les arbres ; elles sont utilisées comme perchoirs préférentiels.
- Utilisation parcimonieuse des produits de traitement.
- Encourager l'ensemencement des bordures des champs cultivés voisins avec un mélange de semences de jachères florales afin d'augmenter la densité d'invertébrés.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des vergers haute-tige et des surfaces voisines exploitées de manière favorable à l'espèce.
- Évaluation de la valeur actuelle des sites autrefois colonisés.

- Évaluation de structures paysagères alternatives comme habitats de remplacement pour les vergers haute-tige supprimés.

Pouillot fitis

Phylloscopus trochilus

Fitis Lù grosso Willow Warbler

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Pouillot fitis se trouve en Suisse principalement sur le Plateau et dans le Jura. Cette espèce du paléarctique occidental atteint la limite sud de son aire de répartition dans l'arc alpin. Elle colonise par endroits les Préalpes le long des grandes vallées. Au nord des Alpes, les habitats favorables à cette espèce étaient presque tous colonisés jusqu'aux années 1970. Une régression des effectifs a été observée dès le milieu des années 1980 et l'on relève des régions abandonnées, principalement en Suisse orientale et dans le canton de Berne.

Habitat

Le Pouillot fitis occupe les surfaces embuissonnées et bien ensoleillées, les lisières étagées et les forêts clairsemées, de préférence à proximité de marais ou de dépressions humides. Les forêts qui lui sont particulièrement favorables se distinguent par une canopée éclaircie et une strate buissonnante bien développée, qui permet néanmoins par endroits le développement d'une couverture herbacée. L'espèce occupe de préférence les forêts de faible hauteur, les forêts alluviales à bois tendre ou dur, les saulaies et aulnaies riveraines et les friches riches en buissons succédant aux coupes forestières.

Menaces

La perte ou la dégradation des habitats causées par la densification des forêts, la succession forestière dans les zones humides ainsi que le débroussaillage des zones tampon buissonnantes autour des zones humides sont considérées comme les causes majeures de la diminution des effectifs de l'espèce. La perte d'habitats dans les quartiers d'hiver en Afrique pourrait également avoir un effet négatif sur les effectifs.

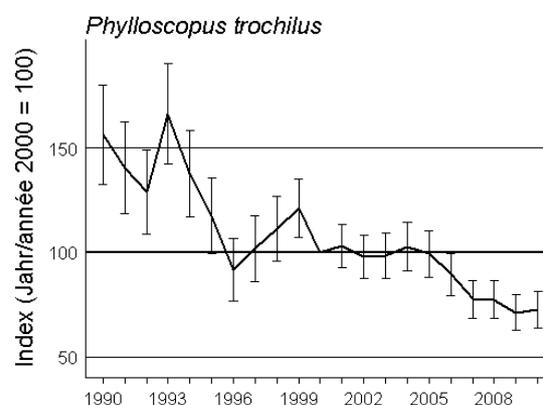
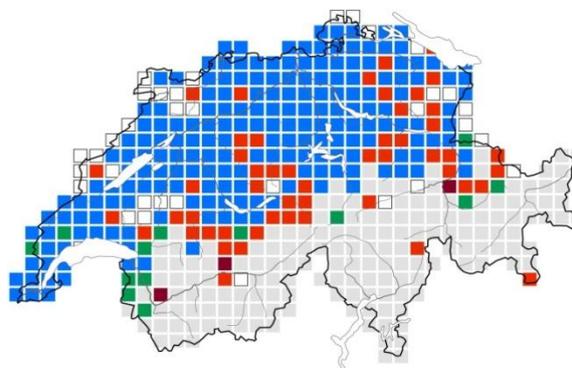
Facteurs limitants

Des connaissances scientifiquement prouvées manquent.

Perspectives

Un pronostic fondé ne peut être fait aussi longtemps que les causes du recul des effectifs ne sont pas

scientifiquement établies. Mais en considérant l'évolution négative des effectifs dans d'autres pays de l'Europe centrale, il faut s'attendre à la poursuite de la diminution des effectifs.



Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Aucun programme spécifique n'est connu.

Programmes de recherche en cours

- L'évolution des effectifs du Pouillot fitis est suivie dans le cadre des projets « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » et « Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide » menés par la Station ornithologique suisse.
- Un projet de l'institut de recherche sur l'avifaune de Wilhelmshaven a étudié la répartition et le choix des habitats de l'espèce dans ses quartiers d'hiver en Côte d'Ivoire (Afrique occidentale).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Aucune mesure de conservation n'est connue pour le moment.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Création de forêts alluviales dans le cadre de projets de revitalisation des cours d'eau.
- Analyse de petites surfaces colonisées (analyse d'habitat) : surfaces minimales nécessaires à la colonisation ? Influence des mesures d'entretien des cariçaies ?
- Recherches ciblées sur la dynamique des populations, sur l'utilisation de l'espace et sur l'influence qu'exerce la situation dans les quartiers d'hiver sur l'évolution des effectifs.

Pouillot siffleur

Phylloscopus sibilatrix

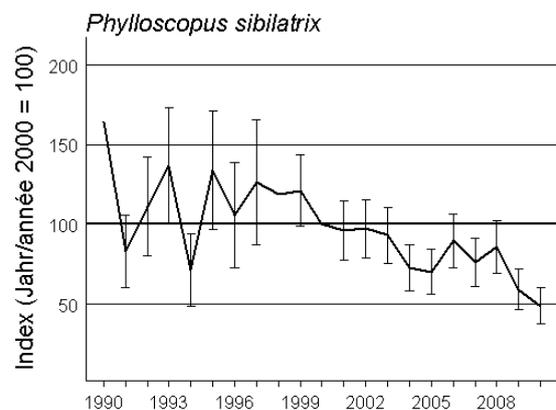
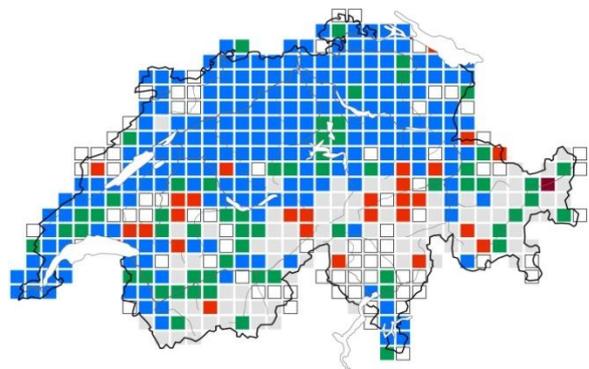
Waldlaubsänger Luì verde Wood Warbler

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Pouillot siffleur est répandu sur le Plateau, dans le Jura et au Tessin, en particulier dans les étages collinéen et submontagnard, mais il n'est plus fréquent nulle part. Dans les Alpes, il vit avant tout dans les vallées principales, mais on le rencontre parfois aussi dans certaines vallées latérales. Les effectifs du Pouillot siffleur fluctuent considérablement d'une année à l'autre. Les reculs importants depuis la fin des années 1980 se sont poursuivis jusqu'à aujourd'hui. L'espèce a disparu de nombreuses régions autrefois colonisées. Dans

le canton de Zurich, par exemple, le nombre de carrés (2x2 km) occupés est passé de 346 à 79 entre 1988 et 2008 (baisse de 77 %) ; durant la même période, le nombre de couples nicheurs est passé de 5500 à 180.



Habitat

En Suisse, le Pouillot siffleur niche surtout dans les forêts feuillues et mixtes, comme par exemple les hêtraies sapinières du Jura. Il vit de façon plus localisée et sporadique dans les forêts de pins sylvestres du Plateau et du nord des Alpes. Dans les forêts de mélèzes (mixtes) de haute altitude, les populations nicheuses semblent dépendantes de la présence massive de la tordeuse du mélèze. Le Pouillot siffleur privilégie les massifs forestiers à peuplement dense, présentant une canopée en grande partie jointive, un espace dégagé entre les

troncs et une végétation herbeuse clairsemée au sol. Le Pouillot siffleur est souvent présent sur les adrets.

Menaces

On ne peut encore que soupçonner les facteurs responsables de cette chute des effectifs. Dans les forêts proches des agglomérations, il est possible que les activités de loisir et les animaux domestiques posent un problème. Une prédation accrue est également vraisemblable. Actuellement très répandu, l'éclaircissement des forêts pourrait en outre entraîner la disparition d'habitats de reproduction adaptés.

Cette nette diminution survenue en Europe centrale sans qu'il ne soit possible de constater aucune modification grave des biotopes laisse supposer des influences négatives en dehors de la période de nidification (sites d'hivernage et d'escale). Par ailleurs, à l'est de l'aire de répartition, les effectifs n'ont enregistré qu'une faible baisse depuis plus de 30 ans.

Facteurs limitants

Futaies feuillues et mixtes sans strate buissonnante et à végétation herbacées clairsemée. Probablement, prédation des couvées au sol. Autres facteurs limitant inconnus.

Perspectives

Les fluctuations extrêmement importantes rendent toute tentative de pronostic très difficile. En considérant les pertes massives d'effectifs survenues dernièrement, les perspectives d'avenir sont plutôt inquiétantes.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)
Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Aucune mesure ou programme spécifiques connus.

Programmes de recherche en cours

- L'évolution des effectifs du Pouillot siffleur est surveillée dans toute la Suisse, dans le cadre du projet de « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » de la Station ornithologique suisse.
- Choix de territoire, succès de nidification et prédation chez le Pouillot siffleur ont été étudiés

en 2010 dans le cadre de deux travaux de master effectués à la Station ornithologique suisse, en collaboration avec les Universités de Berne et de Zurich. Le projet a été poursuivi en 2011.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Aucune mesure spécifique connue jusqu'à présent.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Analyse des questions suivantes : quelles sont les différences en matière d'habitat entre les surfaces autrefois colonisées et les surfaces encore peuplées aujourd'hui ? Quels facteurs exercent une influence importante sur le succès de nidification ? Quels facteurs influencent la colonisation ? Où se situent les zones d'hivernage et quelle influence les conditions environnementales y exercent-elles sur la population nicheuse ?
- Création ou conservation d'habitats adéquats avec programme de suivi.

Rôle des genêts

Crex crex

Wachtelkönig Re di quaglie Corncrake

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Rôle des genêts était répandu jusqu'au début du 20^e siècle. Les effectifs ont ensuite chuté de façon drastique dans de nombreuses régions d'Europe. Aujourd'hui, en Suisse, le nombre de mâles chanteurs est très fluctuant. La population était estimée à 1–13 couples nicheurs en 1993–95. Depuis le début du programme de conservation de l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse en 1996, le nombre de mâles chanteurs observés varie, selon les années, entre 12 (1998 et 2008) et 87 (2000). Parmi eux, à peine 60 % en moyenne sont stationnaires (ils stationnent au moins 5 nuits au même endroit). Il est difficile d'obtenir des preuves de nidifications certaines : on en comptait au maximum 12 en 2002. 46 % des observations effectuées en 1996–2010 proviennent du canton des Grisons, notamment de Basse-Engadine et de la vallée du Rhin antérieur.

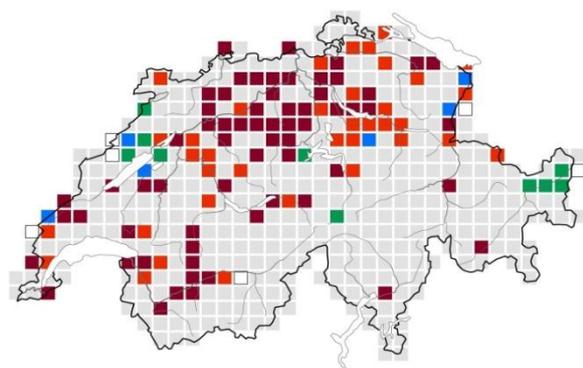
Habitat

L'espèce vit presque exclusivement dans des prairies de fauche extensives où la végétation n'est pas trop dense, et parfois aussi dans des pâturages

alpins. Ruisseaux et cuvettes humides, structures telles que buissons, haies, arbres isolés ou bordures de prairies semblent souvent jouer un rôle.

Menaces

Exploitation intensive des prairies et ses conséquences : végétation plus dense au sol, fauches fréquentes, très étendues et toujours plus précoces (entre autres destruction des couvées), vitesse de fauche plus rapide (poussins et adultes sont moins nombreux à s'échapper), diminution des sources de nourriture (invertébrés). La réaffectation (labour) des surfaces en herbe détruit des habitats potentiels. La prédation par les renards et les chats, et le temps froid et humide au printemps peuvent nuire à la reproduction. Des influences négatives sont possibles sur les sites d'hivernage, mais leurs effets sont encore indéterminés.



Facteurs limitants

Marais et herbages ouverts, extensifs et fauchés tardivement.

Perspectives

Les chances de voir les effectifs augmenter sont assez bonnes. En effet, le Râle des genêts est capable de réagir rapidement aux modifications positives de son habitat, étant donné son taux de reproduction et son comportement de migration. L'espèce est peu fidèle à ses sites ; les effectifs continueront donc de fluctuer.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord d'extinction

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans le cadre du programme de conservation du Râle des genêts de l'ASPO/BirdLife Suisse, les sites potentiels sont contrôlés annuellement. Dans les cas de chanteurs cantonnés, l'ASPO/BirdLife Suisse tente de mettre un place un report de fauche, en collaboration avec les cantons et les exploitants agricoles concernés. Les cantons financent en général les pertes de gain et surplus de charge de travail.

Programmes de recherche

- Les effectifs suisses sont recensés annuellement dans le cadre du projet de l'ASPO/BirdLife Suisse.
- Des oiseaux munis d'émetteurs ont permis d'étudier l'utilisation de l'espace en Suisse romande. Des travaux de recherche détaillés sur le Râle des genêts ont été effectués dans le reste de l'Europe.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Fauches effectuées aussi tardivement que possible dans les prairies occupées.
- Conservation de bandes de vieilles herbes durant l'hiver dans les zones à haut potentiel.
- Méthode de fauche adaptée : procéder lentement et du centre vers l'extérieur ou partir d'un bord de la prairie et faucher par bande jusqu'à l'autre côté.
- Utilisation de faucheuses inoffensives, telle que faucheuses à peigne.

- Emploi modéré de fertilisants.
- Conservation, extension et création d'habitats diversifiés, appropriés à la nidification.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des prairies : exploitation plus extensive, fauchages adaptés et tardifs, pas de fertilisants.
- Appréciation des qualités actuelles des sites autrefois colonisés.
- Extension des habitats existants ; création de nouveaux biotopes.

Rougequeue à front blanc

Phoenicurus phoenicurus

Gartenrotschwanz Codirosso Common Redstart

1. Informations de base

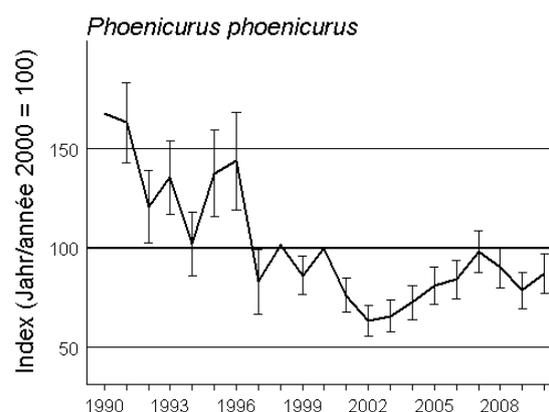
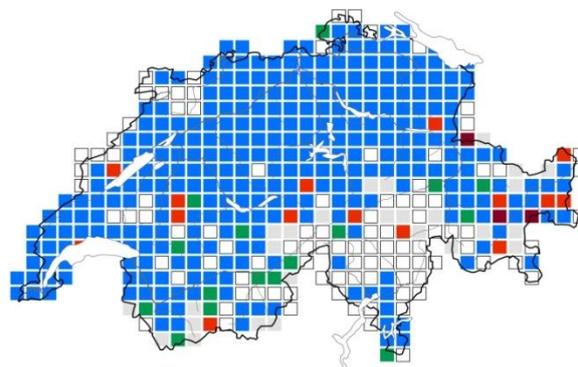
Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Rougequeue à front blanc est présent dans toute la Suisse, des plaines à la limite des arbres. Au sud des Alpes, l'espèce forme des populations interconnectées, tandis qu'au nord des Alpes, on rencontre surtout des couples isolés. On trouve les densités les plus élevées jusqu'à environ 1000 m d'altitude. En Suisse, les effectifs sont en diminution depuis la deuxième moitié du 20^e siècle, ceci principalement suite à une détérioration des conditions de vie sur les sites de nidification ; la sécheresse au Sahel, lieu d'hivernage de l'espèce, a provoqué des pertes supplémentaires dans les années 1970. La diminution des effectifs se poursuit, du moins à un niveau régional. En Suisse, entre les deux périodes d'atlas 1972-76 et 1993-96, la densité a particulièrement baissé à basse altitude. L'espèce a régressé très fortement dans le canton de Zurich entre 1986-88 et 2008. En revanche, les populations périurbaines sont restées au minimum stables, notamment dans les cantons de Bâle-Ville, Genève et Neuchâtel.

Habitat

Autrefois, le Rougequeue à front blanc occupait des forêts plutôt sèches, clairsemées et riches en vieux bois ; l'espèce ne s'installe pas sur des sites sans arbres. Aujourd'hui, elle peuple les vergers exploités de manière extensive ou peu intensive, les espaces verts des zones urbaines (des villages aux grandes villes), ainsi que les lisières des forêts et les forêts claires. A Loèche, un incendie de forêt en 2003 a créé une structure forestière très ouverte et lumineuse, pourvue d'une végétation clairsemée au sol, dans laquelle le nombre de territoires est très vite passé de presque 0 à près de 100 en 2008 ; avec

la succession forestière, ce chiffre devrait cependant diminuer. Les populations périurbaines sont probablement tributaires d'une large présence de sol meuble, ainsi que de jardins arborés richement structurés et proches de l'état naturel. Le Rougequeue à front blanc pratique principalement la chasse à partir de perchoirs ; ce mode d'alimentation nécessite une mosaïque de végétation basse ou clairsemée et de zones non végétalisées, comme p. ex. dans les vignes.



Menaces

La forte régression observée dans le canton de Zurich depuis les années 1980 est attribuée à la diminution des vergers haute-tige, laquelle est principalement due à l'extension des surfaces urbanisées ; l'intensification de l'exploitation des surfaces enherbées joue aussi un rôle. En outre, les

techniques modernes de fauche, l'usage de fertilisants et de pesticides, ainsi que les polluants toxiques, réduisent les ressources alimentaires. Comme on observe encore dans certaines régions des densités relativement élevées, les problèmes rencontrés en migration et sur les lieux d'hivernage ne doivent pas être surestimés par rapport à ceux des régions de nidification. Une proportion élevée de mâles seuls et quelques observations de couples mixtes de Rougequeue à front blanc et Rougequeue noir pourraient indiquer localement une situation critique pour les populations.

Facteurs limitants

Disponibilité de vergers haute-tige étendus (>3 ha) faisant l'objet d'une sous-utilisation extensive, ou de paysages de type parcs (y compris quartiers résidentiels) riches en insectes. Présence de végétation clairsemée ou de portions de sol ouvert dans des habitats riches en nourriture. Présence de tas de branches et de bûches. Présence de cavités de nidification favorables. Promotion de structures riches en insectes dans les jardins, zones de jardins familiaux comprises.

Perspectives

L'augmentation des exigences en matière de qualité et de mise en réseau des surfaces de compensation écologique laisse présager une amélioration des habitats dans les vergers haute-tige de certaines régions. Cependant, ce développement positif est probablement réduit à néant par la destruction continue des vergers due à l'extension des surfaces construites.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)
Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Entretien approprié des vergers dans le cadre de la compensation écologique, ordonnance sur la qualité écologique.

Campagnes pour les vergers haute-tige organisées par l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et la société Haute-tige suisse.

Programmes de recherche

- Les effectifs sont suivis à l'échelle suisse par la Station ornithologique suisse.
- Dans le nord-ouest de la Suisse, N. Martinez étudie l'impact de la végétation clairsemée et des portions de sol ouvert sur le succès de reproduction. Cette question revêt une importance majeure dans le contexte de la protection.
- A l'aide d'enregistreurs de données, la Station ornithologique suisse recueille et analyse des informations sur les zones d'hivernage de l'espèce.
- A la Chaux-de-Fonds, le Groupe Rougequeue à front blanc étudie les exigences en matière d'habitat d'une population périurbaine.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- La promotion des vergers haute-tige exploités sans pesticide (ou au moins avec peu de pesticides) et des prairies ou pâturages extensifs sous-utilisés ne créera des conditions favorables que si végétation clairsemée, tas de bois et de pierres, jardins, vignes et autres petites structures sont présents à l'intérieur des vergers ou à proximité immédiate. Pour créer une végétation clairsemée, on peut aménager des surfaces rudérales en décapant la terre végétale et en posant du gravier, ou en fraisant la terre végétale.
- A proximité des populations existantes, les lisières de forêt très claires et non embuisonnées, pourvues d'une végétation herbacée, sont susceptibles d'être colonisées. Prises en accord avec des experts, des mesures appropriées peuvent se révéler judicieuses dans des sites adaptés.

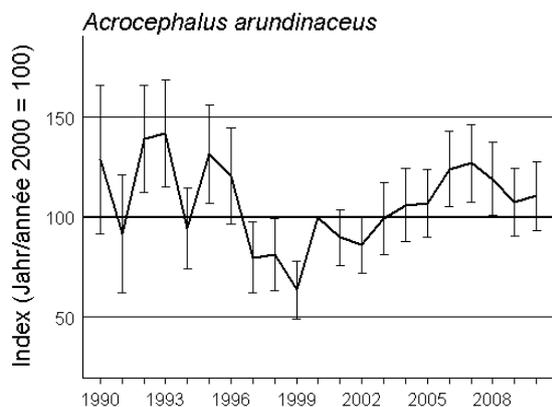
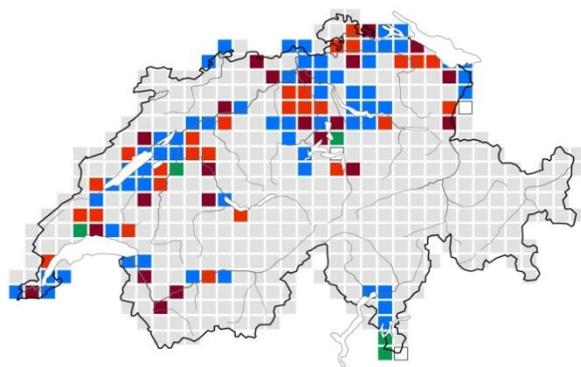
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des vergers : augmentation du nombre d'arbres et des surfaces de hautes tiges, maintien des vieux arbres (également des arbres morts sur pied !), en particulier des noyers et des poiriers.
- Protection des vergers subsistants contre le défrichage.
- Promotion de l'exploitation extensive.
- Promotion d'une végétation clairsemée par le fraissage ou l'aménagement de surfaces rudérales avec du gravier primaire.
- Augmentation de la densité de nichoirs adéquats à 2 trous d'entrée, en cas de manque de cavités, par exemple dans les vignobles.
- Mesures de conservation dans les jardins, les jardins familiaux et les jardins publics (prairies extensives, maintien des vieux arbres, etc.).
- Évaluation des structures paysagères alternatives pour remplacer le nombre diminuant de vergers.

Rousserolle turdoïde

Acrocephalus arundinaceus

Drosselrohrsänger Cannareccione Great Reed Warbler



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

La Rousserolle turdoïde a commencé à coloniser la Suisse vers la fin du 19^e siècle seulement. L'établissement d'une population viable dans les eaux de faible profondeur des rives des lacs du pied du Jura a probablement été favorisé par la première correction des eaux du Jura. L'aire de répartition de l'espèce se limite actuellement presque exclusivement à des régions situées en dessous de 600 m d'altitude. L'espèce a localement disparu entre les

années 1970 et 1990, mais la population est restée globalement stable. Après 2000, les effectifs suisses ont maintenu leur stabilité, avec une légère tendance à la hausse. A la fin des années 1990, ils étaient estimés à environ 200–250 couples nicheurs. Dans les Bolle di Magadino, des recensements à long terme ont débuté en 1992. Entre 1992 et 2000, en moyenne 28,5 mâles chanteurs ont été observés; entre 2001 et 2011, en moyenne 20,3.

Habitat

La Rousserolle turdoïde est strictement liée aux roselières inondées en permanence et situées à proximité de plans d'eau ouverts. Les roselières peu denses, mais avec des tiges fortes, en bordure d'un plan d'eau ouvert, lui sont particulièrement favorables. Les roselières du lac de Zurich et de l'Obersee ne sont colonisées qu'à partir d'une surface minimale de 0,45 ha. En Pologne, l'espèce occupe cependant des surfaces plus petites le long des digues, où elle profite d'une nourriture abondante dans les buissons et de la prolifération en masse de la tordeuse du chêne *Tortrix viridiana*. Les plus petites roselières régulièrement colonisées présentent une surface inférieure à 0,1 ha.

Menaces

L'espèce est principalement menacée par des dérangements côté lac (sports aquatiques) ainsi que par la régression des roselières suite à l'eutrophisation et l'érosion. Par ailleurs, l'emboisement et l'atterrissement des roselières sont sans doute les causes de la disparition locale de l'espèce. Sur le lac Majeur, la réduction des roselières liée à l'élévation du niveau d'eau moyen constitue un facteur important. Ce sont surtout les surfaces humides peu étendues, autrefois occupées par des couples isolés, qui ont été désertées. L'intensification de l'agriculture à proximité des roselières pourrait également avoir une influence négative, par la diminution des ressources alimentaires. Les pertes de nids suite à une météorologie peu favorable sont plus fréquentes dans les roselières de moindre qualité que dans les roselières à tiges fortes et stables.

Facteurs limitants

Etendue des roselières denses, inondées en permanence, peu dérangées, situées sur les rives des lacs et étangs du Plateau en dessous de 600 m d'altitude.

Perspectives

La Rousserolle turdoïde occupe principalement des périmètres protégés; une diminution des habitats favorables n'est de ce fait en principe pas à craindre. On ne peut cependant pas prévoir une extension des

surfaces favorables, du moins dans un proche avenir. Quant au développement des dérangements, il demeure incertain.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)
Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

L'amélioration de la qualité de l'eau a permis localement l'extension des roselières ; celles-ci bénéficient aussi par endroits de mesures de protection grâce à des barrages contre le bois mort et les vagues (p. ex. : lac de Constance) ou de régénération dans le cadre de plans de gestion (p. ex. : rive sud du lac de Neuchâtel).

Programmes de recherche

L'évolution des effectifs de la Rousserolle turdoïde est étudiée dans le cadre du « Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide » de la Station ornithologique suisse, en collaboration avec de nombreux partenaires, p. ex. l'Association de la Grande Cariçaie sur la rive sud du lac de Neuchâtel, la Fondazione Bolle di Magadino dans les Bolle di Magadino et l'Ala (Société suisse pour l'étude et la protection des oiseaux) dans ses réserves.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Régénération des roselières, diminution de la régression des roselières.
- Le fauchage des roselières aquatiques devrait se faire uniquement par étapes (espacées de plusieurs années) pour garantir la présence continue de roselières pluriannuelles.

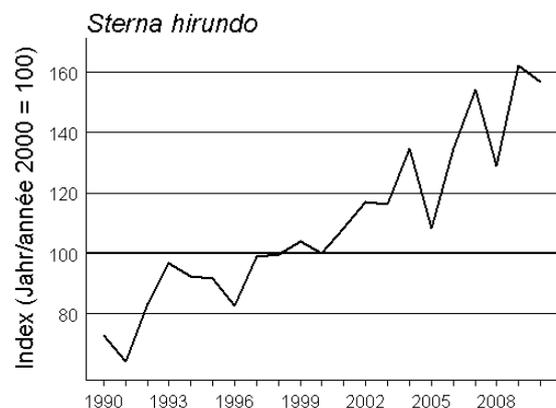
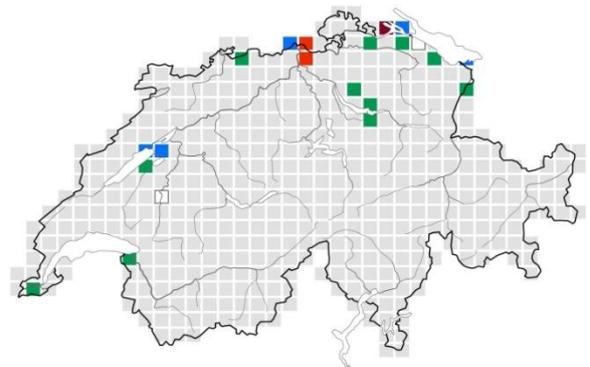
Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des roselières existantes, favoriser leur extension.
- Suivi des populations nicheuses.
- Recherche : évaluer l'influence, sur les effectifs de l'espèce, de différentes possibilités d'entretien des surfaces adjacentes aux roselières.

Sterne pierregarin

Sterna hirundo

Flusseeschwalbe Sterna comune Common Tern



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Jusqu'au début du 20^e siècle, la Sterne pierregarin nichait en plus de 30 endroits connus. En 1952, il n'existait plus qu'une colonie nicheuse au Fanel BE. Grâce à des sites artificiels (radeaux, plates-formes, îles) installés dans les zones peu profondes des lacs et des petits cours d'eau, la Suisse compte aujourd'hui 18 sites colonisés, avec en tout environ 500 couples nicheurs.

Habitat

La Sterne pierregarin recherche les sites dégagés, protégés des prédateurs terrestres par une ceinture aquatique et situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau poissonneux. Sur les bancs de sable ou de gravier, les crues périodiques ou a périodiques ou des mesures d'entretien doivent très régulièrement ramener la végétation à un stade pionnier.

Menaces

Tant que les sites artificiels sont entretenus, leur occupation dépend surtout des dérangements dus aux activités de loisirs, de la concurrence avec les Goélands leucophées et les Mouettes rieuses pour les sites de nidification et de la prédation.

Facteurs limitants

Offre en surfaces de gravier, de sable ou de galets pauvres en végétation, de radeaux ou de plates-formes pour la nidification. Ces surfaces doivent être exemptes autant que possible de dérangements, de concurrents (p. ex. Goéland leucophée, Mouette rieuse) et de pollution par des substances toxiques.

Perspectives

Si les mesures actuelles de protection et de conservation se poursuivent, l'espèce pourra se maintenir dans la même mesure qu'aujourd'hui. Mais ses effectifs sont encore très bas et les populations sont exposées à divers dangers : inondations, dérangements par les activités de loisirs, prédation et, parfois, pénurie de nourriture. Le taux de réussite des nidifications est souvent très faible.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée

Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : espèce strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice pour laquelle des accords doivent être conclus (annexe 2)

AEWA annexe 2 (C1)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans le cadre du groupe de travail « Laridés », un échange périodique des expériences en matière de protection est effectué. Toutes les colonies bénéficient de soins plus ou moins intensifs. On garantit ainsi la qualité des sites de nidification et le suivi des effectifs.

Programmes de recherche en cours

L'évolution des effectifs de la Sterne pierregarin est contrôlée dans le cadre d'un projet de monitoring de la Station ornithologique suisse, en collaboration avec les responsables des colonies.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Tant que les fleuves ne bénéficient pas d'une revitalisation notable, la mise en place de radeaux et de plates-formes reste une mesure efficace, qui permet de conserver les effectifs de la Sterne pierregarin.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Evaluation de sites potentiels pour la création de surfaces de nidification le long des cours d'eau et réalisation de nouvelles installations.
- Entretien des sites colonisés par l'espèce et des bancs de gravier propices à une colonisation ; protection contre les dérangements, les prédateurs et les concurrents.

Tarier des prés

Saxicola rubetra

Braunkehlchen Stiacino Whinchat

1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

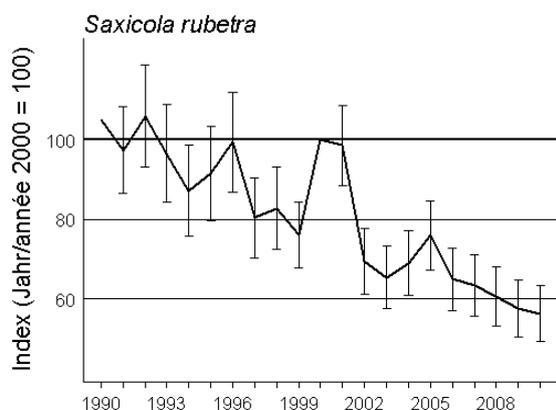
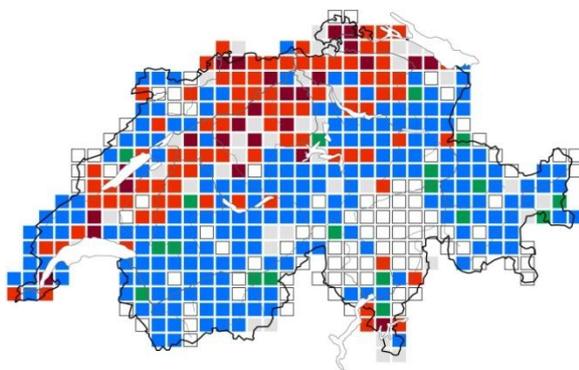
Dès le milieu du 20^e siècle, le Tarier des prés ne nichait plus qu'occasionnellement sur le Plateau. Il était par contre encore très fréquent dans les paysages de pâturages et prairies du Jura et des Alpes. Le recul de l'espèce s'est produit surtout entre les années 1970 et 1990 jusqu'à une quasi-disparition du Plateau ; un net recul est également observé dans les Alpes septentrionales et centrales.

Habitat

Prairies de fauche et prairies à litière riches en espèces représentent le milieu préféré du Tarier des prés, pour autant qu'elles ne soient fauchées que deux fois par an. Le paysage propice à cette espèce est souvent faiblement à moyennement structuré. Les structures plus élevées, par exemple les herbes hautes comme l'anthriscus sauvage, sont utilisées par le Tarier des prés comme perchoir pour le chant et la chasse. Les pâturages de montagne sont également colonisés, mais dans une moindre mesure. Les premières nichées s'envolent de fin juin (basse altitude) à mi-juillet (altitudes moyennes et élevées).

Menaces

Les menaces principales pour cette espèce sont l'intensification de l'exploitation des sites propices à la nidification, la transformation de prairies de fauche en pâturage ainsi que l'emboisement et le reboisement spontané suite à l'abandon de l'exploitation agricole. L'intensification de l'exploitation engendre le développement d'une couverture végétale plus dense et moins structurée, un fauchage précoce et répété, une diminution de la diversité des invertébrés et de l'accessibilité des proies. La diminution des prairies favorables au nord des Alpes est directement liée au développement de l'ensilage. Une évolution comparable est observée aujourd'hui dans les Alpes centrales et en Engadine.



Facteurs limitants

Disponibilité de prairies extensives, richement structurées, dont la première fauche se situe entre

début et fin juillet selon l'altitude. Insectes en abondance. Nombre suffisant de perchoirs, déjà au moment de l'occupation du territoire.

Perspectives

Malgré la mise en place de surfaces de compensation écologique à basse altitude, la recolonisation du Plateau ne sera probablement que ponctuelle et limitée à quelques couples isolés : les prairies richement structurées et étendues, fauchées tardivement, restent en effet très rares. La perte d'habitat dans les Alpes se poursuit, d'une part à cause de l'intensification de l'exploitation et, d'autre part, suite à l'abandon et l'emboisement des surfaces. La situation déjà critique de l'espèce se dégradera encore davantage sans mesures de conservation.

Statut de protection

Liste rouge CH : VU, vulnérable

Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans le cadre d'une collaboration entre la Station ornithologique suisse et l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, une campagne de conservation du Tardif des prés est en cours dans toute la Suisse, et des projets de conservation sont menés avec des partenaires dans différentes régions, notamment en Engadine (Basse-Engadine Bever), en Valais (Vallée de Conches), dans les Alpes fribourgeoises (Intyamon), le Jura neuchâtelois (Les Ponts-de-Martel), le Jura bernois (Plateau de Diesse, Renan) et au Tessin (Döttra et Anveuda). Certains projets sont couplés avec des projets de réseaux écologiques, d'autres s'effectuent dans le cadre de programmes de conservation cantonaux.

Programmes de recherche

- L'évolution des populations du Tardif des prés est étudiée dans le cadre des projets de suivi de la Station ornithologique suisse.
- Un travail de diplôme réalisé à Ramosch (Station ornithologique suisse / Université de Zurich) a montré que la fauche tardive de petites surfaces de prairie n'entraînait pas une amélioration décisive du succès de nidification, car de nombreux nids sont construits à l'extérieur des surfaces protégées et une partie des Tardifs des prés, principalement les femelles, quittent le territoire

après la perte de la couvée. Une partie des femelles sont fauchées sur le nid alors qu'elles sont en train de couvrir (2 femelles sur 20 suivies par télémétrie).

- A Bever, un régime de pâture favorable au Tarier des prés a été testé sur le grand pâturage de la commune : certaines surfaces ont été clôturées afin de permettre aux oiseaux de coloniser ces zones ouvertes et très faiblement structurées et d'y nicher avec succès. Mais, malgré ces mesures, la population de Bever a poursuivi son rapide déclin.
- Dans la Vallée de Conches, un travail de master a analysé la phénologie de la reproduction du Tarier des prés. Celle-ci ne suivait pas le tracé de la vallée, mais reflétait plutôt le retour des oiseaux adultes. Les zones d'exploitation extensive affichaient des densités de couples nicheurs plus élevées et une colonisation plutôt plus précoce, bien qu'elles aient aussi abrité des couvées plus tardives.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Les résultats des différents projets de conservation ont fait l'objet d'une synthèse publiée en 2008 dans « Der Ornithologische Beobachter ». Ils montrent que seule l'exploitation à grande échelle de prairies adaptées permettra le maintien des effectifs. Une fauche tardive, au plus tôt à partir du 10 juillet, mais de préférence à partir du 15 juillet (également date de fauche la plus précoce dans les prairies écologiques des zones de montagne III et IV) constitue un facteur décisif. La première fauche devrait avoir lieu au plus tôt 10 jours, mais de préférence 2 semaines, après que les jeunes ont pris leur envol.
- Pour les petites populations, la protection directe des nids représente une mesure certes exigeante, mais efficace et nécessaire si elle est limitée dans le temps (mesure de dernière minute). Les nids trouvés sont marqués et la surface définie autour du nid est fauchée tardivement ou clôturée (carrés de 20 à 30 m de côté, à titre exceptionnel 10 x 10 m, mais il s'agit d'un minimum absolu). La protection directe des nids ne se révèle efficace à long terme que si elle est combinée à des projets de réseaux écologiques, qui fixent des dates de fauche et sécurisent ainsi les zones de nidification et d'alimentation.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

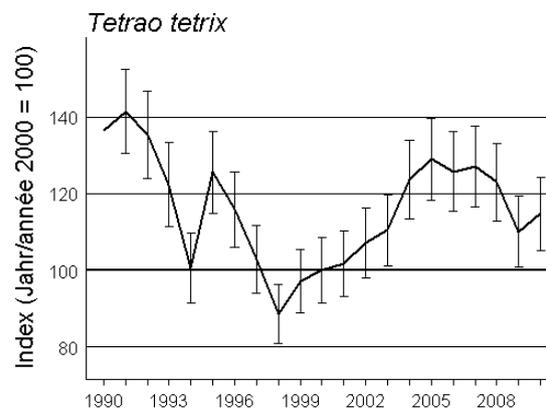
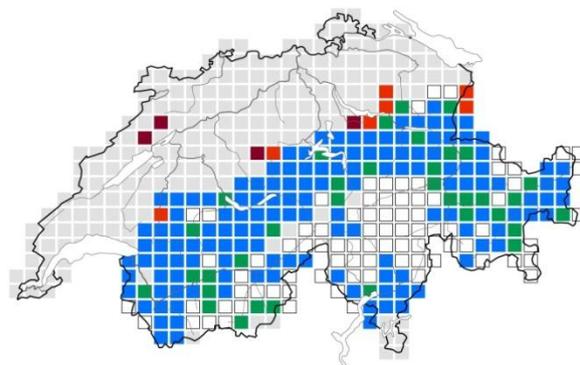
- Évaluation des possibilités de mise en place de mesures d'encouragement dans les surfaces encore colonisées.
- Extensification de surfaces importantes dans le cadre de la compensation écologique et de programmes de conservation spécifiques.

- Poursuite de la recherche sur les mesures de conservation permettant de stabiliser ou rétablir les effectifs dans le contexte des conditions-cadre actuelles de l'agriculture.

Tétras lyre

Tetrao tetrix

Birkhuhn Fagiano di monte Black Grouse



1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Tétras lyre se trouve en Suisse uniquement dans les Alpes et Préalpes. Il est largement répandu dans les régions des landes subalpines. L'aire de réparti-

tion n'a guère changé entre les années 1970 et 1990. L'espèce a cependant disparu localement à la limite nord de son aire de répartition ; au sud du Tessin, on observe une évolution négative des effectifs depuis les années 1980 au moins. En plus du rôle de l'habitat, celui de la météorologie au début de l'élevage des jeunes est également important pour l'évolution des effectifs. Un temps sec et chaud favorise habituellement le bon succès de la reproduction, alors qu'un temps humide et froid provoque la mort de beaucoup de poussins.

Habitat

Le Tétrás lyre vit en Suisse exclusivement dans les landes subalpines, à la limite supérieure des forêts. L'espèce a longtemps profité de l'exploitation des alpages de cette région. Ainsi, les coupes de bois pour la récolte de bois de feu et les défrichements pour l'extension des pâturages abaissaient la limite de la forêt ; l'exploitation par une pâture extensive des surfaces ainsi défrichées garantissait le maintien à long terme de surfaces étendues composées d'une mosaïque de buissons nains et de surfaces herbeuses.

Menaces

La perte d'habitat consécutive aux changements de l'utilisation du sol, représente la plus grande menace pour les populations alpines du Tétrás lyre. On constate des influences négatives aussi bien par l'intensification (exploitation des alpages, installations de loisirs) que par l'abandon de l'exploitation (s'en suit une succession de la végétation). Les dérangements liés aux activités de loisirs (ski hors-piste, randonnées en raquettes) et localement également par l'armée, peuvent, notamment en hiver, rendre impossible l'utilisation de surfaces sinon propices au Tétrás lyre. La chasse peut biaiser le sex-ratio d'une population en défaveur des mâles. Ceci peut entraîner une mortalité supplémentaire en cas de forte pression de chasse.

Facteurs limitants

Offre en habitats peu dérangés dans les landes subalpines à la limite supérieure de la forêt. Détérioration des habitats liée à l'évolution du mode d'exploitation.

Perspectives

Comme la dynamique de la population du Tétrás lyre dépend fortement de la météorologie, il est difficile de faire un pronostic simple et fiable. En ce qui concerne son habitat, on peut constater deux évolutions différentes, toutes deux ayant une influence négative : d'une part, les régions bien desservies, principalement situées dans les Préalpes et Alpes du Nord, seront marquées par les changements de l'économie alpestre (pertes d'habitat par l'intensification de l'exploitation sur les surfaces centrales et embuissonnement des surfaces périphé-

riques, aménagements sylvopastoraux) et par l'augmentation des dérangements dus aux activités de loisirs ; d'autre part, dans d'autres régions, essentiellement au sud des Alpes, l'exploitation agricole sera complètement abandonnée. Selon la situation, l'habitat du Tétrás lyre se déplacera alors vers de plus grandes altitudes suite à l'embuissonnement et l'avancement de la forêt, ou l'espèce disparaîtra alors localement. Il faut redouter une augmentation des dérangements liés aux loisirs et/ou aux dessertes.

Des modélisations de la répartition sous l'influence des changements climatiques et agricoles laissent apparaître une réduction de l'aire de répartition, notamment au niveau de ses limites les plus basses, ainsi qu'un éclaircissement de la répartition dans la moitié ouest du pays.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée

Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Chasse : cantons : GL, GR, SG, TI, VD, VS

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

Dans le canton du Valais, les premières revalorisations des habitats du Tétrás lyre ont été réalisées dans le cadre de la RPT.

Programmes de recherche

- L'évolution des populations est documentée dans le projet « Alpenschneehuhn und Birkhuhn : Bestandsaufnahmen in ausgewählten Gebieten der Schweizer Alpen » (OFEV, section chasse, faune sauvage et biodiversité forestière).
- En outre, dans différents cantons (Grisons, Tessin, Vaud), des projets de monitoring spécifiques sont menés par les autorités de chasse. Pour le canton du Tessin, l'analyse et le traitement des données sont effectuées en collaboration avec la Station ornithologique suisse.
- A l'Université de Berne, un vaste programme de recherche a été mené à bien, dans lequel divers aspects utiles aux programmes de protection et de conservation ont été étudiés (exigences en matière d'habitat, conséquences liées aux dérangements).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Les sports d'hiver constituent un stress pour les Tétrás lyre et empêchent la colonisation des sites propices à la hauteur de leur potentiel. Des collisions avec les câbles des installations surviennent aussi

sans cesse. La création de zones de tranquillité spécialement adaptées aux besoins de l'espèce représente donc une mesure de conservation importante pour le Tétraz lyre. L'abandon de l'agriculture provoque souvent un effet négatif sur la structure de la végétation, car les petites mosaïques idéalement constituées d'arbres disséminés, d'étendues de buissons nains et de prairies/pâturages se transforment en vastes peuplements d'aulnes verts ou en forêts fermées. Il est possible de combattre cette évolution au moyen d'un pacage extensif par des bovins allié à des mesures sylvicoles. Sur la base de données et de comptages, il reste à déterminer comment éviter une influence négative de la chasse sur les effectifs cette espèce potentiellement menacée.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Création de zones de tranquillité hivernales d'au moins 40 hectares dans les habitats du Tétraz lyre perturbés par le tourisme en hiver.
- Dans les habitats où l'on constate une fermeture croissante du milieu, mise en place de mesures d'ouverture et de pacage.
- Une recherche détaillée devrait étudier l'influence de la chasse sur la dynamique de population.

ou à proximité des fourmilières ; aucune espèce n'est préférée. En plus de leur abondance, l'accessibilité des fourmis est très importante. Quand le Torcol fourmilier cherche sa nourriture, il sautille sur le sol, ce qui nécessite une couverture végétale peu dense ou clairsemée. Les résultats de recherches récentes confirment qu'une forte proportion de terrain ouvert constitue un facteur essentiel en matière d'habitat. L'espèce niche dans des cavités naturelles existantes ou des nichoirs. Si fourmis et cavités sont disponibles, elle occupe des habitats semi-ouverts diversifiés comme les vergers, les vignobles, les forêts clairsemées ou même les parcs et jardins.



Torcol fourmilier

Jynx torquilla

Wendehals Torricollo Wryneck

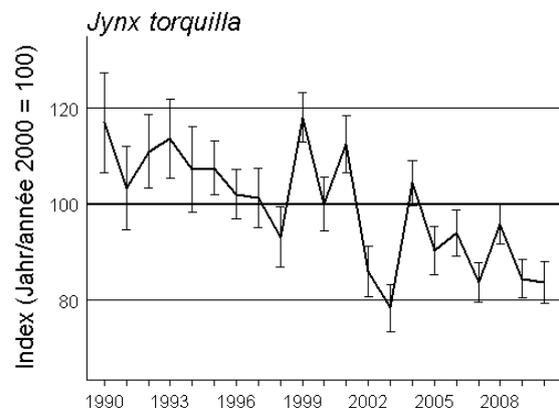
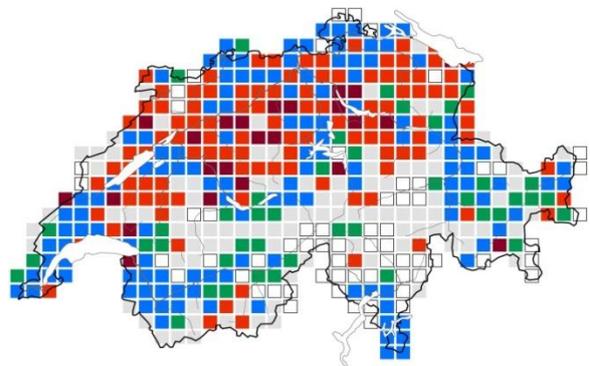
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

Le Torcol fourmilier colonise toute la Suisse, localement jusqu'à une altitude de 1800 m. Dans une grande partie du pays, on ne rencontre cependant plus que des couples isolés. Des populations plus étendues ne se trouvent plus qu'à basse et moyenne altitude en Valais, au Tessin, dans les Grisons et certaines régions du canton de Vaud. Une comparaison de l'aire de répartition des années 1950, 1970 et 1990 montre que de vastes régions du Plateau et du Jura ont été abandonnées. Les effectifs ont probablement diminué, parallèlement à la réduction de l'aire de répartition ; des données quantitatives ne sont cependant pas disponibles. L'évolution en Suisse ressemble à celle observée dans la majorité des pays européens où les effectifs de l'espèce sont partout en diminution.

Habitat

Le Torcol fourmilier se nourrit presque exclusivement de petites fourmis terrestres qu'il chasse dans



Menaces

L'agriculture intensive représente la menace principale. Des sites de nidification naturels sont perdus à

cause de la diminution des vergers haute-tige. L'exploitation intensive des surfaces enherbées limite l'accessibilité aux fourmis.

Facteurs limitants

Disponibilité de vergers haute-tige et de vignobles comprenant une végétation au sol clairsemée, abondance et accessibilité des fourmis, disponibilité des cavités.

Perspectives

La disparition continue des vergers haute-tige et l'utilisation intensive des surfaces enherbées limitent de plus en plus les habitats de reproduction favorables à l'espèce. On peut s'attendre à ce que les effectifs continuent à diminuer. Une utilisation plus parcimonieuse d'insecticides dans l'agriculture pourrait inverser cette tendance. Les biotopes qui disposent de nids de fourmis bien accessibles, tels que vignobles ou – au moins en Valais – vergers basse-tige, peuvent représenter des habitats adaptés si l'on y ajoute des nichoirs.

Statut de protection

Liste rouge CH : NT, potentiellement menacée
Classe de priorité CH : N2, espèce potentiellement menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible
Conventions : Convention de Berne : strictement protégée (annexe 2)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- Le canton de Vaud soutient l'espèce avec succès grâce à un programme d'installation de nichoirs.
- Dans la région de Neuchâtel (BE, NE et VD), l'association Sorbus met en œuvre un programme d'installation de nichoirs en faveur de l'espèce.
- Dans la Seigneurie grisonne, l'Association de protection des oiseaux de Landquart et l'ASPO/BirdLife suisse favorisent le Torcol fourmilier par le biais d'un projet d'installation de nichoirs. Après quelques années, un nombre supérieur de nichées a été constaté, surtout dans les vignobles restés plus ou moins proches de l'état naturel.
- Dans la région bâloise, l'ASPO/BirdLife suisse favorise le Torcol fourmilier, dans le cadre de son projet sur la Chevêche d'Athéna, au moyen de nichoirs spécifiques et de la création de surfaces rudérales. Le projet mentionné ci-dessous comprend des aspects de protection du Torcol fourmilier.

Programmes de recherche

- Les effectifs sont suivis à l'échelle suisse par la Station ornithologique suisse.

- Un projet d'étude sur la démographie et la dynamique de la population du Torcol fourmilier a été lancé en 2002 par la section Conservation Biology (Université de Berne) et la Station ornithologique suisse afin de pouvoir proposer des mesures de protection appropriées. De plus, une population utilisant des nichoirs est étudiée de manière intensive en Valais.

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

Le Torcol fourmilier est favorisé par la mise à disposition de nichoirs dans différentes régions (p. ex. : Valais, La Côte VD, région de Neuchâtel, Seigneurie grisonne, Bâle).

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection des vergers haute-tige, incluant une exploitation optimale des surfaces herbeuses dans le verger et autour.
- Évaluation des qualités actuelles des sites autrefois occupés.
- Évaluation de structures paysagères alternatives comme habitat de remplacement des vergers haute-tige.
- Promotion des fourmis des prés.
- Promotion d'une végétation clairsemée dans les prairies.
- Promotions de petites structures, buissons et arbres isolés dans les vignobles.

Vanneau huppé

Vanellus vanellus

Kiebitz Pavoncella Northern Lapwing

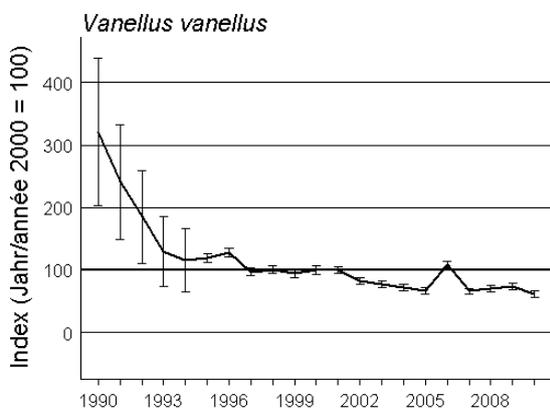
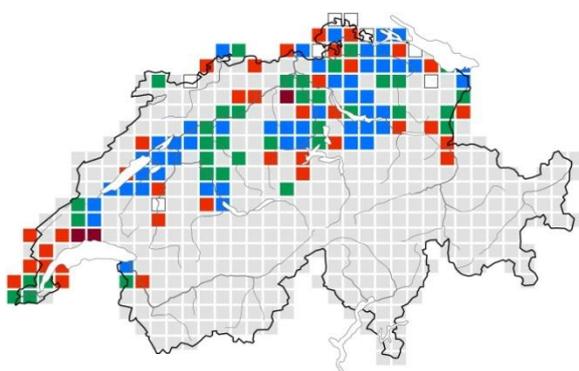
1. Informations de base

Répartition et effectifs : évolution actuelle

En Suisse, le Vanneau huppé niche sur le Plateau en dessous de 600 m et dans quelques grandes vallées alpines (vallée du Rhin, du Rhône, lac de Thoune.). L'aire de répartition s'est étendue de 67 carrés atlas en 1950–1959 à 116 en 1972–76. Depuis, elle est en régression : en 1985–88, 101 carrés étaient occupés, en 1993–96, seulement 94.

Le nombre de couples nicheurs était estimé en 1949 à 178, en 1959 à 360, en 1970 à au moins 730 et au milieu des années 1970 à plus de 1000. Une certaine imprécision de ces chiffres est due aux éventuels changements de site des couples nicheurs pendant leur période de nidification (double comptage). Par la suite, les effectifs ont à nouveau chuté : en 1985–88, ils étaient estimés à 900 couples

nicheurs, en 1993-96 à 400-500 et en 2010 à 124 seulement. L'évolution observée en Suisse concorde avec celle constatée en Europe centrale.



Habitat

Il est caractérisé par des surfaces planes, ouvertes, peu arborisées, nues ou couvertes d'une végétation basse, et en partie inondées. Une bonne offre en ressources alimentaires (petits coléoptères, larves d'insectes, araignées, vers de terre) est particulièrement importante pour les poussins, relativement peu mobiles. Autrefois, le Vanneau huppé ne colonisait que les prairies à litière, spécialement les prairies à molinie fauchées. Suite à la disparition de ce milieu, il a commencé à nicher dans les grandes cultures, notamment dans les champs labourés, et dans une moindre mesure dans les pâturages et prairies. Depuis 1992, l'espèce niche de façon isolée sur les

toits plats : en 2010, la Suisse comptait 7 sites de nidification connus. Ces toits plats constituent des pièges écologiques car le succès de nidification y est pratiquement nul.

Menaces

Pertes d'habitat dues aux méthodes d'exploitation agricoles modernes, au changement du paysage et du régime hydrique (assèchement et destruction de surfaces humides, perte de terrains). Succès de nidification réduit dû à l'agriculture intensive (exploitation du sol fréquente, fertilisation, fauche précoce et intensive). Manque de nourriture destinée aux jeunes suite à l'utilisation intensive et à l'assèchement des sols. Pression importante par les prédateurs dans les cultures monotones (couples isolés et petites colonies ont un succès de reproduction très faible si la densité des prédateurs est élevée). Dérangements. Forte pression de la chasse en France et en Italie.

Facteurs limitants

Offre en surfaces étendues, humides, avec une végétation basse et clairsemée, non travaillées mécaniquement d'avril à (au moins) fin mai et à l'abri des dérangements (chiens, etc.). Prédation élevée de la part des Corneilles et Pies bavardes, des renards et parfois des rapaces. Immigration réduite issue des pays voisins dans les sites de nidification suisses.

Perspectives

Les perspectives sont incertaines. Selon une étude effectuée dans les années 1970, le succès de reproduction en Suisse est trop bas (< 0,4 jeunes prêts à l'envol par couple et par an) pour compenser les pertes naturelles ; pour cela, au minimum 0,8 jeunes par couple et par an sont nécessaires. Pour améliorer la situation, il faut en priorité augmenter fortement la productivité. Un vaste projet de conservation dans la plaine de Wauwil montre que c'est possible dès lors que l'engagement des milieux impliqués (agriculture, chasse, protection de la nature) et les moyens financiers existent.

Statut de protection

Liste rouge CH : CR, au bord de l'extinction
 Classe de priorité CH : N2, espèce menacée en Suisse avec responsabilité internationale faible

Conventions : Convention de Berne : protégée (annexe 3)

Convention de Bonn : espèce migratrice dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessite la conclusion d'accords internationaux (annexe 2)

AEWA annexe 2 (N2c)

2. Activités en cours, expériences dans la protection et la recherche

Mesures et programmes de protection en cours

- En Suisse, plusieurs sites font l'objet de mesures de conservation en faveur du Vanneau huppé : décapage de la terre végétale et création de cuvettes inondées, régulation du niveau d'eau par élévation du niveau phréatique, exploitation extensive de prairies humides, mise en jachère de surfaces cultivées, suppression des bosquets (perchoirs pour les corvidés), gestion des visiteurs, clôture de surfaces destinées à la nidification et à l'alimentation (protection contre les prédateurs), et tentatives de déplacement des poussins nés sur des toits plats.
- Dans le cahier thématique que la revue « Der Ornithologische Beobachter » a consacré au Vanneau huppé en 2009 figure un compte-rendu synoptique des expériences acquises dans la réalisation des projets ainsi que des perspectives concernant l'espèce.
- Chaque année, les données concernant les effectifs, le succès de reproduction et les mesures de conservation dans les sites de nidification suisses sont collectées et les expériences acquises transmises.

Programmes de recherche

Le projet de conservation mené dans la plaine de Wauwil a débuté en 2005 et s'accompagne d'un suivi scientifique (bague coloré des jeunes, télémétrie des poussins) : analyse des succès de reproduction, d'éclosion et d'envol en corrélation avec la protection des nids contre l'agriculture et la prédation ; examen des méthodes d'exploitation respectueuses de l'espèce et des cultures en champs spécifiques (jachères spéciales).

Mesures de conservation connues en Suisse et à l'étranger

- Dans le Neeracherried (ZH), l'Auried (FR), le Bürgerriet (TG) et le marais de Sionnet (GE), le pacage des prairies à litière avec des vaches écossaises (highland cattle) semble favoriser la colonisation du Vanneau huppé.
- Dans la plaine de Wauwil, les Vanneaux huppés nichent de préférence sur des champs de terre noire inexploités, par exemple des champs de maïs laissés en friche après la récolte. L'ensemencement tardif de jachères florales ou tournantes et de maïs après l'éclosion des Vanneaux huppés, c'est-à-dire fin mai-début juin, s'est avéré efficace. Pour l'alimentation des jeunes, les cultures en mosaïques pourvues de prairies et de champs, ainsi que les bordures de

parcelles, sont appréciées (végétation/structures de bordures plus hautes et plus basses).

- Dans la plaine de Wauwil, à Fraubrunnen, à Gossau (ZH) et dans l'Oerlinger Ried (ZH), des clôtures électrifiées sont posées pour protéger les pontes et les poussins des prédateurs. Une fiche d'information a été rédigée à ce sujet dans le cadre du Programme de conservation des espèces.
- Des études britannique, hollandaises et allemandes ont montré que remise en eau, élévation du niveau phréatique, exploitation extensive des prairies humides, mise en jachère de champs cultivés, recréation d'herbages pourvus d'une végétation clairsemée et de zones humides ont un effet positif.

Projets nécessaires (conservation, recherche, suivi)

- Protection globale des milieux humides existants, assortie d'une gestion efficace des visiteurs et de zones tampons exploitées dans le respect de la nature.
- Extensification ou exploitation appropriée des anciens sites de nidification, par exemple, pacage par des vaches écossaises.
- Utilisation des mesures de conservation qui se sont révélées efficaces dans la plaine de Wauwil dans d'autres sites de nidification.
- Suivi des populations nicheuses et du succès de reproduction à l'échelle de la Suisse, et analyse des mesures de conservation mises en œuvre.

Crédits photographiques

Espèce	Art	Photographe
Alouette des champs	Feldlerche	M. Jenny
Alouette lulu	Heidelerche	A. Saunier
Bécasse des bois	Waldschnepfe	T. Niemi
Bécassine des marais	Bekassine	P. Emery
Bruant ortolan	Ortolan	P. Keusch
Bruant proyer	Graumammer	J.-P. Luthy
Bruant zizi	Zaunammer	P. Keusch
Chevalier guignette	Flussuferläufer	J.-P. Luthy
Chevêche d'Athéna	Steinkauz	E. Barbelette
Choucas des tours	Dohle	J.-P. Luthy
Cigogne blanche	Weissstorch	W. Müller
Coucou gris	Kuckuck	C. Morerod
Courlis cendré	Grosser Brachvogel	L. & D. Boucny
Effraie des clochers	Schleiereule	M. Rogl
Engoulevent d'Europe	Ziegenmelker	R.-P. Bille
Faucon crécerelle	Turmfalke	P. Buchner
Fauvette grisette	Dorngrasmücke	P. Keusch
Gélinotte des bois	Haselhuhn	C. Morerod
Grand-duc d'Europe	Uhu	Chr. Meier-Zwicky
Grand Tétrás	Auerhuhn	M. Kestenholz
Grive litorne	Wacholderdrossel	R. Gross
Gypaète barbu	Bartgeier	F. Weber
Hirondelle de fenêtre	Mehlschwalbe	R. Gross
Hirondelle de rivage	Uferschwalbe	P. Buchner
Huppe fasciée	Wiedehopf	W. Müller
Lagopède alpin	Alpenschneehuhn	C. Marti
Locustelle lusciniöide	Rohrschwirl	A. Aebischer
Martinet à ventre blanc	Alpensegler	F. Sigg
Martinet noir	Mauersegler	C. Nardin
Martin-pêcheur d'Europe	Eisvogel	T. Niemi
Merle à plastron	Ringdrossel	R. Aeschlimann
Milan royal	Rotmilan	W. Müller
Mouette rieuse	Lachmöwe	E. Barbelette
Perdrix bartavelle	Steinhuhn	P. Buchner
Perdrix grise	Rebhuhn	M. Jenny
Petit Gravelot	Flussregenpfeifer	E. Barbelette
Petit-duc scops	Zwergohreule	R. Arlettaz
Pic cendré	Grauspecht	H. Hug
Pic mar	Mittelspecht	W. Müller
Pie-grièche à tête rousse	Rotkopfwürger	U. Rehsteiner
Pouillot fitis	Fitis	R. & S. Nussbaumer
Pouillot siffleur	Waldlaubsänger	S. Tirro
Râle des genêts	Wachtelkönig	P. Buchner
Rougequeue à front blanc	Gartenrotschwanz	A. Saunier
Rousserolle turdoïde	Drosselrohrsänger	B. Siegrist & W. Zuber
Sterne pierregarin	Flussseeschwalbe	J.-M. Mitterer
Tarier des prés	Braunkehlchen	A. Saunier
Tétrás lyre	Birkhuhn	C. Morerod
Torcol fourmilier	Wendehals	T. Niemi
Vanneau huppé	Kiebitz	W. Müller